

# **Le projet de budget primitif 2016**

## **Rapport budgétaire**

## **SOMMAIRE**

### **II/ Présentation générale de l'équilibre du projet de budget primitif 2016**

- 1) **L'équilibre général du projet de BP 2016**
- 2) **Description des grands postes de dépenses et recettes**

### **III/ Présentation par politique publique**

- 1) **Logement**
- 2) **Aménagement, services urbains et environnement**
- 3) **Développement économique**
- 4) **Culture**
- 5) **Aide sociale et solidarité**
- 6) **Famille**
- 7) **Sport et jeunesse**
- 8) **Enseignement et formation**
- 9) **Sécurité**
- 10) **Services généraux**

### **III/ Les autorisations de programme**

### **IV/ Les opérations d'ordre**

### **VI/ Récapitulatif par chapitres**

- 1) **Ville**
- 2) **Département**



**CHIFFRES CLES de la COLLECTIVITE PARISIENNE**  
**Projet de BP 2016**

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 7,8 milliards d'euros (dépenses réelles).  
Les montants ont été retraités pour tenir compte des flux croisés en dépenses - recettes entre la Ville et le Département sur le budget de fonctionnement (dont essentiellement, la contribution de la Ville aux dépenses sociales du Département pour 395 M€ en 2016) et entre les sections de fonctionnement et d'investissement au titre des loyers capitalisés.

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 2,62 milliard d'euros (dont 1,69 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement, hors remboursement d'emprunt).

Les autorisations de programme nouvelles s'élevaient à 2,017 milliard d'euros.

	BP 2015	Projet de BP 2016	2016 / 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 691	7 783	+1,2%
CHARGES DE PERSONNEL	2 259	2 269	+0,5%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	804	787	-2,1%
AIDE SOCIALE LEGALE (Enfance, personnes âgées et handicapées) y compris PCH et APA	871	879	+1,0%
RMI/RSA (allocation)	361	369	+2,0%
CONTRIBUTION AU CASVP	306	344	+12,5%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	378	378	+0,0%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	285	285	+0,0%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNIGIR	898	898	0,0 %
CONTRIBUTION AU SYCTOM	115	110	-4,3%
PEREQUATION	447	499	+11,5%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	295	297	+0,8%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 038	8 316	+3,5%
PRODUIT DE LA FISCALITE	5 473	5 661	+3,4%
DOTATIONS DE L'ETAT	975	774	-20,7%
DOTATION TIPP ET FMDI	257	258	+0,5%
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	444	481	+8,3%
EXCEDENTS DE ZAC	90	78	-13,7%
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	35	29	-16,5%
<b>EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€</b>	<b>347</b>	<b>533</b>	<b>53,7%</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 487	1 687	+13,5%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	596	605	+1,6%
<b>En M€:</b>			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2015 / 27.11.2015 <i>Les données du projet de BP 2016 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 27.11.2015</i>	3 905	4 386	+12,3%
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2015/ 27.11.2015 <i>Les données du projet de BP 2016 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 27.11.2015</i>	4 120	4 548	+10,4%
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	744	749	+0,7%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	200	200	+0,1%
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2015 - BP 2016, hors budgets annexes)	48 521	48 163	- 359 postes *

\* intégrant, dans le cadre du Nouveau Paris Solidaire, le transfert de 490 effectifs réglementaires du Département de Paris au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

**CHIFFRES CLES de la VILLE**  
**Projet de BP 2016**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,1 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) est de 2,31 milliards d'euros (1,47 milliard d'euros de dépenses réelles d'investissement hors remboursement d'emprunt).

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 1,78 milliard d'euros.

	BP 2015	Projet de BP 2016	2016 / 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 021	5 057	+0,7%
CHARGES DE PERSONNEL	2 046	2 074	+1,4%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	702	700	-0,2%
CONTRIBUTION AUX DEPENSES DU DEPARTEMENT	454	395	-13,1%
CONTRIBUTION A LA PREFECTURE DE POLICE	285	285	0,0%
CONTRIBUTION AU CASVP	306	344	12,5%
CONTRIBUTION AU SYCTOM	115	110	-4,3%
PEREQUATION (Contributions au FPIC et au FSRIF)	310	343	10,5%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	264	273	3,5%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 369	5 493	+2,3%
PRODUIT DE LA FISCALITE	3 315	3 368	+1,6%
DOTATIONS DE L'ETAT	972	770	-20,7%
REDEVANCES ET PRESTATIONS DE SERVICE	443	480	+8,4%
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	30	24	-22,1%
EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€	348	436	25%
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 290	1 474	+14,3%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	469	489	+4,4%
<b>en M€:</b>			
ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AU 01.01.2015 / 27.11.2015	3 905	4 386	
<small>Les données du projet de BP 2016 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 27.11.2015</small>			
ENCOURS DE DETTE TOTAL AU 01.01.2015/ 27.11.2015	4 120	4 548	
<small>Les données du projet de BP 2016 tiennent compte de l'encours de dette constaté au 27.11.2015</small>			
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	744	749	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	200	200	
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2015 - BP 2016, hors budgets annexes)	45 588	45 692	+ 104 postes

**CHIFFRES CLES du Département  
Projet de BP 2016**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,1 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) est de 307 millions d'euros.

Les autorisations de programme nouvelles s'élèvent à 240 millions d'euros.

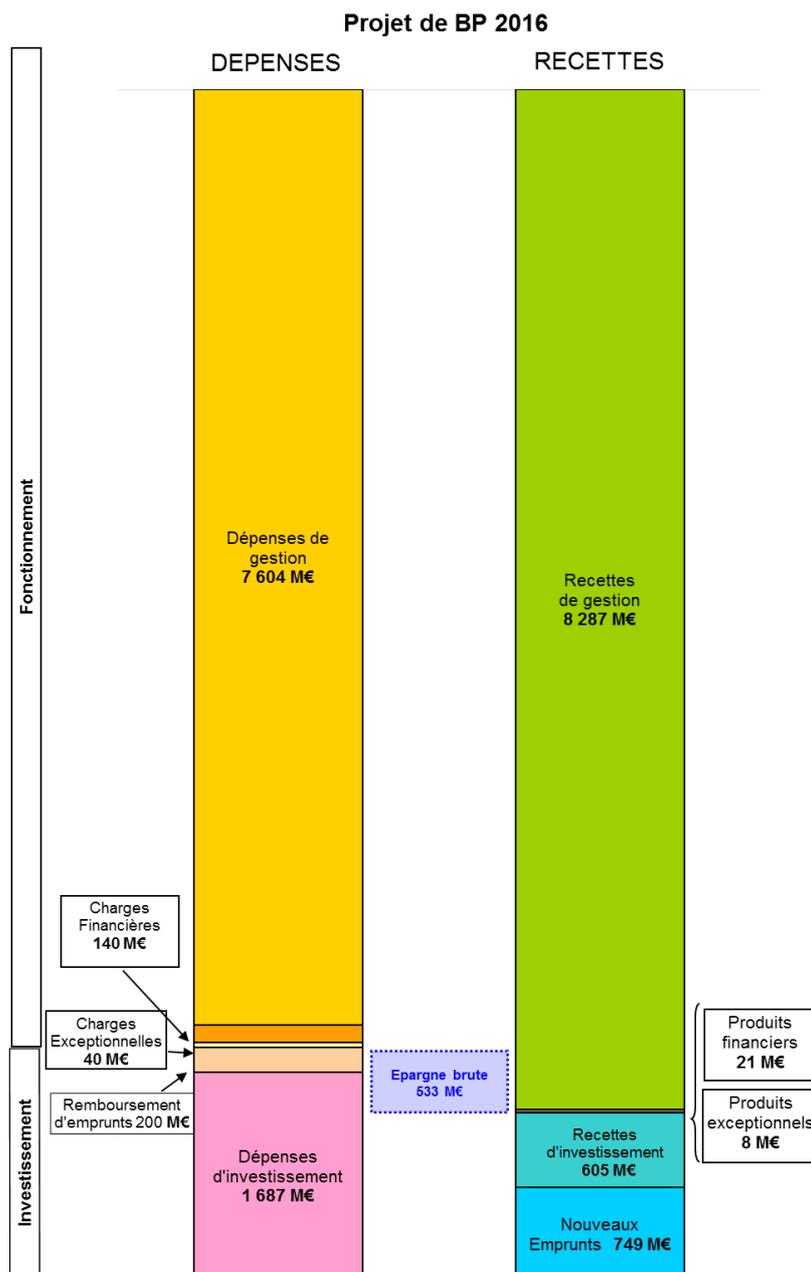
	BP 2015	Projet de BP 2016	2016 / 2015
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 132	3 125	-0,2%
RMI/ RSA (allocation)	361	369	+2,0%
SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE	378	378	+0,0%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	102	86	-15,4%
CHARGES DE PERSONNEL	220	198	-10,2%
CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE PARIS AU FNGIR	898	898	0,0 %
PEREQUATION	137	156	+14,0%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	31	24	-22,3%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en M€)</b>			
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 131	3 222	+2,9%
CONTRIBUTION DE LA VILLE	454	395	-13,1%
PRODUIT DE LA FISCALITE	2 158	2 294	+6,3%
SUBVENTIONS, REDEVANCES, ET AUTRES RECETTES	161	175	+8,9%
DOTATIONS DE L'ETAT	3	3	
DOTATION TIPP ET FMDI	257	258	+0,5%
<b>EPARGNE BRUTE (écart Recettes - Dépenses) en M€</b>	<b>-1</b>	<b>97</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	197	213	+8,2%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)</b>			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	127	116	-8,7%
<b>en M€</b>			
ENCOURS DE LA DETTE AU 27.11 2015	-	0	
MONTANT DE L'AUTORISATION D'EMPRUNT	-	0	
EFFECTIFS REGLEMENTAIRES (BS 2015 - BP 2016, hors budgets annexes)	2 933	2 471	- 463 postes *

\* intégrant, dans le cadre du Nouveau Paris Solidaire, le transfert de 490 effectifs réglementaires du Département de Paris au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

## **I/ Présentation générale de l'équilibre du projet de budget primitif 2016**

### **1) L'équilibre général du projet de BP 2016**

**Le projet de BP 2016 se caractérise par des dépenses d'investissement en progression de 200 M€ par rapport au BP 2015 (1 687 M€ contre 1 487 M€ au BP 2015). Plus d'un tiers de ces dépenses est financé par l'épargne brute dégagée en fonctionnement, à hauteur de 533 M€. À cette épargne brute s'ajoutent 605 M€ de recettes d'investissement, qui permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 1 138 M€ au total, ce qui correspond à 67 % des dépenses d'investissement avant amortissement de la dette. L'autorisation d'emprunt est fixée à 749 M€, soit un montant sensiblement équivalent à celui fixé en 2015 (744 M€).**



## 2) Description des grands postes de dépenses et recettes

**2.1** Poursuivant le programme d'investissement de la mandature, **les dépenses d'investissement sont fixées à 1 687 M€ au projet de BP 2016**, le besoin de financement qui en découle étant financé à hauteur de 605 M€ par des recettes propres d'investissement.

Les **dépenses d'équipement**, établies à 1 091 M€, représentent 65 % des dépenses réelles d'investissement.

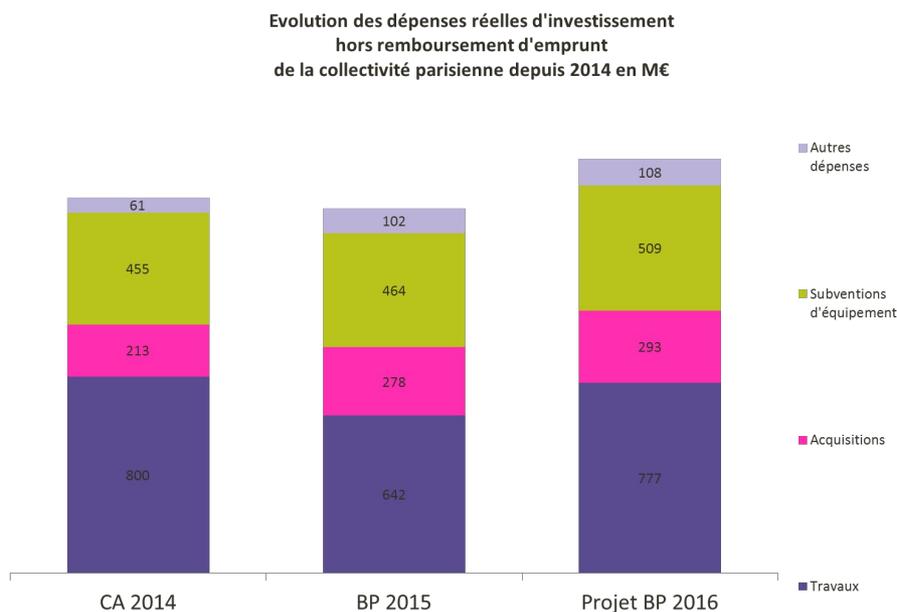
Elles se décomposent en :

- 777 M€ pour les dépenses de travaux (+135 M€ par rapport au BP 2015) ;
- 293 M€ pour les acquisitions, (+ 14 M€ par rapport au BP 2015) ;
- 21 M€ sur les immobilisations corporelles (- 6 M€ par rapport au BP 2015).

Parmi ces dépenses d'équipement, 251 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social à hauteur de 142 M€), 95M€ à la deuxième tranche de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne, 159 M€ à la voirie et aux déplacements, 111 M€ au secteur scolaire, 58 M€ au sport et la jeunesse, 47 M€ à la petite enfance et 46 M€ à la culture.

Les **subventions d'équipement** représentent 509 M€. Elles concernent, pour les trois quart, le secteur du logement et de l'habitat (339 M€, dont 313 M€ pour le logement social), et la voirie et les déplacements (45 M€).

Le solde des dépenses réelles est constitué essentiellement de **dépenses pour compte de tiers** (16 M€) et **d'opérations financières** (participations et avances consenties) pour 67 M€.



### 67,7 M€ pour le budget participatif au BP 2016

Le Budget Participatif de Paris permet aux Parisiens de proposer des projets pour leur ville sur lesquels ils pourront voter. Les projets sélectionnés seront ensuite réalisés par les services de la Ville de Paris.

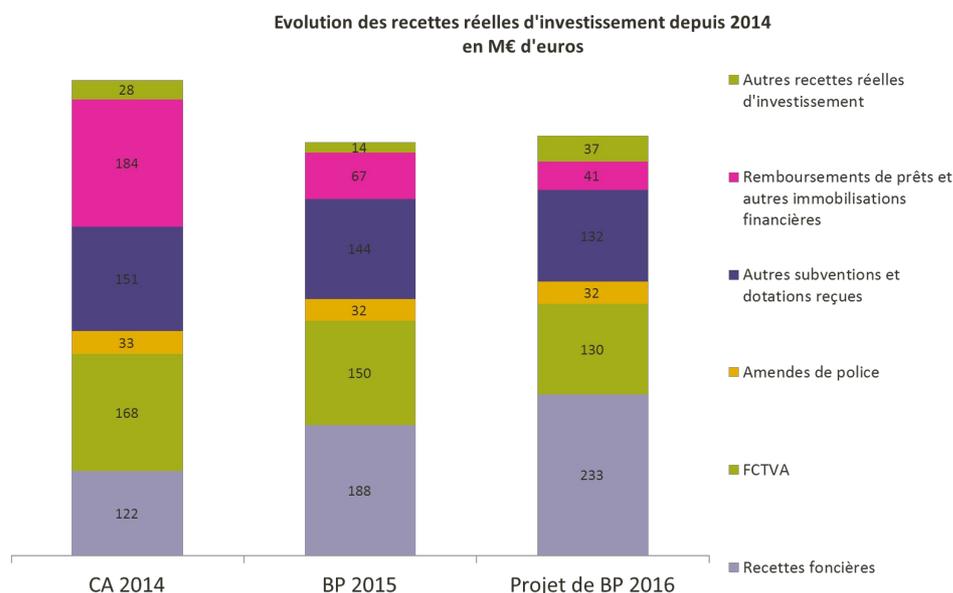
Une enveloppe budgétaire correspondant à 5 % de son budget d'investissement, soit près de 500 M€ sur la période 2015–2020 est prévue au PIM. Le BP 2016 marque la montée en puissance de ce dispositif : après avoir mobilisé 17,7 M€ au BP 2015 (pour 9 projets sélectionnés), le budget participatif représente 67,7 M€ au BP 2016 (35,2 M€ pour 8 projets parisiens et 32,5 M€ pour 180 projets d'arrondissement sélectionnés à l'issue de la campagne 2015).

Dans ce cadre, 16 M€ seront notamment dédiés à des pistes cyclables supplémentaires au niveau parisien, 12,3 M€ seront destinés à l'amélioration de la voirie et des déplacements tandis que 18,4 M€ seront consacrés à la végétalisation de Paris, aux espaces verts et à l'environnement. Le détail des projets est présenté en partie IV du rapport.

**Les recettes d'investissement atteignent 605 M€.** Elles augmentent de 9 M€ par rapport au niveau du BP 2015.

Elles sont constituées principalement :

- des **subventions et dotations reçues** à hauteur de 294 M€. Elles incluent 130 M€ au titre du **FCTVA**, ainsi que 32 M€ prévus pour le **produit des amendes de police** ;
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 200 M€ pour 2016, auxquels s'ajoutent notamment 26 M€ au titre des cessions liées au protocole foncier passé dans le cadre de l'opération des Halles.



**2.2 La poursuite de la montée en charge de la péréquation et de la diminution des dotations de l'État est compensée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par la mobilisation de recettes nouvelles, permettant une progression de l'épargne brute de 347 M€ au BP 2015 à 533 M€ au BP 2016.**

**Les dépenses réelles de fonctionnement, d'un montant de 7 783 M€**, progressent de 1,2 % par rapport au BP 2015. Hors dépenses de péréquation, elles s'établissent à 7 284 M€, en hausse de 0,6 % par rapport à 2015 en deçà de la prévision d'inflation 2016 (+1 %); cette hausse très modérée est le fruit des efforts de maîtrise de la dépense qui ont pu être déployés.

Dans le cadre de la rationalisation de l'action sociale à Paris, la réforme du **Nouveau Paris Solidaire** est mise en place en 2016 et s'achèvera en 2017.

Elle consiste à regrouper les Services sociaux Polyvalents du département (SSDP) au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) et implique au BP 2016 le transfert de 39,4 M€ de dépenses de personnel et de charges à caractère général du budget général vers celui du CASVP.

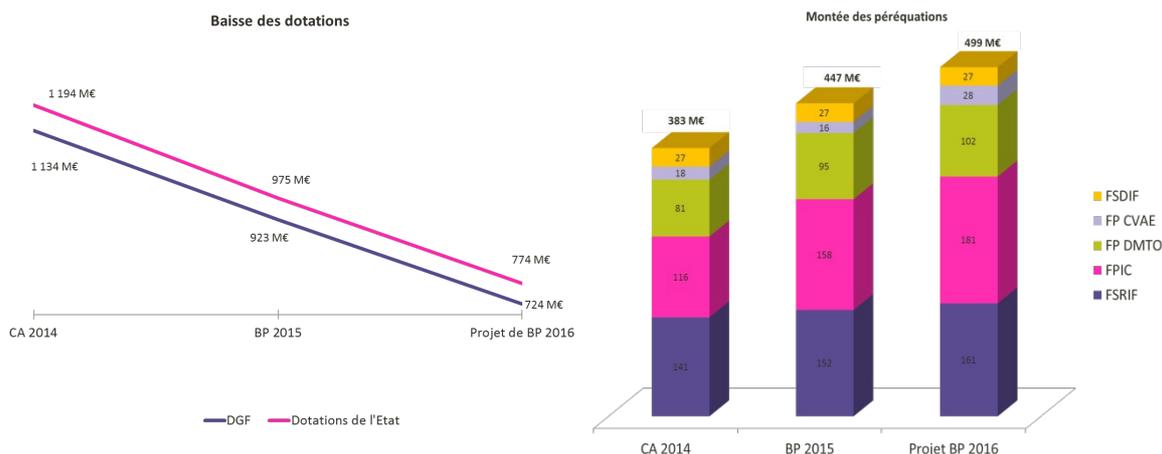
	<b>BP 2016 hors NPS</b>	<b>BP 2016 post réforme NPS</b>	<b>Variation</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	2 286,3 M€	2 269,2 M€	- 17,1 M€
<b>Charges à caractère général</b>	808,4 M€	786,5 M€	- 21,8 M€
<b>Contribution au CASVP</b>	304,6 M€	344,0 M€	39,4 M€*

\*un abondement complémentaire de 0,5M€ est versé pour financer la réforme

Les éléments présentés ci-dessous font donc état de ces changements de périmètre.

Les **dépenses de péréquation** atteignent 499 M€, soit une augmentation de 11,5 % par rapport au BP 2015 (+ 52 M€). Les modalités de calcul des fonds de péréquation 2016 sont actuellement en débat dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2016. Les montants prévus dans ce projet de BP 2016 sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs.

### **Évolution des dotations et des dépenses de péréquation entre 2014 et 2016**



Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** continue de monter en puissance en 2016. La contribution de la Ville augmente de 14,6 % entre 2015 et 2016 pour atteindre 181 M€ (soit + 23 M€), ce qui représente 18,1 % du montant total du Fonds et fait de Paris le premier contributeur.

La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 6,2 % par rapport au BP 2015 pour s'établir à 161 M€. La contribution aux deux **Fonds de péréquation des DMTO**, mis en place en 2011 et en 2014, est en hausse de 8,0 %, passant de 95 M€ à 102 M€.

Depuis 2014, la collectivité parisienne participe également au **Fonds de solidarité dédié aux Départements de la région Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27 M€ en 2016, soit une inscription stable par rapport à 2015.

Par ailleurs, la contribution au **Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 28 M€, contre 16 M€ au BP 2015, soit une progression de 12 M€ par rapport au BP 2015. Cette forte progression s'explique d'une part par les modifications du mode de calcul du Fonds décidées en loi de finances pour 2015 qui ont augmenté de 8 M€ le montant de notre contribution effective en 2015 par rapport à celle prévue au BP 2015, et d'autre part par la progression de la CVAE entre 2014 et 2015. La dépense au titre du fonds de péréquation 2016 progresse ainsi de 4 M€ par rapport au montant effectivement acquitté en 2015.

**Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne s'élèvent à 2 272 M€** après transfert de 17 M€ de masse salariale du Département vers la subvention du CASVP dans le cadre de la création du Nouveau Paris Solidaire – NPS - (transfert des services sociaux départementaux polyvalents encore à la DASES vers le CASVP), soit une augmentation de 0,2 % (+6 M€) par rapport au budget primitif 2015. **À périmètre constant (c'est-à-dire hors transfert du NPS), les dépenses de personnel progressent de 1% (+23M€) par rapport au BP 2015.**

Sur les dépenses de masse salariale *stricto sensu* (hors autres charges de personnel qui comprennent notamment les décharges de classe, la médecine du travail, les pensions SUDAC, etc), cette progression est le résultat de facteurs exogènes pour 21 M€, dont principalement 14,5 M€ liés à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), 2,8 M€ estimé en 2016 pour la mise en œuvre du premier volet de l'accord national sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (« PPCR ») et 1,8 M€ au titre de la progression des cotisations employeurs.

Compte tenu des dispositions du Projet de loi de finances pour 2016, aucune hausse du point d'indice de la fonction publique n'est actuellement programmée en 2016. Les dépenses liées aux contrats aidés sont stables par rapport au BP 2015, sous l'effet de la montée en charge du programme de la mandature sur les recrutements d'emplois d'avenir.

Cette inscription budgétaire traduit, en outre, **les choix effectués par la collectivité en matière de développement de l'offre de services publics**, avec une inscription budgétaire en progression de 42,5 M€ pour la mise en œuvre du schéma d'emplois 2016 (15 M€) et l'impact des recrutements de 2015 en 2016 (27,5 M€ dont 21,5M€ au titre du Contrat Enfance Jeunesse). La délibération sur les emplois propose en 2016 la création de 436 postes dont 235 dédiés au renforcement des trois domaines prioritaires de la mandature (petite enfance, propreté et sécurité) et 106 pour l'ouverture de nouveaux équipements. Dans le cadre du NPS, 490 postes sont transférés de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé vers le CASVP. En parallèle, la réforme de l'administration parisienne et la réorganisation des services permettent de procéder au redéploiement de 325 postes, principalement issus d'une optimisation des fonctions support et des organisations. L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans la délibération emplois DFA-DRH 2014 129 et 54G. Par ailleurs, l'effort de rationalisation sur les vacances et les heures supplémentaires sera maintenu en 2016 afin de participer à la maîtrise des dépenses de personnel.

S'agissant de la Ville, les dépenses de personnel progressent de 1,4% par rapport au BP 2015 à 2 074 M€ (2 045 M€ au BP 2015). Cette progression résulte notamment du schéma d'emploi avec les effets en années pleine du Contrat Enfance Jeunesse et de l'impact des principales mesures exogènes (GVT, accord PPCR).

S'agissant du Département, les dépenses de personnel sont en diminution de 8,2 % par rapport au BP 2015, à 196 M€ (213 M€ au BP 2015). Cette diminution de 17M€ s'explique principalement par le changement de périmètre lié au transfert de la masse salariale des agents travaillant pour le NPS de la DASES au CASVP ainsi que par la baisse du remboursement de la prime départementale au budget municipal pour -5 M€.

### **Présentation détaillée de la masse salariale**

Les tableaux ci-dessous retracent de manière agrégée et consolidée (Ville et Département) les inscriptions budgétaires des différentes composantes des dépenses de personnel, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus :

- Les dépenses de masse salariale (intégrant 17 M€ de transfert de masse salariale à la subvention du CASVP au titre du Nouveau Paris Solidaire) :

	BP 2015	Projet de BP 2016	%/ BP 2015
Rémunération des personnels	1 576 576 745 €	1 591 998 277 €	0,98%
Dont contrats aidés	30 900 000 €	30 900 000 €	0,00%
Impôts et taxes	38 192 939 €	38 567 900 €	0,98%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	555 221 824 €	551 174 800 €	-0,73%
Autres charges	55 845 545 €	55 273 616 €	-1,02%
Rémunération des collaborateurs de groupes d'élus	3 397 410 €	3 397 410 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 229 234 463 €</b>	<b>2 240 412 003 €</b>	<b>0,50%</b>

- Les autres charges de personnel :

	BP 2015	Projet de BP 2016	%/ BP 2015
Décharges de classes	20 206 357 €	20 206 357 €	0,00%
Jardins d'enfants de Paris habitat et CAF (jardin maternel André Masson)	1 333 590 €	1 333 590 €	0,00%
Personnel dit de la "sentence" et allocations différentielles de la SUDAC	3 520 000 €	3 000 000 €	-14,77%
Frais médicaux et médecine du travail	2 640 000 €	2 600 000 €	-1,52%
Rentes d'accidents du travail et pensions d'invalidité	1 225 000 €	1 225 000 €	0,00%
Divers	460 500 €	429 500 €	-6,73%
<b>TOTAL</b>	<b>29 385 447 €</b>	<b>28 794 447 €</b>	<b>-2,01%</b>

Les autres dépenses de personnels sont inscrites pour la collectivité à hauteur de 28,8 M€, en recul de 2,1 % par rapport au BP2015, essentiellement du fait de la diminution des pensions versées à destination des personnels de « la sentence » et de la SUDAC du fait du resserrement de la population concernée. Les autres inscriptions sont globalement stables par rapport au BP 2015.

L'essentiel de la dépense concerne le dispositif des décharges de classes des directeurs d'écoles de la Ville de Paris (70 % du poste « autres charges de personnel »). La collectivité parisienne supporte le surcoût du régime dérogatoire dont bénéficient à Paris les directeurs d'écoles maternelles et primaires. Ainsi, le traitement des professeurs des écoles affectés à Paris pour suppléer les directeurs déchargés fait l'objet d'un remboursement à l'État sur la base de la convention passée avec le ministère de l'Éducation Nationale. L'inscription prévue à ce titre au BP 2016 est de 20,2 M€.

L'inscription du remboursement à Paris Habitat et à la CAF des charges relatives aux agents travaillant au sein des jardins d'enfants et du jardin maternel André Masson est reconduite.

**Les dépenses sociales hors charges à caractère général connaissent une progression de 3,3 % pour atteindre 1 648 M€ au projet de BP 2016 (hors charges à caractère général). Hors transfert lié au NPS, leur évolution est ramenée à + 0,8 %.**

**L'inscription au titre du RSA**, dans un contexte économique difficile, est fixée à 368,5 M€ pour la part allocations, en hausse de 7 M€ par rapport à 2015. Cette prévision se base sur une hypothèse de 67 500 bénéficiaires fin 2016, à laquelle s'ajoutent l'impact de l'inflation et de la revalorisation de 2 % en vertu du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté mis en place à partir de septembre 2014.

**L'aide sociale aux personnes handicapées** augmente de 11 M€ pour s'élever à 234 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement, liée à la revalorisation de 1,1 % des prix de journée des structures existantes et à l'ouverture de nouvelles structures, ainsi qu'à la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, qui se substitue progressivement à l'allocation compensatrice pour tierce personne (PCH-ACTP : + 7,7 M€).

**L'inscription au titre de l'aide sociale à l'enfance**, hors charges imputées sur le chapitre 011, diminue par rapport au BP 2015, passant de 310 M€ à 289 M€, du fait essentiellement de l'application de la circulaire péréquation nationale du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des mineurs étrangers isolés (MIE) qui induit une baisse du nombre de MIE pris en charge par la collectivité parisienne. Les frais d'hébergement s'élèvent à 200 M€. 22,1 M€ sont par ailleurs prévus au titre de la prise en charge hôtelière.

–

**Les dépenses mobilisées pour les personnes âgées** progressent de 10 M€ pour atteindre 308 M€ particulièrement en raison de la hausse de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (152 M€ contre 146 M€ au BP 2015), liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

**La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** est fixée à 344 M€, en hausse de 38 M€ par rapport à 2015, principalement en raison de la mise en place du Nouveau Paris Solidaire.

Le montant des **charges à caractère général** diminue de 16 M€ et s'établit à 787 M€. Cette évolution résulte à la fois de la réforme du NPS (cf ci-dessus) ainsi que de l'adoption de mesures visant à rationaliser les dispositifs facultatifs de la collectivité, et à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services ; ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf : II. « Présentation par politique publique »).

Les montants prévus pour les contrats de prestations de services (compte 611), sont les suivants, pour la Ville et le Département :

	BP 2015	Projet de BP 2016	% / BP 2015
Propreté	111,2	113,7	2,2%
Voirie	57,6	60,5	5,0%
Action sociale	19,8	23,3	17,7%

Petite enfance	26,2	27,7	5,8%
Sports et Jeunesse	17,8	22,6	26,7%
Culture	12,1	12,7	5,3%
Affaires Scolaires	4,8	2,6	-46,6%
Logement	5,6	6,0	6,9%
Espaces verts	4,2	4,3	3,9%
Informatique et Télécommunications	3,0	3,7	20,7%
Communication et Information	1,9	2,1	15,1%
Accès au droit	1,8	1,9	2,6%
Logistique	0,9	0,9	-7,5%
Autres domaines (dont sécurité)	10,5	21,2	100,9%
<b>TOTAL</b>	<b>277,4</b>	<b>303,0</b>	<b>9,2%</b>

Les **contributions** de la collectivité parisienne sont en baisse de 5 M€ et s'élèvent à 773 M€ au projet de BP 2016 :

- la **contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)** est fixée à 378 M€, ce qui correspond à la reconduction du montant versé en 2015, ce montant pourra être réajusté au vu du projet de budget 2016 du syndicat qui sera présenté au Conseil d'administration ;

- la **contribution à la Préfecture de police** reste stable à 285 M€, afin de sanctuariser les moyens dédiés à la sécurité parisienne.

- la **contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** diminue de 5 M€ pour s'élever à 110 M€ sous le triple effet de la baisse des tonnages, de l'entrée en vigueur d'une nouvelle grille tarifaire et de la mise en place d'un plan d'économies en lien avec l'ensemble des collectivités contributrices.

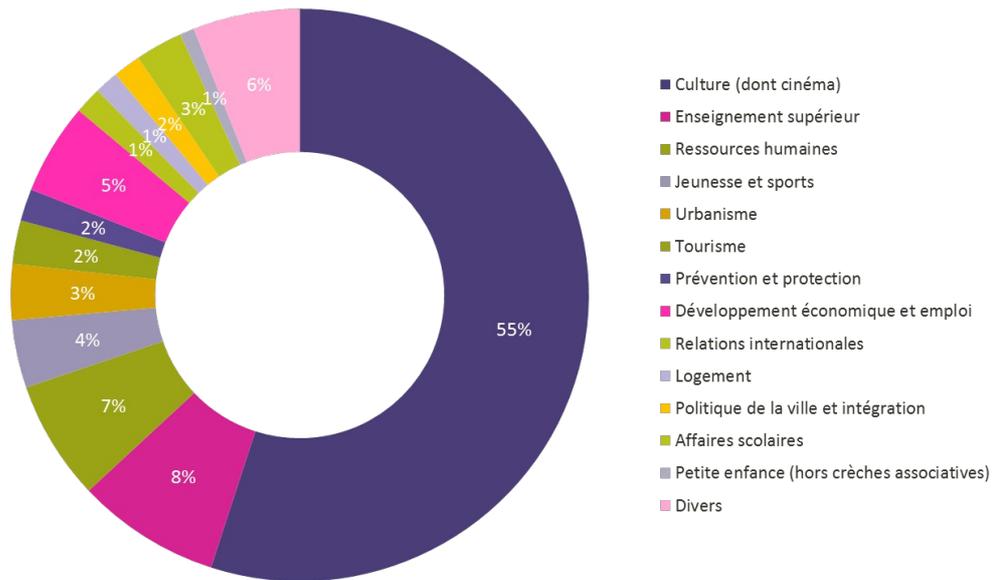
Le montant total des **subventions de fonctionnement et participations hors subventions à caractère social** est de 539 M€, en diminution de 4 M€ par rapport au BP 2015. Le projet de BP 2016 repose toutefois sur des évolutions contrastées :

- 2,5 M€ de dépenses supplémentaires sont proposées sur les subventions de fonctionnement, aboutissant à une inscription 2016 de 297 M€ (détaillée ci-dessous), dont notamment + 1,6 M€ sur les subventions à la petite enfance afin de financer de nouveaux projets issus des orientations de la stratégie enfance, + 1,5 M€ sur le logement, ou encore + 1,1 M€ sur les affaires scolaires ;
- Par ailleurs, 1,6 M€ de dépenses supplémentaires sont proposées au titre des subventions aux crèches associatives afin de financer l'ouverture de 569 nouvelles places, pour une inscription 2016 de 55 M€ ;

- 69 M€ de subventions sont prévues au titre de la politique scolaire, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2015 du fait de l'actualisation des subventions versées aux collèges privés sous contrat.
- Enfin, l'inscription prévue pour les subventions allouées aux caisses des écoles est de 80 M€ (- 1,8 % par rapport aux subventions versées en 2015).

Les subventions de fonctionnement hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives se ventilent de la façon suivante :

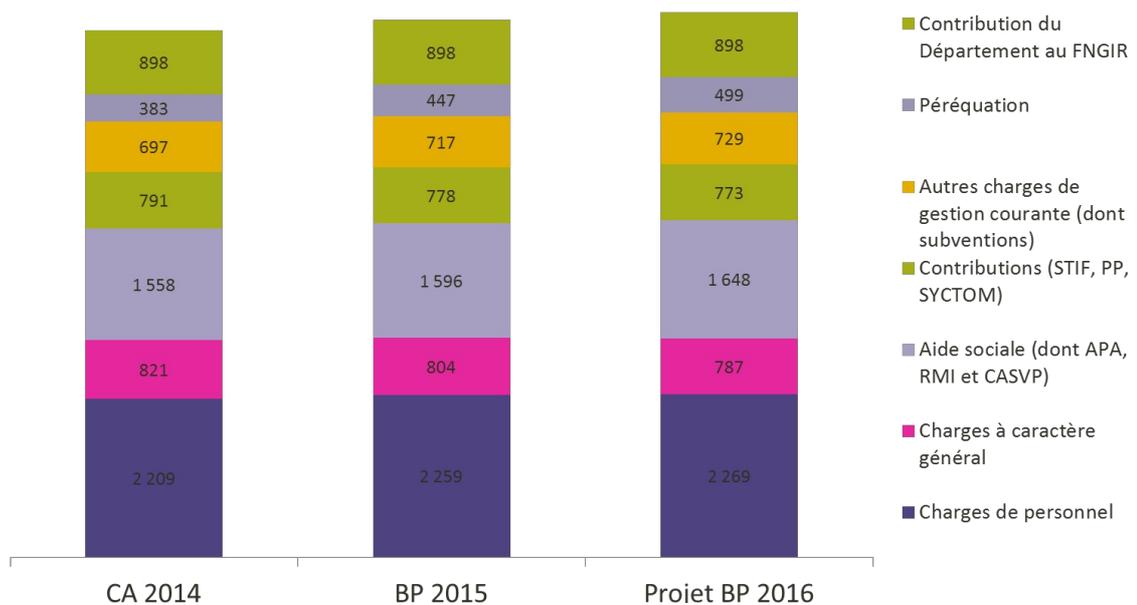
	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>	<b>% / BP 2015</b>
Culture (dont cinéma)	163,3	163,2	0,0%
Enseignement supérieur	24,2	23,9	-1,2%
Ressources humaines	20,4	20,0	-1,9%
Jeunesse et sports	11,9	11,4	-4,7%
Urbanisme	9,4	9,4	0,0%
Tourisme	6,8	7,3	6,6%
Prévention et protection	5,3	5,4	0,7%
Développement économique et emploi	15,6	15,3	-1,9%
Relations internationales	4,6	4,5	-2,1%
Logement	2,5	4,0	59,9%
Politique de la ville et intégration	5,0	5,0	0,0%
Affaires scolaires	6,8	7,9	16,7%
Petite enfance (hors crèches associatives)	0,8	2,4	200,5%
Divers	17,9	17,7	-0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>294,5</b>	<b>297,4</b>	<b>1%</b>



Les **charges exceptionnelles** s'établissent à 40 M€, en diminution de 4 M€ par rapport à 2015.

Comptetenue de la variation prévisionnelle de l'encours de dette, les **frais financiers** sont estimés à 140 M€, en baisse de 8 M€.

Evolution des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2014 en M€



### **Vivre ensemble et sécurisation renforcée du territoire parisien**

Conformément aux annonces de la Maire de Paris, un ensemble de mesures permettant de répondre aux défis posés par les attentats du 13 novembre 2015 sera mis en œuvre. Dès à présent est prévue au BP 2016 une première enveloppe de 16 M€ pour renforcer la cohésion de la société parisienne et assurer une meilleure protection des Parisiens. 6,3 M€ sont en outre prévus pour accélérer le déploiement du nouveau plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP).

En fonctionnement, une enveloppe de 5 M€ sera dégagée pour le financement des mesures post attentats dont les contours doivent être encore dessinés.

En investissement, outre l'accélération du PVPP, une enveloppe de 11 M€ sera consacrée au lancement d'un plan de modernisation des installations de sécurité des bâtiments, en particulier les équipements accueillant des enfants (établissements scolaires, équipements petite enfance, équipements sportifs et conservatoires). Cette enveloppe sera consacrée en priorité à l'amélioration d'installations propres aux bâtiments comme la visiophonie, les détecteurs de présence et d'intrusion, les parois vitrées, les systèmes d'ouverture des portes, la protection des accès depuis la voie publique... Cela concernera également la protection des abords des équipements scolaires et de petite enfance bénéficiant d'un arrêté Vigipirate pris par le Préfet de Police : en cas de présence de stationnement le long de l'établissement, celui-ci sera interdit et, lorsque ce sera possible, le trottoir sera élargi et protégé.

Le BP 2016 prévoit par ailleurs la création nette de 39 postes à la DPP : qui permettront de renforcer la sécurité sur l'espace public.

La mise en œuvre de ce plan viendra s'ajouter aux nombreuses mesures adoptées immédiatement après les événements du 13 novembre, avec le versement de subventions exceptionnelles aux associations d'aide aux victimes et l'adoption de mesures d'aide aux commerces directement touchés par les attentats, par le biais d'une exonération des droits de voirie. Des remises gracieuses de taxe de balayage, pour laquelle aucune exonération n'est autorisée par la loi, seront également accordées.

Enfin, de nombreuses actions ont déjà été menées depuis janvier pour sécuriser nos équipements : développement de la vidéosurveillance, travaux de sécurisation dans de nombreux équipements publics comme les crèches, les bibliothèques, les conservatoires, les équipements sportifs et culturels. Ces actions vont être accélérées et renforcées avec le vote du présent budget.

**Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au projet de BP 2016 sont fixées à 8 316 M€, en progression de 3,5 % par rapport au BP 2015 (8 038 M€).**

### **La création de la Métropole du Grand Paris (MGP)**

À compter du 1er janvier 2016, la MGP percevra une partie de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres et prendra en charge un nombre croissant de compétences d'ici 2020.

Afin de ne pas déséquilibrer les budgets communaux, la loi prévoit que la MGP verse à ses communes membres des attributions de compensation, qui sont calculées par différence entre les ressources et les charges transférées.

Les recettes transférées par Paris seront les suivantes :

- part ville de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (avec allocations compensatrices) : 502,45 M€
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 8,6 M€
- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,25 M€
- taxe sur les surfaces commerciales : 15,23 M€
- part « Compensation Part Salaire » de la dotation forfaitaire de la ville : 453,1 M€

Les compétences dévolues à la Métropole relèveront dans un premier temps essentiellement du domaine de la stratégie et de la planification. La Ville de Paris n'y affectait pas de budget jusqu'à présent et ne transférera donc pas de dépenses en 2016. Le montant de ces attributions de compensations inscrit au budget primitif 2016 des communes est donc estimé à 979,6 M€ pour Paris (montant 2015 de la totalité des ressources transférées sans déduction de charges).

Les **contributions directes** diminuent de 14 % par rapport au BP 2015, à taux d'imposition constants, pour atteindre 3 020 M€. Cette évolution s'explique principalement par le transfert à la Métropole du Grand Paris d'une majeure partie des recettes de fiscalité économique qui étaient jusqu'alors perçues par la Ville de Paris. Toutefois, ce transfert de recettes est compensé par une attribution de compensation correspondant à la différence entre le montant des recettes et des charges transférées, à hauteur de 526,5 M€.

#### Détail des transferts de fiscalité directe locale à la MGP

Ville	BP 2015	BP 2016
TFPNB additionnelle	218 603 €	
CVAE	495 369 491 €	
TASCOM	15 599 606 €	
IFER	7 781 089 €	
<b>Sous-total</b>	<b>518 968 789 €</b>	-

Attribution de compensation MGP (hors CPS)		526 502 915 €
<b>Total</b>	<b>518 968 789 €</b>	<b>526 502 915 €</b>

Une fois neutralisé cet effet, les recettes de fiscalité directes sont en progression de 1,3 %, atteignant 3 547 M€.

Concernant les recettes de fiscalité directe locale, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- une hypothèse de revalorisation nominale des bases d'imposition de 1 % compte tenu des discussions en cours sur le PLF 2016 ;
- une hypothèse de croissance physique des bases d'imposition de 0,4 % pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 0,5 % pour la cotisation foncière des entreprises et de - 8 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- une recette prévisionnelle de CVAE départementale de 908,6 M€ pour 2016 au regard de la dernière prévision transmise par la DRFIP.

(Millions d'euros)	BP 2015	Projet de BP 2016	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 402,1	908,6	- 35,2%
Taxes foncières	988,2	1 004,2	1,6%
Taxe d'habitation	752,1	762,9	1,4%
Contribution foncière des entreprises	315,2	316,4	0,4%
Taxe sur les surfaces commerciales	15,6	0,0	- 100,0 %
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10,2	2,9	-71,6%
Rôles supplémentaires	17,3	25,3	46,2%
<b>Total fiscalité directe (hors compensation MGP)</b>	<b>3 500,7</b>	<b>3 020,2</b>	<b>-13,7 %</b>
<i>Compensation du transfert de fiscalité MGP</i>		526,5	
<b>Total fiscalité directe (avec compensation MGP)</b>	<b>3 500,7</b>	<b>3 546,7</b>	<b>1,3%</b>

Fiscalité – Évolution des taux pour Paris (Ville et Département)

		taux 2015	taux 2016	taux moyen national 2014
<b>Ville de Paris</b>	taxe d'habitation	13,38%	13,38%	23,95%
	taxe foncier bâti	8,37%	8,37%	20,20%
	taxe foncier non bâti	16,67%	16,67%	48,53%

	CFE	16,52%	16,52%	25,76%
	TEOM	6,21%	6,21%	9,23%
<b>Département de Paris</b>	taxe foncier bâti	5,13%	5,13%	15,32%

Fiscalité - Comparaison des taux appliqués à Bordeaux, Lyon, Marseille

<b>Taux Ville + EPCI</b>	<b>Bordeaux 2015</b>	<b>Lyon 2015</b>	<b>Marseille 2015</b>
taxe d'habitation	32,35%	29,76%	41,90%
taxe foncier bâti	29,51%	29,81%	27,90%
taxe foncier non bâti	94,15%	21,88%	28,70%
CFE	35,06%	28,62%	32,63%
TEOM	8,27%	6,79%	18,10%

<b>Département</b>	<b>Bordeaux 2015</b>	<b>Lyon 2015</b>	<b>Marseille 2015</b>
TFB	16,02%	Transféré au Grand Lyon	15,05%

Les **recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 2 115 M€** au projet de BP 2016, en augmentation de 7% par rapport au BP 2015, sous l'effet de la progression du produit de fiscalité immobilière, des droits de stationnement et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

L'inscription des recettes de **fiscalité immobilière** est portée à 1 230 M€. Les droits de mutation sont en hausse de 110 M€, la collectivité parisienne a en effet fait le choix de relever à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le taux départemental décidé par le Conseil de Paris en novembre 2015. La loi de finances pour 2015 a en effet donné aux Départements la possibilité de relever de manière pérenne le taux de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement afin de les aider à financer les allocations sociales obligatoires. La quasi-totalité des Départements français a déjà mis en place cette mesure. Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élève à 464 M€, soit une progression de 1,7 % par rapport au BP 2015, sous l'effet de la revalorisation nominale des bases attendue dans le cadre du PLF 2016 (1 %) ainsi que de la croissance physique des bases.

Les recouvrements au titre de la **taxe de balayage** sont prévus à hauteur de 104 M€, soit un niveau stable par rapport au BP 2015.

L'inscription sur les **droits de stationnement** est par ailleurs en augmentation de 9 M€ pour atteindre au projet de BP 2016 un montant de 130 M€, sous l'effet de la réforme du stationnement mise en place l'année dernière.

L'inscription sur la **taxe sur l'électricité** s'établit à 70 M€, en diminution de 1 M€ par rapport au BP 2015.

Les **autres impôts et taxes** atteignent 117 M€, en hausse de 17 M€ par rapport à 2015, essentiellement liée à l'augmentation du produit de la taxe de séjour municipale et de la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour. Il s'agira en effet de la première année pleine d'application de la taxation au réel ainsi que de la contribution des plateformes de réservation par Internet.

527 M€ sont par ailleurs perçus au titre de **l'attribution de compensation** du transfert de contributions directes à la Métropole du Grand Paris

Les **dotations de l'État** (en y intégrant, à des fins de comparaison, la part « Compensation Part Salaire » CPS de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville reversée par la Métropole, soit 453 M€) s'élèvent à 774,6 M€ contre 976 M€ au BP 2015, soit une diminution de 201,4 M€ par rapport au BP 2015 (- 21 %). Cette évolution concerne principalement la DGF, qui passe de 923,4 M€ au BP 2015 à 724,4 M€ au BP 2016 (en incluant la part CPS) et à 271 M€ après transfert de la part CPS. À périmètre constant, la DGF baissera donc de 199 M€ : -176,2 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques, -27,9 M€ d'écrêtement complémentaire pour financer la progression des dotations de péréquation, -1,2 M€ du fait de la diminution de la population recensée et +6,3 M€ d'ajustement après notification de la DGF 2015.

Les recettes recouvrées au titre des **compensations de transferts de compétences** sont quasiment stables par rapport au BP 2014, à 350 M€ ; la diminution des recettes sur les AIS, la CNSA et la TICPE pour le RSA étant compensé par une hausse de la perception du FMDI de + 1,6 M€.

**Les produits d'exploitation et redevances** sont en hausse globale de 37 M€ pour atteindre 481 M€ au BP 2016. 212 M€ sont attendus au titre des redevances versées par les fermiers et concessionnaires, en hausse de 11 M€ principalement en raison d'une augmentation de 9 M€ de la redevance exceptionnelle versée par la Tour Eiffel dans le cadre de la prolongation d'un an du contrat de délégation. 185 M€ sont prévus au titre des participations des usagers, en progression de 7 % par rapport à 2015 notamment sous l'impact du déploiement en année pleine des réformes tarifaires. Les recettes d'utilisation du domaine atteignent 84 M€.

Les **subventions et participations** de l'Etat, de la Région et autres tiers atteignent 256 M€, en baisse de 21 M€ du fait de la diminution des recettes versées par la Caisse d'allocations familiales.

Les **excédents de ZAC** sont inscrits à hauteur de 78 M€, compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.

**Les recettes de loyers** atteignent 478 M€ en forte hausse par rapport à 2015, sous l'effet de l'augmentation des recettes de loyers capitalisés. En effet, conformément à la priorité donnée au secteur du logement et à l'action de la collectivité en matière de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, 361 M€ de recettes de loyers capitalisés sont prévus au titre des campagnes de conventionnement 2014 et 2015. Ces opérations de conventionnement concernent le parc privé des bailleurs sociaux et enregistrent leur basculement dans le parc social leur permettant ainsi de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social (cf : II. « Présentation par politique publique – Logement »).

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 210 M€, dont 11 M€ au titre de la reprise de l'excédent du budget annexe de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Les **produits exceptionnels** sont de 8 M€, contre 14 M€ au BP 2015.

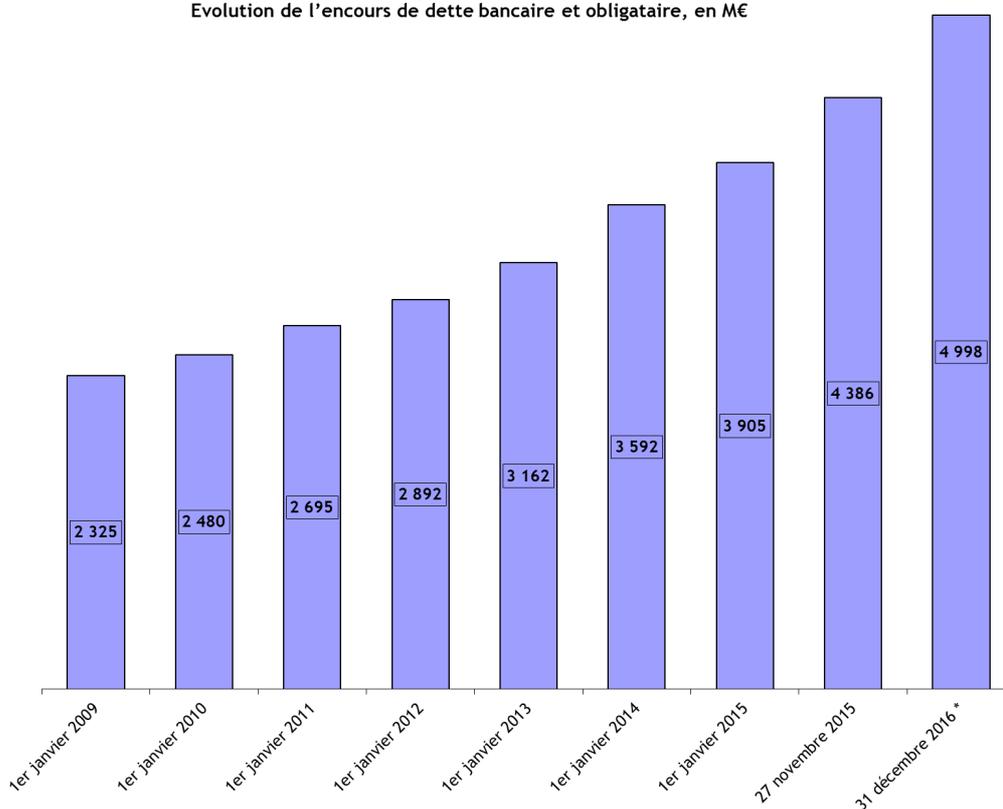
Enfin, les **produits financiers** s'élèvent 21 M€, montant quasiment stable par rapport à 2015.

Evolution des recettes courantes de fonctionnement de la collectivité parisienne depuis 2014  
en M€



La **dette bancaire et obligataire s'établit au 27 novembre 2015 à un montant de 4 386 M€**, auquel s'ajoutent les « autres dettes » contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement et de l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie à hauteur de 162 M€.

Projet de BP 2016  
Evolution de l'encours de dette bancaire et obligataire, en M€



(\*) Encours de dette bancaire et obligataire prévisionnel dans l'hypothèse où l'on sature l'autorisation d'emprunt 2015 et 2016.

### III/ Présentation par politique publique

- 1) **Logement**
- 2) **Aménagement, services urbains et environnement**
- 3) **Développement économique**
- 4) **Culture**
- 5) **Aide sociale et solidarité**
- 6) **Famille**
- 7) **Sport et jeunesse**
- 8) **Enseignement et formation**
- 9) **Sécurité**
- 10) **Services généraux**

#### Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	<b>Fonctions Ville</b>	<b>Fonctions Département</b>
<b>Logement</b>	7	72, 70
<b>Aménagement et services urbains, environnement</b>	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
<b>Développement économique</b>	9	9
<b>Culture</b>	3	31
<b>Aide sociale et solidarité</b>	5	5, 4
<b>Famille</b>	6	
<b>Sport et jeunesse</b>	4	32, 33
<b>Enseignement et formation</b>	2	2
<b>Sécurité</b>	1 + subvention à la PP (020)	1
<b>Services généraux</b>	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés **en crédits de paiement réels**, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III). Sont également neutralisées les flux croisés entre la Ville et le Département, ainsi que les opérations équilibrées en dépenses et en recettes pour retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

Enfin, Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale est actuellement imputée sur la fonction 0 « services généraux » à défaut de pouvoir être ventilée par politique publique pour des raisons d'ordre technique ; ainsi, la masse salariale par politique publique, telle que présentée ci-après, est nécessairement minorée, tandis que l'inscription sur la fonction 0 est majorée d'autant. Un travail est en cours afin de fiabiliser à terme la ventilation de ces dépenses par politique publique.

## **PROPOS LIMINAIRES**

- **Ventilation des dépenses par politique publique dans le projet de BP 2016**
  
- **Ventilation des recettes par politique publique dans le projet de BP 2016**

## CORRESPONDANCE ENTRE LA PRESENTATION GENERALE (partie I) ET LA PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (partie II) DANS LE PROJET DE BP 2016

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – PROJET DE BP 2016

#### Vision par nature

Charges de personnel	2 269,2
Charges à caractère général	786,5
Aide sociale	1 648,3
Subventions et participations	539,4
Contributions	772,8
Dépenses de péréquation	499,0
FNGIR	898,2
Autres charges de gestion courante	190,0
Charges financières	139,9
Charges exceptionnelles	39,9
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 783,3</b>

#### Vision par fonction

29,8	Logement
1 386,6	Aménagement et services urbains, environnement
44,4	Développement économique
311,7	Culture
1 852,4	Aide sociale et solidarité
419,6	Famille
212,0	Sport et jeunesse
712,7	Enseignement et formation
357,7	Sécurité
2 456,4	Services généraux
<b>7 783,3</b>	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

<b>Neutralisations (b)</b>	<b>1 022,1</b>
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	417,4
Virement vers la section d'investissement (chapitre 023)	206,2
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,4
Remboursement par le Département à la Ville des de frais de collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	394,6
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>8 805,4</b>



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT – PROJET DE BP 2016

### Vision par nature

Impôts et taxes	5 661,4
Compensations des transferts de compétences	350,4
Dotations de l'Etat	773,5
Subventions et participations (Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...)	255,6
Produits d'exploitation	480,7
Excédents de ZAC	77,7
Autres recettes courantes de fonctionnement	688,0
Produits financiers	20,8
Produits exceptionnels	8,2
<b>Total recettes réelles de fonctionnement (a)</b>	<b>8 316,4</b>

### Vision par fonction

446,2	Logement (dont compte 778)
1 034,9	Aménagement et services urbains, environnement
37,5	Développement économique
14,7	Culture
146,7	Aide sociale et solidarité
221,0	Famille
107,1	Sport et jeunesse
21,7	Enseignement et formation
3,6	Sécurité
6 282,9	Services généraux
<b>8 316,4</b>	<b>Total recettes réelles de Fonctionnement (a)</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

<b>Neutralisations (b)</b>	<b>489,0</b>
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	90,7
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,4
Remboursement par le Département à la Ville des de frais de collaborateurs d'élus	1,4
Contribution Ville au Département	394,6
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>8 805,4</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Projet de BP 2016

### Vision par nature

Immobilisations incorporelles	20,6
Subventions d'équipement	508,7
Acquisitions	292,9
Travaux	777,0
Opérations pour compte de tiers	15,6
Prêts accordés	3,3
Autres dépenses réelles d'investissement	68,8
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 686,9</b>

### Vision par fonction

342,2	Logement
768,4	Aménagement et services urbains, environnement
40,9	Développement économique
65,0	Culture
27,4	Aide sociale et solidarité
53,8	Famille
59,4	Sport et jeunesse
149,5	Enseignement et formation
21,4	Sécurité
158,9	Services généraux
<b>1 686,9</b>	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

<b>Neutralisations (b)</b>	<b>935,1</b>
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	90,7
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	239,1
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 1068)	370,4
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	35,0
Remboursements d'emprunt	200,0
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>2 622,0</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT – PROJET DE BP 2016

### Vision par nature

Subventions et dotations reçues	294,2
Produits de cession des immobilisations	233,0
Opérations pour compte de tiers	15,9
Remboursement de prêts	9,5
Autres immobilisations financières	31,4
Autres recettes réelles d'investissement	21,2
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>605,1</b>

### Vision par fonction

99,5	Logement
316,3	Aménagement et services urbains, environnement
0,0	Développement économique
1,9	Culture
0,7	Aide sociale et solidarité
2,5	Famille
5,1	Sport et jeunesse
5,8	Enseignement et formation
0,5	Sécurité
173,0	Services généraux
<b>605,1</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé, ainsi que le montant de l'emprunt :

<b>Neutralisations (b)</b>	<b>2 016,9</b>
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	417,4
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	239,1
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 16878)	370,4
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	35,0
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	748,8
Virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 021)	206,2
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>2 622,0</b>

## Logement

<i>en M€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	28,9 19,0	29,8 18,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	357,3	342,2
<b>Recettes de fonctionnement</b>	146,5	446,2
<b>Recettes d'investissement</b>	100,4	99,5

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

**Pour l'exercice 2016, le budget de fonctionnement consacré au logement s'élève à 29,8 M€, dont 18,6 M€ au titre de la masse salariale.**

La délibération emplois programme la création de 3 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. Le BP 2016 emplois soutiendra la stratégie de la collectivité en matière de logement, priorité de la politique d'investissement, avec trois créations de postes à la Direction du logement et de l'habitat dont deux au titre du dispositif « Multiloc » (qui mobilise le parc privé au bénéfice des classes moyennes et des jeunes actifs) et un pour le plan « 1 000 immeubles » (amélioration thermique des 1 000 copropriétés les plus énergivores). Par ailleurs, la Direction du logement et de l'habitat (DLH) contribuera à l'effort de redéploiement grâce notamment à l'achèvement de la mise en œuvre de la numérisation des dossiers de demandeurs de logement et à la réorganisation de la politique du ravalement (9 postes redéployés).

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 11,2 M€ en hausse de 13,1 % par rapport au BP 2015.** Cette progression s'explique pour l'essentiel par le lancement du plan 1 000 immeubles et du dispositif Multiloc fin 2015.

Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel de la dépense de fonctionnement pour un montant de 10,8 M€ au BP 2016, en hausse de 14,1% par rapport au BP 2015, sous l'effet de la progression des subventions de fonctionnement au titre du logement versées notamment dans le cadre du dispositif Multiloc.

Les subventions de fonctionnement au titre du logement s'élèvent ainsi à 4,0 M€, dont 2,4 M€ sont versées aux associations et 1,6 M€ au titre du lancement de Multiloc.

Les dépenses liées à la **gestion du domaine intercalaire** de la collectivité parisienne représentent 6,8 M€, soit une baisse de 2,6 % induite notamment par la cession en 2015 de près de 80 biens sur les 160 actuellement gérés directement par le Service d'Administration

d'Immeubles (SADI) de la collectivité. Ces charges sont principalement constituées de 2,0 M€ de taxes foncières, 1,4 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments et 1,3 M€ de charges de copropriété.

Les **aides au secteur locatif** représentent 0,3 M€ au BP 2016, dont 0,2 M€ au titre de la part départementale dédiée aux études de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), et 0,1 M€ au titre des **aides à l'accession** à la propriété.

### **La politique parisienne de soutien au logement**

**Fin 2015, la collectivité parisienne a lancé deux nouveaux dispositifs innovants de soutien au logement, le Plan 1 000 immeubles étant destiné à l'amélioration thermique des copropriétés et le dispositif MULTILOC visant à remettre sur le marché de la location des logements vacants du parc privé.**

Le **Plan 1 000 immeubles** vise à sensibiliser les copropriétés parisiennes aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique dans la poursuite des objectifs du plan climat. Il se présente comme un appel à candidature adressé aux copropriétés volontaires, pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et le versement d'aides spécifiques pour engager des travaux de rénovation thermique du bâti, notamment en favorisant les projets de végétalisation ou en permettant la surélévation lorsque c'est possible. Au titre de l'année 2016, il est prévu 1,8 M€ en section de fonctionnement pour la rémunération de l'opérateur, et 2,9 M€ en budget d'engagement en investissement pour le versement des aides aux copropriétés lauréates, pour une dépense estimée à 0,7 M€ en crédits de paiement.

**Multiloc** est un dispositif innovant destiné à des jeunes actifs et des ménages de classes moyennes qui éprouvent des difficultés à se loger à Paris. Par la mise en œuvre de conventions de partenariats avec un vaste réseau de professionnels de l'immobilier, les logements pris en gestion seront mis en location à un loyer inférieur au prix du marché. En contrepartie de cet effort, Multiloc offre aux propriétaires une prime à la réalisation de travaux, une prise en charge des risques locatifs et une gestion professionnelle et rapprochée de leur bien. Ce dispositif permettra en particulier de remettre sur le marché locatif des biens vacants. Au titre de l'année 2016, il est prévu une enveloppe globale de 3,1 M€ en fonctionnement et en investissement.

### **Recettes**

**Les recettes de fonctionnement relatives au logement s'élèvent à 446,2 M€ au BP 2016, en très forte progression par rapport à 2015.** L'augmentation de 299,7 M€ des recettes de fonctionnement de BP à BP résulte essentiellement de l'accroissement important des recettes locatives, tirées par le recouvrement des loyers capitalisés issus des conventionnements.

Les **loyers capitalisés** issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux sont ainsi en forte hausse pour atteindre 360,9 M€ en 2016 contre 40,1 M€ au BP 2015. Ces prévisions de recettes intègrent notamment :

- 285,1 M€ de recettes restant à percevoir de Paris Habitat, dont 111,2 M€ au titre de la campagne de conventionnement de 2014 et 173,9 M€ au titre de la campagne de conventionnement de 2015 ;
- 40,2 M€ de recettes restant à percevoir d'Elogie, dont 29,2 M€ au titre de la campagne de conventionnement 2014 et 11,0 M€ au titre de la campagne de 2015 ;
- 19,9 M€ de recettes régulières liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement
- 15,9 M€ restant à percevoir au titre d'une opération de conventionnement menée dans le cadre de la résiliation des conventions de gestion avec la SIEMP réalisée en 2013.

Les **recettes de loyers** sont inscrites à hauteur de 80 M€ au BP 2016, en diminution de 22,2 % par rapport à 2015.

Enfin, une recette de 3,0 M€ correspondant à la participation de la Ville aux dividendes RIVP est prévue en 2016.

#### **En quoi consiste le conventionnement de logements privés gérés par les bailleurs sociaux ?**

Par ces opérations de conventionnement, les logements encore gérés dans le parc privé des bailleurs sociaux basculent dans leur parc social, leur permettant de concentrer leur activité sur leur mission première de soutien au logement social. Elles contribuent à l'atteinte de l'objectif de 25% de logements sociaux fixé par la loi « Solidarité et renouvellement urbain » en augmentant le nombre de logements du parc social. Le Conseil de Paris a ainsi décidé le conventionnement de plus de 5 000 logements en 2014 et 2015. Ces opérations renforcent la protection des locataires qui sont ainsi mieux protégés puisque ces logements deviennent durablement ancrés dans la réglementation applicable aux logements sociaux (abaissement des loyers, éligibilité à l'Aide Personnalisée au Logement). La Ville confie ainsi aux bailleurs des droits réels sur ces logements via des baux emphytéotiques de longue durée en contrepartie du versement de loyers capitalisés.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

**L'investissement pour le logement représente près d'un cinquième du projet de BP 2016 en investissement, avec 342,2 M€ alloués.**

Le financement des **logements sociaux** constitue l'essentiel de cet effort avec 313,1 M€ dévolus, dont 213,9 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 99,2 M€ de crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur à hauteur de 142,0 M€ (contre 140,0 M€ au BP 2015), comptabilisés dans le compte foncier municipal. Ce maintien à un niveau élevé de l'enveloppe foncière permettra de poursuivre les préemptions dans le secteur diffus, de lutter contre la vente à la découpe et d'accroître l'offre de logements sociaux dans des zones déficitaires. Le budget d'investissement total alloué au logement social pour 2016 se porte ainsi à 455,1 M€.

1,2 M€ sont en outre consacrés à **l'hébergement d'urgence (+0,2 M€ par rapport au BP 2015)**.

La **politique de l'habitat** représente pour sa part 25,0 M€, dont 13,0 M€ dédiés à la lutte contre l'insalubrité avec l'action menée par la Société de requalification des quartiers anciens (Sorêqa), 5,4 M€ consacrés aux dispositifs d'aide à l'accession à la propriété et 5,3 M€ affectés aux aides à l'amélioration de l'habitat privé et 1,3 M€ de subventions pour le dispositif Multiloc.

Enfin, la **gestion du domaine intercalaire** sera assurée par l'allocation de 2,9 M€.

### **Recettes**

**Les recettes d'investissement du secteur logement représentent 99,5 M€,** et correspondent aux remboursements de l'Etat pour sa compétence déléguée au titre des aides à la pierre. Elles viennent couvrir la dépense du même montant.

## Aménagement, services urbains et environnement

<i>en M€</i>	BP 2015	Projet de BP 2016
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	1 402,6 520,9	1 386,6 527,5
<b>Dépenses d'investissement</b>	641,3	768,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	1 041,6	1 034,9
<b>Recettes d'investissement</b>	292,5	316,3

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Dans le projet de BP 2016, **le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement s'élève à 1 386,6 M€**, dont 527,5 M€ au titre de la masse salariale.

La délibération emplois programme la création de 96 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. Elle propose la création de 80 postes (éboueurs et conducteurs) afin de renforcer le secteur de la propreté. Cette mesure ambitieuse, associée à une meilleure organisation du travail, vise à améliorer les conditions de travail, à tenir compte de l'extension de l'espace public à nettoyer et à garantir la propreté des rues tout au long de la journée. Par ailleurs, 16 postes sont programmés à la DEVE dont 8 postes pour poursuivre l'ouverture d'espaces verts au public (programme des 30 hectares) et 5 pour la mise en œuvre d'opérations spécifiques comme "Jardins sur les murs", "Du vert près de chez vous", "Vergers dans les écoles" etc. Les directions de cette fonction participent également à l'effort de redéploiements (-112 postes), grâce à une réflexion approfondie sur l'organisation des fonctions support et une rationalisation du recours aux saisonniers.

**Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à 859,1 M€**, en baisse de 2,6 % par rapport à l'inscription au BP 2015 principalement sous l'effet du transfert technique des dépenses de travaux effectuées pour le compte de tiers vers le budget d'investissement, neutre budgétairement.

Les **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un budget de 398,3 M€, soit une inscription en légère baisse par rapport au BP 2015 (- 0,2 %). La contribution versée au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) est stable par rapport à 2015 et se maintient à 377,8 M€ ; elle pourra être réajustée au vu du projet de budget 2016 du syndicat qui sera présenté au Conseil d'administration. Par ailleurs, 14,6 M€ sont consacrés au service de transport des personnes handicapées PAM75. Enfin, 5,7 M€ sont consacrés au fonctionnement des bus de quartiers, en baisse de 1,0 M€ par rapport à 2015.

Les dépenses liées à **l'entretien de la voirie** s'élèvent à 70,6 M€, en baisse de 10,4 M€ par rapport au BP 2015. Cette diminution s'explique principalement par le transfert technique des dépenses de travaux effectuées pour le compte de tiers vers le budget d'investissement à hauteur de 10,0 M€, ramenant le montant prévu pour ces dépenses à 9,0 M€ en fonctionnement. 15,2 M€ sont consacrés aux autres dépenses d'entretien des voies et réseaux, en baisse de 1,1 M€ par rapport au BP 2015 dans la continuité des efforts de maîtrise de la dépense engagés en 2015. Ces dépenses sont notamment composées de 7,5 M€ pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique, 2,4 M€ pour les travaux de maintenance des tunnels et l'exploitation du boulevard périphérique, 1,7 M€ pour l'entretien de la chaussée et des trottoirs et 1,0 M€ pour la signalisation. Les prestations Vélib' représentent une dépense de 18,7 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2015 ; auxquelles s'ajoutent 0,9 M€ prévus pour la création d'un syndicat mixte dans le cadre du renouvellement du marché Vélib'. Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatoires, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 19,2 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport au BP 2015.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** atteignent 36,9 M€, stables par rapport à 2015, dont 21,1 M€ de dépenses prévues dans le cadre du marché de performance énergétique.

Les dépenses relatives à la **collecte, au traitement des déchets et à la propreté** représentent 226,5 M€. Ces dépenses sont en baisse de 0,4 % par rapport au BP 2015 en raison de la diminution de la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), fixée à 110,0 M€ contre 115,0 M€ l'année dernière sous le triple effet de la baisse des tonnages, de l'entrée en vigueur d'une nouvelle grille tarifaire et de la mise en place d'un plan d'économies en lien avec l'ensemble des collectivités contributrices. L'inscription globale prévue pour **les marchés relatifs à la collecte et à la propreté** est de 112,8 M€ (contre 111,2 M€ au BP 2015), dont 55,7 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux, 14,5 M€ pour le nettoyage mécanique, 13,4 M€ pour la collecte des corbeilles à papier, 10,4 M€ pour la collecte du verre et 5,3 M€ pour les déchetteries (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 3,7 M€ dont 1,8 M€ dédiés au plan de relance du tri, 1,1 M€ de fournitures de voirie, 0,5 M€ de subvention au titre des actions internationales dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets et 0,3 M€ de subventions au titre de l'environnement et de la propreté.

**Variation projet de BP 2016 / BP 2015 des dépenses de marché de collectes et de propreté (en €)**

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>	<b>% / BP 2015</b>
Collecte des corbeilles à papier	11 300 000	13 365 000	18,3%
Collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux	57 350 007	55 715 000	-2,9%
Mise à disposition de bacs de collecte	5 715 000	5 380 000	-5,9%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	660 000	530 000	-19,7%
Collecte du verre	10 230 000	10 405 152	1,7%
Déchetteries et objets encombrants	5 464 594	5 270 000	-3,6%
Collecte des biodéchets	-	930 000	

Enlèvement des graffitis	4 388 793	4 556 239	3,8%
Entretien des voies et réseaux	1 212 500	1 212 600	0,0%
Entretien des réceptacles et corbeilles	171 600	110 000	-35,9%
Entretien des zones touristiques	1 000 000	815 000	-18,5%
Nettoyement mécanique	13 700 000	14 490 000	5,8%
<b>TOTAL</b>	<b>111 192 494</b>	<b>112 778 991</b>	<b>1,4%</b>

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 35,5 M€, soit une baisse de 3,6 M€ par rapport à l'inscription en 2015. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 10,8 M€) ;
- 3,6 M€ pour les berges de Seine, en baisse de 2,5 M€, ces économies étant générées par la reprise en régie du marché d'animation ;
- des subventions versées à des organismes publics dont 6,7 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal et 0,3 M€ pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Les subventions versées aux aménageurs dans le cadre des zones d'aménagement concertées (ZAC) afin d'équilibrer le bilan de leurs opérations s'élèvent en outre à 0,3 M€ ;
- 5,8 M€ de dépenses induites notamment par la fin des opérations d'amélioration de l'habitat dégradé (OAH) déjà lancées (3,3 M€), le déploiement du plan « 1 000 immeubles énergivores » (1,8 M€) ainsi que par la mise en place du dispositif Multiloc (0,6 M€) (*cf partie « Logement »*).

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 14,9 M€, contre 15,1 M€ au BP 2015. 4,8 M€ sont consacrés à l'entretien des équipements, parcs et jardins, 2,8 M€ aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc.), 2,8 M€ aux dépenses d'eau et 1,4 M€ aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc.).

Par ailleurs, 3,6 M€ sont dédiés à la **préservation du milieu naturel**, et progressent de 0,7 M€ par rapport au BP 2015 en raison de la mise en place du second volet du contrat de partenariat de performance énergétique pour les écoles (0,8 M€). Les autres dépenses consistent essentiellement en des subventions et des dépenses d'études.

1,1 M€ sont également prévus dans le projet de BP 2016 afin de financer des **actions de lutte contre la pollution**.

26,7 M€ sont prévues au titre de **l'eau et de l'assainissement**. Les conditions d'équilibre du budget annexe de l'assainissement induisent une minoration de 4,0 M€ de la contribution obligatoire du budget général qui s'élève à 21,5 M€. La participation au budget de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente 5,2 M€, en diminution de 1,0 M€ par rapport à 2015 compte tenu de l'amélioration de la capacité d'autofinancement de l'EPTB.

Les dépenses liées à l'entretien des **canaux** sont de 3,9 M€, contre 4,2 M€ inscrits au BP 2015.

**Les services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 22,1 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport à 2015. 14,2 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, dont 3,2 M€ au titre de la distribution de Paris Cartes, en baisse de 0,9 M€ par rapport au BP 2015 grâce au développement du paiement par carte bancaire). Les dépenses liées aux fonctions support de la direction de la voirie s'élèvent à 4,9 M€ (dont 1,1 M€ au titre des études), et celles liées aux fonctions support de la direction de l'environnement à 2,5 M€.

**Les services communs liés aux autres services urbains** s'élèvent à 18,8 M€, soit au même niveau qu'au BP 2015. Ces dépenses concernent principalement le secteur de la collecte et de la propreté avec 7,1 M€ de frais de carburant et 5,0 M€ de fournitures de petit équipement.

### **Recettes**

Dans le projet de BP 2016, **1 034,9 M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement**, en légère baisse de 0,6 % par rapport au BP 2015.

Les recettes issues des « **services communs** » liés aux aménagements et services urbains s'élèvent à 276,3 M€, en progression de 11,3 M€ par rapport au BP 2015. Les **droits de stationnement** constituent la principale ressource et atteignent 130,0 M€, soit une hausse de 9,0 M€ par rapport à 2015 en raison de la réalisation des effets de la réforme du stationnement mise en place l'année dernière. Les **redevances versées par les fermiers et concessionnaires** représentent 70,7 M€, contre 76,5 M€ au BP 2015. Les **droits de voirie** s'établissent à 46,1 M€, en progression de 5,8 M€ par rapport au BP 2015. Enfin, les recettes recouvrées au titre de la **taxe locale sur la publicité extérieure** s'élèvent à 9,2 M€.

Les recettes liées aux **équipements de voirie** s'établissent à 30,2 M€, en baisse de 17,0 M€ par rapport au BP 2015. Cette évolution ponctuelle est essentiellement liée au transfert technique des travaux effectués pour compte de tiers vers le budget d'investissement ; les recettes totales attendues au titre des remboursements liés aux comptes de tiers sont ainsi ramenées à 11,5 M€ (contre 30,2 M€ au BP 2015). 18,7 M€ de recettes liées à Vélib' sont, par ailleurs, inscrites, en progression de 1,7 M€ par rapport au BP 2015.

Les recettes départementales afférentes au **transport** atteignent 10,8 M€, soit un niveau stable par rapport au BP 2015. Elles intègrent 4,0 M€ de participations de la Région, 4,5 M€ de participations du STIF et 2,0 M€ de contributions des usagers au service « PAM 75 ».

En matière de **propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères**, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est de 463,9 M€, en hausse de 7,6 M€ par rapport au BP 2015, sous l'effet de la revalorisation nominale de ces bases proposée dans le cadre du PLF 2016 (1 %) ainsi que de la croissance physique des bases. Le produit de la **taxe de balayage, de 104 M€**, est stable par rapport à l'inscription de 2015. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)** s'élève à 19,8 M€, en légère baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2015.

6,4 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** sont prévues dans le projet de BP 2016, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2015 sous l'impact de la progression des recettes d'abattage d'arbres. Ces recettes sont composées notamment de 1,8 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers et de 1,5 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires.

Les recettes prévues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 1,5 M€ (en recul de 0,1 M€ par rapport au BP 2015) et sont essentiellement composées de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) à hauteur de 1,4 M€.

Les recettes inscrites au titre des services **de l'eau et de l'assainissement** sont en légère hausse (+ 1,1 M€) pour atteindre 20,1 M€ du fait de l'ajustement du remboursement des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et des remboursements afférents (+ 1,0 M€ pour une inscription de 5,8 M€ dans le projet de BP 2016). Les remboursements de frais par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau s'élèvent à 7,7 M€ et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires à 5,3 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2015.

Enfin, les recettes liées aux **opérations d'aménagement urbain** s'élèvent à 78,9 M€ et sont principalement composées des excédents de ZAC (77,7 M€) dont le montant est déterminé compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

**Avec 768,4 M€, l'investissement pour l'espace public se voit consacrer 46 % des crédits alloués en investissement dans le projet de BP 2016, en hausse de 20% par rapport au BP 2015.**

La politique d'urbanisme, avec **la poursuite des opérations d'aménagement et les moyens alloués à l'action foncière**, représente un budget de 492,3 M€. Ce poste est le premier facteur d'explication de la hausse des dépenses allouées à l'espace public.

En particulier 287,1 M€ sont inscrits sur le compte foncier, avec une enveloppe de 142,0 M€ (140,0 M€ en 2015) pour poursuivre l'effort engagé pour les préemptions liées aux logements sociaux et 50,5 M€ destinés aux acquisitions foncières sur lesquelles seront bâtis les équipements parisiens de demain. Le maintien à un niveau élevé de ces deux dépenses en ce début de mandature est nécessaire pour permettre la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'investissement de la mandature. À cela s'ajoutent 94,6 M€ au titre de la deuxième tranche de l'acquisition d'un immeuble dans la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>), qui permettra de reloger et regrouper sur un seul site les agents de différents services de la collectivité parisienne avec une localisation qui garantit une proximité géographique avec les directions centrales déjà implantées dans cet arrondissement, avenue de France.

196,5 M€ seront dédiés à la poursuite des grandes opérations d'urbanisme, au premier chef les Halles avec la livraison de la Canopée en mars, la fin des travaux sur les circulations verticales et l'ouverture de la seconde partie du jardin au second semestre. En outre, les aménagements de Paris Rive Gauche vont se poursuivre autour de la gare d'Austerlitz, ainsi que ceux des secteurs Boucicaut et Clichy-Batignolles, avec l'acquisition du foncier pour une crèche de 66 places et une école polyvalente de 8 classes.

Pour la préparation des nouvelles opérations de reconquête urbaine, 8,8 M€ seront consacrés aux études d'urbanisme et aux démolitions, notamment pour le secteur de la Porte de la Chapelle afin de libérer le site du futur campus Condorcet.

Avec 57,6 M€ qui leur sont dévolus, les **aménagements de la voirie** contribueront également à remodeler l'espace public. Ainsi, dans les secteurs en rénovation urbaine, les liaisons des nouveaux quartiers rénovés seront renforcées, avec par exemple la réalisation du pont-rail dans le secteur Paris Nord-Est et des ouvrages de franchissement dans la ZAC Clichy-Batignolles. Quant à la modernisation des grandes places parisiennes, 1,5 M€ seront consacrés à la poursuite des études garantissant l'aboutissement de ce projet de mandature.

L'**entretien de l'espace public** dispose d'une enveloppe de 40,6 M€, contre 31,9 M€ en 2015 du fait notamment du transfert travaux réalisés pour le compte de tiers du budget de fonctionnement vers l'investissement. Elle permettra notamment d'intervenir pour la rénovation de l'éclairage public (13,7 M€) et pour la modernisation du boulevard périphérique, avec l'achèvement de la pose de nouveaux enrobés phoniques sur le linéaire jouxtant les zones d'habitation afin de lutter contre les nuisances sonores.

Avec 102,8 M€, la **politique des déplacements et des mobilités** connaît une forte montée en puissance avec une enveloppe quasiment doublée par rapport au BP 2015 (54,0 M€). Cet effort permettra la poursuite du développement du réseau de transport collectif avec 67,9 M€ notamment consacrés à l'extension du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières et à la prolongation de la ligne 14 du métro jusqu'à Saint-Ouen. 26,1 M€ sont par ailleurs consacrés à la circulation douce et aux mobilités alternatives. Après son lancement l'an dernier et l'avancée des études, le plan vélo de la mandature va s'intensifier avec notamment le

lancement du Réseau Express Vélo. Ces crédits permettront également de créer de nouvelles zones 30, de nouvelles zones de rencontre, de nouveaux secteurs « Paris Respire» et de poursuivre l'installation de bornes de recharges électriques.

Les **espaces verts et la préservation du milieu naturel en zone urbaine** disposent d'une enveloppe de 41,6 M€. Au sein de cette enveloppe, 26,7 M€ sont dévolus à la végétalisation et à l'entretien des espaces verts. Ils permettront notamment de poursuivre les travaux de rénovation du parc des Buttes-Chaumont, d'entretenir les bois parisiens et d'assurer le remplacement des arbres d'alignement, ainsi que d'améliorer les conditions de travail, avec la poursuite du plan de rénovation des locaux sociaux et le renforcement de l'effort de renouvellement des équipements mécaniques. Ces crédits permettront en outre la réalisation de près de quatre hectares de murs et toitures végétalisés et l'intensification de la campagne de plantation de 20 000 nouveaux arbres.

L'entretien des canaux mobilisera pour sa part 8,3 M€, avec une attention particulière pour le chômage du canal Saint-Martin.

Enfin, **l'amélioration de la propreté** de l'espace public mobilisera 33,4 M€.

4,8 M€ seront consacrés au développement de la collecte des déchets, au travers notamment de l'installation de colonnes à verre, ainsi qu'avec l'achèvement de la mise en place de la collecte pneumatique des déchets dans la ZAC Clichy-Batignolles.

13,8 M€ permettront en outre de moderniser et d'entretenir les sites et les équipements de la propreté, avec également une attention forte portée à l'amélioration des conditions de travail des agents de la collecte et du nettoyage.

Enfin, une enveloppe de 14,9 M€ (+ 1,3 M€ par rapport au BP 2015 et après une hausse de 4,5 M€ en 2014) permettra d'investir dans le renouvellement de la flotte pour de nouveaux véhicules traduisant ainsi la volonté de la collectivité parisienne de sortir au plus vite de la motorisation diesel.

## **Recettes**

**Les recettes liées à l'espace public et à la politique foncière représentent 316,3 M€, soit plus de la moitié des recettes réelles d'investissement.**

La **politique foncière et d'aménagement** apportera des ressources propres d'investissement à hauteur de 246,3 M€. Au premier chef, 200,0 M€ de recettes foncières sont prévues au projet de budget 2016. S'y ajoutent 25,8 M€ de recettes foncières liées à l'opération des Halles, en application du protocole foncier conclu avec Unibail-Rodamco et la RATP, ainsi que 14,6 M€ de remboursements d'avances en trésorerie faites à nos aménageurs pour les opérations d'urbanisme. Enfin, les taxes d'aménagement et la dépose des terrasses et dispositifs publicitaires non autorisés rapporteront 5,9 M€.

La **politique de déplacements** conduite par la collectivité générera 69,3 M€, avec 20,0 M€ de cofinancements attendus de nos partenaires pour le tramway, et 32,0 M€ de produits des amendes issus du contrôle du stationnement, affectés en retour au développement des transports.

## Développement économique

<i>en M€</i>	BP 2015	Projet de BP 2016
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	42,6	44,4
<i>dont masse salariale</i>	12,0	12,4
<b>Dépenses d'investissement</b>	20,9	40,9
<b>Recettes de fonctionnement</b>	35,2	37,5
<b>Recettes d'investissement</b>	17,5	0,0

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

**Pour l'exercice 2016, le budget de fonctionnement consacré au développement économique s'élève à 44,4 M€, dont 12,4 M€ au titre de la masse salariale.**

La délibération emplois programme la création de 2 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. La reprise en régie directe par la Ville de Paris de l'organisation de la Fête à Neu Neu (16<sup>ème</sup>) ainsi que le suivi juridique de nouvelles fêtes foraines sur des sites de l'Ouest parisien nécessitent la création de deux postes. Par ailleurs, les redéploiements de 4 postes administratifs permettent de soutenir le développement des services publics de proximité sur d'autres fonctions.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées au développement économique et de l'attractivité du territoire parisien s'élèvent à 32,0 M€ en hausse de 4,6 % par rapport au BP 2015.**

Le premier poste de dépense concerne la politique de soutien à **l'emploi** pour un montant de 13,9 M€ au projet de BP 2016, en stabilité par rapport à 2015. Le Plan départemental pour l'accès à l'emploi représente 3,8 M€, dont 2,8 M€ au titre des formations et 1,0 M€ au titre des bourses bénéficiant aux stagiaires des dispositifs d'insertion professionnelle. Les subventions s'élèvent par ailleurs à 3,2 M€ pour les missions locales et 3,0 M€ pour l'accès à l'emploi, dont 0,3 M€ sont destinés à la mise en œuvre d'un parcours linguistique à visée professionnelle développé dans le cadre du Fonds Social Européen. Ce sont enfin 3,7 M€ qui sont consacrés à la formation des apprentis, des contrats aidés et des volontaires du Service Civique, en augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2015 conformément aux objectifs 2016 de doubler le nombre de volontaires du Service Civique, et de recruter 100 emplois d'avenir et 100 apprentis supplémentaires. 0,3 M€ sont également destinés à des programmes d'accompagnement d'accès à l'emploi.

Les dépenses au titre du **tourisme** s'élèvent à 7,6 M€ au projet de BP 2016 et sont pour l'essentiel constituées de subventions, dont 6,6 M€ pour l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. Ces dépenses augmentent de 5,6 % pour financer le déploiement de 200 Services Civiques volontaires auprès de l'association Unis-Cité.

Le **développement économique et l'innovation** représentent 5,1 M€, en baisse de 0,9 M€ par rapport à 2015. Les subventions représentent le principal poste de dépenses, dont 2,9 M€ pour Paris & Co et 1,1 M€ pour le soutien aux pépinières et incubateurs. 0,9 M€ de charges courantes sont également allouées au développement économique, en baisse de 0,2 M€ par rapport à 2015.

Le budget alloué au **commerce et à l'artisanat** s'élève à 4,0 M€, en progression de 1,7 M€ par rapport à 2015, principalement sous l'effet de la création d'un plan d'aide aux kiosquiers s'élevant à 1,5 M€. Les subventions versées pour les illuminations de Noël représentent 0,7 M€, 0,7 M€ seront également consacrés au soutien à l'organisation de la Foire du Trône et 0,4 M€ au soutien à l'artisanat et aux métiers d'art. Enfin, 0,7 M€ sont consacrés au commerce et aux métiers d'art, dont 0,4 M€ pour le fonctionnement des « Frigos » et des « Ateliers de Paris ».

L'**économie sociale et solidaire** représente 1,5 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au BP 2015. 1,1 M€ sont consacrés à des actions de développement de l'insertion par l'activité économique et de l'entrepreneuriat social, dont 0,08 M€ au titre de programmes de coopération européenne en matière d'innovation sociale. Ce sont également 0,3 M€ qui sont destinés à des actions environnementales cofinancées aux deux-tiers par l'ADEME, dont 0,2 M€ pour financer des études.

## **Recettes**

**Les recettes de fonctionnement relatives au développement économique s'élèvent à 37,5 M€ au projet de BP 2016, en augmentation de 6,6 % par rapport au BP 2015.**

Les recettes liées à l'accès à l'**emploi** représentent 13,6 M€, en baisse de 13,6% par rapport à 2015 sous l'effet d'une baisse des ressources provenant de la participation de l'État aux dispositifs de contrats aidés.

Les autres recettes de fonctionnement sont en progression par rapport au BP 2015 :

- Les recettes relatives au **commerce et à l'artisanat** s'élèvent à 19,4 M€, en hausse de 15,9 %, dont : 7,3 M€ pour les redevances au titre des emplacements commerciaux sur la voie publique, dont 3,3 M€ pour les kiosquiers et 2,2 M€ pour les ventes au déballage ; 4,8 M€ pour les redevances versées par les marchés ; 2,2 M€ pour l'organisation du marché de Noël et de la Grande Roue ; 2,7 M€ au titre de loyers versés dans le cadre d'activités commerciales ou artisanales ; et 0,8 M€ pour la redevance sur la Foire du Trône ;
- Les recettes liées au **développement économique et à l'innovation** atteignent 4,1 M€, en progression de 1,6 M€ par rapport à 2015, principalement sous l'effet de la commercialisation du nom de domaine « .paris » ;
- Les **autres recettes** représentent 0,4 M€, dont 0,2 M€ de cofinancements versés par l'ADEME au titre d'actions menées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

L'investissement pour le développement économique représente 40,9 M€ dans le projet de BP 2016, soit un doublement par rapport au BP 2015 (+ 20,0 M€), témoignant de la priorité accordée par la municipalité au soutien à l'activité économique parisienne et à l'emploi.

Les **interventions économiques et les actions en faveur de l'emploi** se voient consacrer 18,9 M€ dans ce projet de budget. Cette enveloppe englobe notamment 5,7 M€ pour le soutien aux pépinières d'entreprises dont l'Arc de l'innovation, 3,1 M€ pour les expérimentations de la ville intelligente et 6,9 M€ pour les fonds de soutien au développement économique. 1,2 M€ seront en outre consacrés à mettre en œuvre une économie plus sociale et solidaire, dont 0,8 M€ dédiés aux prêts d'honneur, et 0,4 M€ pour le lancement des travaux de création de la Maison de l'économie sociale et solidaire.

18,4 M€ sont par ailleurs alloués au **soutien à la diversité commerciale et à l'artisanat**, notamment pour les métiers d'art. Ils permettront l'acquisition par la ville d'ateliers, « les Frigos », dans le secteur Masséna et l'avancement des actions conduites par la société d'économie mixte de l'Est parisien (SEMAEST), avec la rénovation des ateliers de la Cour de l'industrie dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, la poursuite de l'opération Vital Quartier et la mise en place du contrat de revitalisation artisanale et commerciale en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité, afin de mieux répondre aux besoins des Parisiens.

S'y ajoutent encore 3,2 M€ pour la modernisation et le développement des **marchés parisiens**.

Enfin, dans le secteur du **tourisme**, 0,4 M€ seront dédiés à l'amélioration de la signalétique touristique.

### Culture

<i>en M€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	309,4 121,5	311,7 125,1
<b>Dépenses d'investissement</b>	58,1	65,0
<b>Recettes de fonctionnement</b>	12,6	14,7

<b>Recettes d'investissement</b>	4,0	1,9
----------------------------------	-----	-----

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

**Pour l'exercice 2016, le budget de fonctionnement consacré à la culture s'élève à 311,7 M€, dont 125,1 M€ au titre de la masse salariale.**

La délibération emplois programme la création de 28 emplois budgétaires dans le domaine culturel au BP 2016.

17 nouveaux postes sont prévus pour les nouvelles médiathèques La Canopée (1<sup>er</sup>), Françoise Sagan (10<sup>ème</sup>) et Lagny (20<sup>ème</sup>), et pour accompagner la montée en charge des nouveaux Conservatoires municipaux d'arrondissement du centre parisien et des 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements.

Enjeu d'accès au service public et engagement de mandature, l'ouverture dominicale d'un plus grand nombre de bibliothèques justifie en outre 10 créations de postes. Destinés à concilier un service public ambitieux avec une évolution maîtrisée de la masse salariale, les redéploiements (22 postes) sur la fonction culturelle se fondent largement sur une réflexion sur les missions.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élèvent à 186,6 M€ en baisse de - 0,6 % par rapport au BP 2015.** Cette évolution est liée pour l'essentiel à une maîtrise des charges à caractère général, en diminution de 4,2 % de BP à BP.

Les diverses **actions culturelles** représentent 99 ,0 M€ au projet de BP 2016, en hausse de 1,6% par rapport au BP 2015. Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'EP Musées) pour un montant total de 97,6 M€, dont 93,1 M€ sur le budget Ville, contre 91,6 M€ au BP 2015 et 4,5 M€ sur le budget Département. Le projet de BP 2016 intègre notamment 0,7 M€ de dépenses nouvelles au titre de l'ouverture du centre Hip Hop La Place.

Sur le budget du Département sont prévus 4,5 M€ pour les subventions au « 104 » et à la « Maison des Métallos » à un niveau stable par rapport à 2015.

1,4 M€ sont également consacrés à l'organisation de la « **Nuit Blanche** ».

Avec 56,0 M€, les **musées** constituent le deuxième poste de dépenses culturelles, en baisse de 2,8 % par rapport à 2015. Parmi ces dépenses, 54,8 M€ sont consacrés à la subvention à l'établissement public Paris Musées (- 1,3 M€ par rapport au BP 2015). La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant des services, la réalisation d'économies sur les marchés de maintenance et la mise en œuvre d'un programme ambitieux de hausses des recettes propres, permettent d'accroître l'autonomie financière de l'établissement et de limiter la contribution de la Ville à son financement.

Le **soutien à la création artistique** représente 16,0 M€, dont une enveloppe de 8,2 M€, essentiellement composée de subventions au titre du cinéma, stable par rapport à 2015. Les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres représentent 7,4 M€ et intègrent notamment une baisse de 0,7 M€ des dépenses au titre de la délégation de service public de la Gaité Lyrique. 0,4 M€ sont également consacrés au soutien aux arts plastiques et autres activités annexes.

5,0 M€ de dépenses seront consacrées en 2016 à **l'entretien du patrimoine culturel**, en forte baisse par rapport à 2015 sous l'effet du transfert technique d'une partie des dépenses d'entretien sur les édifices culturels (- 0,9 M€) compensé par un effort accru en investissement. 1,2 M€ est prévu au projet de BP 2016 pour les dépenses d'entretien des fontaines.

4,1 M€ seront par ailleurs destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques**, en baisse de 2,4 % par rapport à 2015.

6,5 M€ permettront de financer les **autres dépenses culturelles**, dont 3,7 M€ pour les services communs de la direction des affaires culturelles, 1,5 M€ au titre du développement des pratiques amateurs musicales et artistiques, 0,9 M€ au titre de la mémoire et 0,4 M€ pour les archives.

### **Recettes**

**Les recettes de fonctionnement relatives à la culture s'élèvent à 14,7 M€ au projet de BP 2016, en progression de 16,7 % par rapport au BP 2015.** Cette évolution s'explique pour l'essentiel par une augmentation des recettes recouvrées au titre des droits d'inscription des conservatoires et des recettes issues des bibliothèques et médiathèques.

Les recettes de fonctionnement liées au secteur de **l'expression artistique (expression musicale et chorégraphique, arts plastiques, théâtres et cinémas)** sont estimées à 11,2 M€ en 2016, en hausse de 12,6 % par rapport au BP 2015. Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instrument de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (9,9 M€ au projet de BP 2016 contre 8,6 M€ au BP 2015 sous l'impact en année pleine de la réforme tarifaire de 2015 qui a créé deux nouvelles tranches de quotient familial (9 et 10) s'appliquant aux ménages les plus aisés.

Les recettes liées aux activités **des bibliothèques et des médiathèques** sont, par ailleurs, en progression pour atteindre 3,0 M€ au projet de BP 2016, contre 1,8 M€ en 2015. Cette hausse est liée à la mise en place d'un forfait unique annuel de 15 € pour l'emprunt de tous types de supports (livres, CD, DVD, offre numérique). La gratuité reste maintenue pour les mineurs et bénéficiaires de minima sociaux.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

**Pour favoriser une culture accessible à tous à Paris, 65,0 M€ seront investis cette année.**

Cet effort porte d'abord sur le **patrimoine culturel, les archives et la mémoire** qui représentent une enveloppe de 13,6 M€ dans le projet de budget. Celle-ci permettra notamment de mettre en œuvre le « plan édifices culturels », auquel 11,0 M€ sont alloués pour la sécurisation de ces édifices et leur rénovation, notamment celle de l'église Sainte-Marie-Madeleine (8<sup>ème</sup>).

Le **soutien à la création artistique** représente un effort de 13,1 M€. Cette enveloppe inclut 8,9 M€ en faveur du spectacle vivant avec le lancement en particulier des travaux de rénovation du Théâtre de la Ville et du Châtelet et 3,9 M€ au titre du soutien à la diversité cinématographique à Paris avec notamment l'acquisition par la ville du bâtiment de l'agence du court métrage dans la ZAC Boucicaut (15<sup>ème</sup>).

Le réseau des **bibliothèques et des médiathèques**, se voit allouer 8,8 M€. Outre l'entretien de ces équipements, dont 4,4 M€ pour l'acquisition de collections toujours renouvelées, cette enveloppe permettra le lancement des études pour la bibliothèque Davout-Lagny dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

Par ailleurs, les **pratiques amateurs** qu'encouragent conservatoires et ateliers beaux-arts se verront consacrer 6,0 M€ en 2016.

Pour les **musées**, l'effort total de la collectivité sera de 8,9 M€ en 2016. Il inclut 4,0 M€ de subvention à l'EP Musées pour l'entretien du patrimoine des 14 musées parisiens, ainsi que 3,0 M€ pour les travaux et études conduits par la Ville pour le compte de l'établissement public, avec notamment la poursuite de l'amélioration de l'entrée des catacombes et le lancement des travaux des projets de rénovation du Musée Carnavalet et du Musée d'art moderne. S'y ajoute 1,0 M€ de subvention pour l'acquisition d'œuvres d'art pour enrichir les collections. Enfin, un montant de 0,6 M€ couvrira le solde des opérations engagées par la Ville avant le transfert de compétence à l'établissement public, et 0,3 M€ permettront d'aider les musées associatifs parisiens.

Enfin, 14,6 M€ concernent différentes **actions culturelles** de la collectivité, comme la couverture du remboursement des travaux de la Philharmonie (8,1 M€) et l'aide à l'investissement des acteurs de la culture (2,7 M€, dont 0,5 M€ pour les ateliers d'artistes).

## **Recettes**

**1,9 M€ sont attendus des cofinancements à nos projets culturels.**

## Aide sociale et solidarité

<i>en M€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	1 834,0 171,0	1 852,4 155,1*
<b>Dépenses d'investissement</b>	21,7	27,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	144,2	146,7
<b>Recettes d'investissement</b>	5,5	0,7

(\*) Cette diminution s'explique par le transfert de 17,1 M€ de masse salariale des Services sociaux polyvalents du Département vers le CASVP, dans le cadre du Nouveau Paris Solidaire

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### Dépenses

Au projet de BP 2016, **le budget de fonctionnement dédié à l'aide sociale et à la solidarité s'élève à 1 852,4 M€**, dont 155,1 M€ au titre de la masse salariale, hors contribution de la Ville au Département (s'élevant à 394,6 M€ en dépenses et recettes, cette contribution est neutre pour la collectivité).

La délibération emplois programme la création de 29 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. Le budget emplois 2016 de la fonction interventions sociales et santé est marqué par la mise en place du Nouveau Paris Solidaire qui se caractérise par deux mouvements d'importance : le transfert de 490 postes de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) au Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CASVP) et la création de quatre Directions sociales de territoire (DST), qui coordonneront et déclineront au niveau local la stratégie et les politiques sociales et médico-sociales de la collectivité. Ces DST se constitueront à partir de 4 créations nettes de postes et des transformations d'emplois. Les missions de la DASES font également l'objet de renforcements avec la création de 5 postes pour élargir les horaires d'ouverture des centres de santé et donc en favoriser l'accès, de 3 postes pour mettre en place un secteur éducatif auprès des jeunes majeurs et de 2 postes pour l'aide sociale à l'enfance et l'accompagnement des mineurs isolés étrangers. Par ailleurs, dans le cadre du plan d'accueil et d'accompagnement des réfugiés et des migrants, 6 créations de postes sont prévues pour l'unité d'assistance aux sans-abris sur la fonction sécurité et 1 autre au titre de l'ouverture du dispositif « Louez solidaire et sans risque » aux migrants. En regard, 27 postes feront l'objet de redéploiements du fait de la réorganisation des services.

Au projet de BP 2016, **les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale** sont prévues à hauteur de **1 697,4 M€**, en hausse de 34,3 M€ par rapport à l'inscription au BP 2015 (+ 2,1 %).

Principal poste de dépenses, **les dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA)** sont inscrites à hauteur de 424,9 M€, en hausse de 5,0 M€ par rapport au BP 2015. L'inscription au titre des **allocations RSA** s'élève à 368,5 M€, en hausse de 8,0 M€ par rapport à 2015 ; cette prévision se base sur l'hypothèse d'une stabilisation du nombre de bénéficiaires aux alentours de 67 000, à laquelle s'ajoute l'impact de l'inflation et de la revalorisation de 2,0 % en vertu du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté mis en place à partir de septembre 2014. Le montant des inscriptions prévues pour le **Programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi** s'élève à 52,4 M€.

**L'aide sociale à l'enfance** constitue le second poste de dépenses avec un budget alloué de 308,1 M€, en diminution de 17,9 M€ par rapport au BP 2015. Cette évolution repose essentiellement sur la prise en compte de l'application de la circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des mineurs étrangers isolés (MIE) qui induit une baisse du nombre de MIE pris en charge par la collectivité parisienne. Il est ainsi proposé une inscription au titre des **frais d'hébergement en** baisse de 8,8 M€ pour s'élever à 200,0 M€. 22,1 M€ sont par ailleurs prévus au titre de la **prise en charge hôtelière**.

Les **participations aux clubs de prévention spécialisée** atteignent 25,2 M€, en progression de 0,4 M€.

Les **dépenses liées aux personnels intérimaires** (soit les éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement) s'élèvent à 10,5 M€ (soit + 3,5 M€ par rapport à 2015).

**Les dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris** s'établissent à 346,1 M€. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)**, fixée à 344,0 M€, en progression de 38,3 M€ principalement en raison de la mise en place du Nouveau Paris Solidaire comprenant le transfert des Services sociaux polyvalents (SSDP) du Département vers le CASVP à hauteur de 39,4 M€. Une fois neutralisé cet effet, la contribution au CASVP affiche un recul de 1,0 M€ induit notamment par la poursuite des effets de la réforme des conditions d'attributions du pass « Navigo Emeraude Améthyste » et la révision de l'allocation « Complément Santé Paris ».

**Les dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 314,1 M€, en augmentation de 9,0 M€ par rapport au BP 2015. Le montant de **l'aide à l'hébergement des personnes âgées** s'élèvent à 144,8 M€, en progression de 2,9 M€ par rapport au BP 2015, intégrant la revalorisation des prix de journées et l'ouverture de nouvelles places dans le cadre du schéma gérontologique. **L'APA** s'établit à 151,7 M€ en hausse de 5,8 M€ par rapport à 2015 du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, comprenant :

- 90,3 M€ prévus au titre de l'APA à domicile, contre 86,1 M€ au BP 2015 ;
- 59,4 M€ prévus au titre de l'APA en établissement, contre 58,7 M€ au BP 2015 ;
- le solde portant sur les frais de gestion versés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

**L'aide sociale aux personnes handicapées** atteint 239,2 M€, en progression de 11,5 M€ par rapport à l'inscription 2015. Les **frais d'hébergement** constituent le poste de dépense principal pour un montant de 158,9 M€, en augmentation par rapport au BP 2015 (+ 3,7 M€)

du fait de la revalorisation des prix de journée des structures existantes de 1,1 % et de l'ouverture de nouvelles structures.

**Les allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent à 75,0 M€, avec respectivement 56,8 M€ et 18,2 M€. Elles connaissent une tendance inversée, la PCH progressant de 8,2 M€ par rapport à 2015 tandis que l'ACTP diminue de 0,5 M€, cette allocation ayant vocation à disparaître à terme.

**Les autres interventions sociales du Département**, qui comprennent notamment les actions de soutien **à la lutte contre l'exclusion, à l'égalité homme/femme, à l'intégration des étrangers et à la politique sociale**, représentent 38,0 M€, soit un montant en progression de 9,5 M€ par rapport au BP 2015. Cette forte évolution s'explique par la mise en œuvre d'importantes mesures de soutien :

- **Le déploiement du plan « réfugiés »** implique une mobilisation de 5,2 M€ supplémentaires se composant de 1,7 M€ au titre des subventions de solidarité et de 3,5 M€ pour la montée en charge du dispositif « Louez solidaire », portant la contribution versée au Fonds de solidarité logement à 23,4 M€ ;
- **La poursuite du « plan de lutte contre la grande exclusion »** porte le montant des actions de lutte contre l'exclusion à 5,0 M€.

**Les dépenses liées aux services communs du Département** s'établissent à 2,9 M€, en baisse de 20,0 M€ par rapport à l'inscription du BP 2015, en raison d'effet de périmètre entraîné par la mise en œuvre du Nouveau Paris Solidaire.

**La protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale** représentent une dépense de 12,4 M€, ce qui correspond à une baisse de 0,7 M€ par rapport au BP 2015, induite par la rationalisation du maillage des centres de PMI délégués, avec notamment la fermeture du centre Oudinot.

Enfin, les inscriptions relatives à la **prévention et à l'éducation pour la santé** s'élèvent à 11,6 M€, incluant les crédits dédiés aux prophylaxies (6,6 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,5 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,3 M€), ou encore aux centres de santé (1,3 M€).

#### **Plan d'aide aux réfugiés et aux migrants**

Afin de poursuivre les efforts permettant d'offrir un accueil digne aux exilés ayant trouvé refuge dans la capitale, la collectivité parisienne déploie dans le cadre du budget 2016 un plan d'aide de grande ampleur s'élevant à 13,7 M€ **et 9 créations de poste pour renforcer les équipes des directions impliquées dans l'accueil des réfugiés (DASES, DFPE, UASA de la DPP)**.

Ce plan permettra d'accueillir dignement les réfugiés en renforçant les dispositifs de veille sociale, d'accès au droit ainsi que les dispositifs d'intégration.

L'enveloppe financière de 13,7 M€ permettra en outre de consolider les capacités d'accueil et d'hébergement de la collectivité parisienne ainsi que de renforcer le soutien apporté aux associations œuvrant sur le terrain auprès des réfugiés.

Le dispositif « Louez Solidaire » sera par ailleurs sollicité et conforté.

## Recettes

**Les recettes liées à l'Action sociale et à la santé sont inscrites à hauteur de 146,7 M€, en hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2015.**

Les principales recettes portent sur **l'aide sociale aux personnes âgées**. Elles sont prévues pour un montant de 85,8 M€, dont 71,7 M€ au titre des recouvrements sur bénéficiaires.

**Les recettes afférentes à la politique à destination des personnes handicapées** s'élèvent à 29,6 M€. Elles incluent, à hauteur de 14,5 M€, les dotations versées par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) au titre de la PCH et au titre de la Maison départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), soit une progression de 1,4 M€. Les recouvrements sur bénéficiaires restent stables à 13,0 M€. 2,0 M€ sont par ailleurs prévus au titre des indus et remboursements effectués par le prestataire Endered liés aux Chèques Emploi Services Universels non utilisés par les bénéficiaires.

Dans le domaine du **RM/RSA**, 7,0 M€ de recettes sont inscrites, contre 6,8 M€ au BP2015, incluant une participation du Fonds social européen de 2,0 M€.

Les recettes liées **aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance** s'élèvent à 7,7 M€, en recul de 0,1 M€ par rapport au BP 2015.

Les recettes relatives à la **protection maternelle et infantile (PMI) et à la planification familiale** sont constituées de participations de la Sécurité sociale et d'organismes mutualistes. Elles sont prévues pour un montant de 3,4 M€, soit un niveau stable par rapport à 2015.

Dans le cadre de la **prévention et de l'éducation pour la santé**, le Département prévoit de percevoir 9,5 M€ de recettes, contre une prévision de 10,3 M€ au BP 2015.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### Dépenses

**27,4 M€ seront dévolus à l'action sociale et à la solidarité en 2016.**

La **santé, la prévention et l'insertion** se verront consacrer un effort de 7,3 M€ soit une augmentation de plus de 22% par rapport à l'an dernier. Cette enveloppe permettra notamment de moderniser les équipements de santé, et financera en particulier les travaux de la salle de consommation à moindre risque. La prévention et le lien social seront également renforcés avec la livraison courant 2016 du centre social de l'îlot des Mariniers (14<sup>ème</sup>) et du centre dentaire Binet ainsi qu'avec le lancement des travaux pour la création d'un espace parisien d'insertion commun aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

Aux **seniors**, la collectivité dédiera une enveloppe de 5,1 M€ qui comprend notamment les subventions versées au CASVP pour l'entretien et la mise en accessibilité des équipements ainsi que pour les travaux dans deux EHPAD, celui de Belleville dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement et l'établissement Arthur Groussier à Bondy.

Pour l'**aide aux personnes handicapées et le développement de l'accessibilité**, 10,3 M€ seront mobilisés soit plus du double par rapport au BP 2015 traduisant la volonté de la municipalité de rendre Paris accessible à tous, avec 2,6 M€ dédiés au schéma directeur handicap et 7,6 M€ à des actions de mise en accessibilité des équipements.

3,0 M€ sont alloués à la **protection de l'enfance**, pour la mise en œuvre du schéma directeur de l'aide sociale à l'enfance et la relocalisation du Service d'Accueil Familial Départemental de Paris.

La **protection maternelle et infantile (PMI)**, enfin, mobilisera 1,8 M€. Le nouveau centre de PMI de Binet (18<sup>ème</sup>) sera achevé cette année.

### **Recettes**

**0,7 M€ sont inscrits en recettes d'investissement dans le projet de budget.**

## Famille

<i>en M€</i>	BP 2015	Projet de BP 2016
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	409,6 321,1	419,6 326,1
<b>Dépenses d'investissement</b>	54,2	53,8
<b>Recettes de fonctionnement</b>	236,9	221,0
<b>Recettes d'investissement</b>	3,5	2,5

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Au BP 2016, **le budget de fonctionnement consacré à la famille s'élève à 419,6 M€**, dont 326,1 M€ au titre de la masse salariale.

La délibération emplois programme la création de 159 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. Le service public de la petite enfance est prioritaire en matière d'emplois, eu égard à son rôle essentiel dans la vie des familles et l'épanouissement des enfants. La petite enfance fait donc l'objet d'une attention toute particulière dans le budget emplois pour 2016 avec la création de 41 postes (dont 37 au budget communal) pour les nouveaux équipements dont 26 dans pour la crèche collective Bichat / Faubourg du Temple (10<sup>ème</sup>). 15 autres créations sont dédiées à trois centres de protection maternelle et infantile dans les 7<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements. De plus, 110 créations de postes d'auxiliaires de puériculture sont prévues afin de mieux assurer le remplacement des agents absents et d'améliorer les conditions de travail des personnels. Les redéploiements proposés (9) restent limités sur cette fonction qui regroupe essentiellement des services en contact direct avec les Parisiens.

**Les dépenses au titre de la famille hors masse salariale** sont prévues à hauteur de **93,4 M€**, en hausse de 4,9 M€ par rapport à l'inscription au BP 2015.

Les dépenses relatives aux **crèches et halte-garderie** représentent le principal poste avec une inscription de 89,2 M€, en hausse de 4,1 M€ par rapport à 2015. Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des 491 places ouvertes en 2015, et d'autre part, par l'ouverture de 569 nouvelles places prévues en 2016 (tous modes de gestion confondus), avec notamment :

- dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 66 places rue Bichat ;
- dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 60 places rue de la Colonie ;
- dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 65 places rue André Theuriet, et 20 places dans le cadre de l'opération d'aménagement Lourmel-Eglise ;
- dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 66 places boulevard Suchet ;

- dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, l'ouverture de 64 places rue de Ménilmontant et 35 places boulevard de Charonne.

Par ailleurs, les dépenses consacrées à la **mission familles** s'élèvent à 2,2 M€, en progression de 0,8 M€ par rapport au BP 2015 afin de financer de nouveaux projets issus des orientations de la stratégie enfance.

### **Recettes**

**Les recettes de fonctionnement relatives à la famille** concernent exclusivement les **crèches et garderies**. Pour le BP 2016, elles sont prévues pour un montant de 221,0 M€, en baisse de 15,9 M€ par rapport à 2015.

**Les participations versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF)** constituent la principale recette. Elles s'élèvent à 136,8 M€, dont 101,2 M€ au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) et 35,6 M€ au titre de la Prestation Sociale Enfance Jeunesse (PSEJ) pour ce qui concerne les places en crèches éligibles au Contrat Enfant Jeunesse signé entre la Ville et la CAF. Ces recettes connaissent une importante diminution par rapport au BP 2015, à hauteur de 26,1 M€. En effet, l'inscription au BP 2015 intégrait notamment une progression conjoncturelle des recettes, liée à la modification du calendrier du versement des acomptes et soldes de ses participations).

Les **participations familiales** représentent 84,2 M€ et sont particulièrement dynamiques en 2016 (+ 10,2 M€ par rapport à 2015) en raison de la progression du parc.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

**Le budget d'investissement consacré à la petite enfance s'élève à 53,8 M€.**

33,0 M€ seront dédiés à l'avancement des projets de crèches et au lancement de nouvelles opérations avec les travaux dans les crèches des 15-17 rue Lamblardie (12<sup>ème</sup>), de la rue Haxo (20<sup>ème</sup>) et dans le secteur Tolbiac Sud de PRG (13<sup>ème</sup>).

Les subventions aux crèches associatives représentent 7,7 M€, soit une stabilisation par rapport à 2015 après une forte progression de 75 % sur l'exercice précédent.

Enfin, 13,1 M€ sont dévolus à l'entretien et à l'équipement des crèches. Au sein de cette enveloppe, 9,8 M€ seront dédiés à l'entretien des crèches, 1,8 M€ permettront le renouvellement des matériels de puériculture, 0,7 M€ financeront l'amélioration de la performance énergétique des établissements petite enfance et 0,4 M€ seront consacrés à la rénovation des locaux sociaux.

## Sport et jeunesse

<i>en M€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	247,5 163,2	212,0 127,1*
<b>Dépenses d'investissement</b>	53,7	59,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	96,4	107,1
<b>Recettes d'investissement</b>	5,4	5,1

(\*) La forte diminution constatée s'explique principalement par une mesure de périmètre avec le transfert des dépenses au titre de l'ARE et du CEJ de la fonction « sport et jeunesse » vers la fonction « enseignement et formation ».

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

Dans le projet de BP 2016, **le budget de fonctionnement consacré au sport et à la jeunesse s'élève à 212,0 M€,** dont 127,1 M€ au titre de la masse salariale.

La délibération emplois programme la création de 25 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. L'ouverture de nouveaux équipements sportifs s'intègre dans une stratégie d'investissement dynamique et d'accès au service public. Cette priorité implique la création de 24 nouveaux postes à la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) : 10 pour les nouveaux gymnases Géo André et Suchet (16<sup>ème</sup>), 6 pour la salle de sport Bréguet-Sabin (11<sup>ème</sup>) et 8 pour l'ouverture au public, sur la totalité de l'année, du bassin extérieur de la Butte aux Cailles (13<sup>ème</sup>), en lien avec le plan "Nager à Paris". La DJS contribue également à l'effort collectif de redéploiements (30 postes) grâce à la réflexion menée sur son organisation, qui a, par exemple, conduit à affecter les adjoints techniques des installations sportives à la circonscription.

**Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié au sport et à la jeunesse s'établit à 84,9 M€,** en hausse de 0,6 M€ par rapport à l'inscription au BP 2015.

Plus de 20 % des dépenses de fonctionnement hors masse salariale sont consacrés aux **piscines**, soit 17,4 M€, en recul de 0,6 M€ par rapport au BP 2015 en raison notamment d'économies permises par la renégociation des contrats de délégation des piscines externalisées. Les charges relatives aux piscines gérées en régie, qui portent notamment sur la consommation d'eau et les produits chimiques, représentent 3,1 M€ au projet de BP 2015 (+ 0,1 M€ par rapport à 2015). Une inscription de 14,3 M€ est également prévue pour les piscines externalisées (- 0,5 M€ par rapport au BP 2015).

**Les activités pour la jeunesse** représentent, quant à elles, 14,0 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport au BP 2015, du fait d'un transfert technique de certains centres d'animation vers la fonction « culture ». Les dépenses liées aux contrats de gestion des équipements jeunesse (soit à titre principal les Centres d'animation et les Antennes jeunes) sont de 2,6 M€, comprenant une économie de 0,1 M€ liée à la réforme des équipements jeunesse. S'y ajoutent les charges liées aux dispositifs sportifs (6,3 M€) avec notamment 3,9 M€ pour les Ateliers bleus sportifs (dont 2,1 M€ au titre de l'ARE), 0,5 M€ pour les Centres sport découverte et 1,1 M€ pour les frais de transport. Par ailleurs, un montant de 0,5 M€ est consacré aux événements sportifs pour les jeunes.

Les **services communs** représentent en 2016 une inscription de 12,9 M€, en baisse de 5,1 M€ par rapport au BP 2015. Cette évolution est essentiellement liée à un transfert technique permettant d'isoler les dépenses liées aux grands événements sportifs, neutre budgétairement. Ces dépenses sont composées pour 9,1 M€ de subventions versées :

- au **sport de proximité** à hauteur de 5,6 M€ contre 5,7 M€ en 2015 ;
- au **sport de haut niveau** à hauteur de 3,0 M€, en baisse de 0,8 M€ notamment du fait de la suppression de la subvention à la « section professionnelle » du Paris Levallois Basket.

Le budget alloué au fonctionnement des **centres de loisirs** s'élève à 9,0 M€, en diminution de 0,8 M€ par rapport au BP 2015 (du fait de l'optimisation des dépenses de transport et de fournitures). Ces dépenses se décomposent principalement en 3,1 M€ de dépenses de transport, 1,9 M€ de fournitures, 1,0 M€ de droits d'entrée pour les activités des enfants et 0,8 M€ de frais d'hébergement.

Par ailleurs, 5,0 M€ sont prévus pour l'organisation de **colonies de vacances**, soit un niveau stable par rapport à 2015.

Les dépenses relatives aux **équipements sportifs, hors piscines**, sont inscrites à hauteur de 10,4 M€ contre 11,0 M€ au BP 2015, dont 5,4 M€ au titre de la **gestion des stades municipaux** (+ 0,4 M€ par rapport à 2015) et 5,0 M€ au titre de **l'entretien et de la gestion des salles de sport et de gymnases**.

En outre, 10,8 M€ sont consacrés aux **manifestations sportives** organisées ou soutenues par la collectivité parisienne. 9,4 M€ sont ainsi dédiées à l'organisation de l'**Euro 2016** notamment pour l'installation et l'exploitation de la « fan zone » ainsi que pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement ; ces dépenses étant en partie compensées par des recettes, permettant de limiter le coût net de l'événement. 1,4 M€ sont également prévus pour d'autres **grands événements** tel que le championnat du monde de handball masculin (0,5 M€).

Enfin, 5,4 M€ sont prévus pour la **gestion des parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,3 M€ par rapport au BP 2015 grâce à l'optimisation des recettes propres de ces structures.

## **Recettes**

**Les recettes liées au sport et à la jeunesse** s'élèvent à 107,1 M€, soit 10,7 M€ supplémentaires par rapport au BP 2015, principalement en raison des recettes liées à l'Euro 2016 (5,8 M€).

Dans le projet de budget 2016, 60,1 M€ de recettes sont prévus au titre des **centres de loisirs**. Elles progressent de 4,1 M€ par rapport au BP 2015 sous l'effet contracté de la hausse des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (+ 5,3 M€ pour atteindre 44,3 M€) et du recul des redevances et droits des services périscolaires au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (- 1,2 M€ pour un montant total de 15,8 M€).

Les recettes relatives aux **services communs** sont estimées à 25,6 M€ en progression de 3,4 M€ par rapport à 2015, principalement du fait de l'inscription de recettes touchées dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016 (5,8 M€ dont 3,6 M€ issues des partenariats). 17,3 M€ sont prévus au titre des redevances d'occupation domaniale, à un niveau stable par rapport à 2015, les recettes supplémentaires issues de l'instauration d'une redevance sur l'organisation de courses privées sur la voie publique (+ 0,3 M€) ainsi que celles issues de la location du stade Charléty en raison de la montée en ligue 2 du Paris Football Club (+ 0,2 M€) étant notamment compensées par la baisse de la redevance versée par Roland Garros du fait du changement des modes de calcul (- 0,9 M€). Les recettes liées à la location de créneaux aux associations représentent 4,3 M€.

Par ailleurs, 8,3 M€ sont prévus pour les recettes liées aux **piscines**, incluant 8,1 M€ de redevances et droits de services à caractère sportif (soit un niveau stable par rapport à 2015).

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 6,0 M€ en progression de 4,2 M€ principalement en raison de la hausse de la redevance versée par le Palais Omnisport de Paris Bercy liée à la réouverture des lieux suite à la fin des travaux ainsi qu'à la nouvelle redevance au titre du naming. 1,4 M€ sont par ailleurs perçues au titre des tennis (soit un niveau stable par rapport à 2015).

Enfin, les produits des **autres activités pour les jeunes** s'élèvent à 5,9 M€, soit 0,7 M€ de moins par rapport à l'inscription au BP 2015. Ils sont principalement composés de 4,2 M€ de redevances et droits des services périscolaires et de 1,1 M€ de prestations CAF.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

**En faveur du sport et de la jeunesse, 59,4 M€ sont alloués au projet de BP 2016.**

Les investissements prévus pour les **équipements sportifs** représentent **50,7 M€**.

Les crédits d'entretien des équipements sportifs sont ouverts à hauteur de 10,9 M€, pour couvrir la programmation des maires d'arrondissement.

Les projets conduits pour les **piscines** disposent pour leur part de 13,2 M€ contre 6,7 M€ en 2015. Cet effort est la concrétisation du lancement du plan « Nager à Paris » qui va

permettre de créer de nouvelles piscines, moderniser le parc existant et optimiser les bassins, avec notamment, le lancement des opérations des piscines Davout (20<sup>ème</sup>), Saint-Merri (4<sup>ème</sup>) et de celle du centre sportif Elisabeth (14<sup>ème</sup>).

4,5 M€ sont dévolus aux **stades**, avec en particulier 1,8 M€ pour l'extension de Rolland Garros.

19,9 M€ sont prévus pour les **gymnases, salles de sport et terrains d'équipement sportifs**. L'enveloppe comprend 4,0 M€ pour l'acquisition en VEFA du Gymnase Baron Le Roy dans le secteur Bercy-Charenton (12<sup>ème</sup>), 3,4 M€ pour la poursuite des travaux du centre sportif Folie Régnault (11<sup>ème</sup>) et 2,9 M€ pour ceux de la salle de sport îlot Bréguet dans le même arrondissement. Les interventions localisées dans les gymnases représenteront, pour leur part, 2,0 M€. 2,1 M€ soutiendront, enfin, l'investissement dans les parcs interdépartementaux.

**Enfin, 8,7 M€** seront investis pour **les jeunes**, avec la poursuite des travaux dans le centre d'animation de Clichy-Batignolles, le centre d'animation Daviel (13<sup>ème</sup>) et le relogement du centre d'animation du boulevard de la Chapelle (18<sup>ème</sup>).

### **Recettes**

**5,1 M€** sont prévus en recettes d'investissement, dans le cadre de la participation de nos partenaires au financement de nos projets.

## Enseignement et formation

en M€	BP 2015	Projet de BP 2016
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	664,6 440,7	712,7 486,0*
<b>Dépenses d'investissement</b>	119,9	149,5
<b>Recettes de fonctionnement</b>	22,5	21,7
<b>Recettes d'investissement</b>	15,9	5,8

(\*) La forte progression constatée s'explique principalement par une mesure de périmètre avec le transfert des dépenses au titre de l'ARE et du CEJ de la fonction « sport et jeunesse » vers la fonction « enseignement et formation ».

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

**Pour l'exercice 2016, le budget de fonctionnement consacré l'enseignement et à la formation s'élève à 712,7 M€, dont 486,0 M€ au titre de la masse salariale.**

La délibération emplois programme la création de 29 emplois budgétaires sur cette fonction au BP 2016. La Ville poursuit son effort d'amélioration de l'accueil des enfants des écoles parisiennes. Elle a décidé de l'extension de l'école maternelle Monceau (8<sup>ème</sup>) et des écoles polyvalentes Charenton (12<sup>ème</sup>) et Torcy (18<sup>ème</sup>), afin d'y ouvrir de nouvelles classes. 10 postes sont créés pour accompagner cette politique d'investissement dynamique. Afin de compléter les effectifs du collège Saussure-Batignolles ouvert en 2015, 3 postes seront également créés au Département dans le corps des adjoints techniques des collèges. La mise en œuvre des nouveaux services publics est soutenue par des redéploiements de 9 emplois, qui prennent appui sur une optimisation des organisations.

Par ailleurs, 7 postes sont créés dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et de l'amélioration du service aux parisiens afin de pérenniser les équipes de Facil'familles.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 226,7 M€ en progression de 1,2 % par rapport au BP 2015.**

Les **services annexes de l'enseignement** regroupent une grande variété de services, dont la restauration, et représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement avec 97,4 M€ au projet de BP 2016. Ces dépenses sont en baisse de 1,7 % par rapport au BP 2015, principalement sous l'effet de la baisse de 2,4 M€ des subventions versées aux caisses des écoles pour la prise en charge de la restauration scolaire dans le premier degré.

Le subventionnement versé aux **caisses des écoles primaires s'élève ainsi à 74,6 M€** au projet de BP 2016, en baisse de 3,1% par rapport à 2015. Cette diminution est liée à la mise en œuvre de la préinscription dans les centres de loisirs et à la hausse des

participations familiales dans les ressources propres des caisses des écoles conformément à la réforme tarifaire et à l'application des deux nouvelles tranches tarifaires (QF9 et QF10) sur l'ensemble de l'année 2016.

Hors restauration scolaire, les **autres dépenses annexes** de l'enseignement s'élèvent à **22,8 M€**, et progressent de 0,7 M€ par rapport à 2015. Ces autres dépenses comprennent notamment 11,5 M€ de dépenses liées aux ateliers périscolaires dans le cadre de l'Aménagement des rythmes éducatifs (dont 1,8 M€ dans le cadre d'appels à projets ; en stabilité par rapport à 2015), 6,7 M€ de dépenses au titre des classes de découvertes, 1,8 M€ de dépenses au titre des ateliers bleus périscolaires hors ARE, 1,1 M€ au titre des transports scolaires, 0,6 M€ au titre de la santé scolaire et 0,4 M€ au titre des Classes à Paris.

Les dépenses consacrées à l'**enseignement secondaire** représentent 54,2 M€ au projet de BP 2016 et sont en hausse de 9,0 % par rapport au BP 2015 (+ 4,5 M€ par rapport à 2015). Cette augmentation porte pour l'essentiel sur les subventions versées aux collèges privés sous contrat, en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2015 afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de rémunération des personnels TOS et de la revalorisation du forfait matériel, pour atteindre 20,5 M€ ; ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des collèges et lycées publics en hausse de 2,7 M€, pour atteindre 27,5 M€, sous l'effet de l'intégration des dépenses de remboursement à la région Ile de France des contrats de maintenance et de travaux des collèges. Les dépenses de restauration scolaire dans les collèges représentent 5,4 M€. Enfin, les charges découlant du fonctionnement de l'Ecole du Breuil s'élèvent à 0,6 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2015.

L'**enseignement primaire** représente un budget de fonctionnement de 45,4 M€ en progression de 1,8 % par rapport au BP 2015. Le soutien à l'enseignement privé représente 29,1 M€ au titre des contrats d'association, en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2015 afin de tenir compte des effets de la nouvelle convention. Les charges de fonctionnement courant (nettoyage, petit entretien et maintenance des locaux, fournitures scolaires, etc.) progressent de 0,3 M€ par rapport à 2015, pour atteindre 14,9 M€, sous l'effet de l'intégration du second volet du programme de performance énergétique. 1 M€ est par ailleurs consacré à la maintenance informatique et 0,4 M€ seront dédiés aux subventions aux associations de soutien à la vie scolaire. 0,8 M€ sont par ailleurs consacrés au second volet du programme de performance énergétique des écoles (cf *Aménagement, services urbains et environnement*).

Les dépenses de fonctionnement liées à l'**enseignement supérieur** s'élèvent à 27,6 M€ au projet de BP 2016, et sont en baisse de 4,2% par rapport au BP 2015. 22,3 M€ sont consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur, dont 13,6 M€ à l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle (+ 0,2 M€ par rapport à 2015), 4,7 M€ à l'Ecole d'ingénieurs de la Ville de Paris et 0,9 M€ à l'Institut d'études avancées. Le soutien à la vie étudiante représente 3,0 M€ au projet de BP 2016, dont 1,4 M€ au titre du dispositif de Bourses Erasmus. Enfin, 2,3 M€ sont consacrés au financement des écoles d'art, en légère diminution de 0,1 M€ par rapport à 2015.

Le budget alloué aux **services communs** de la Direction des affaires scolaires s'élève à 1,5 M€, en progression de 0,4 M€ pour le financement de supports d'information à destination des familles sur les dispositifs extrascolaires liés à l'aménagement des rythmes éducatifs et

le fonctionnement de la plateforme dématérialisée de facturation unique Facil'Familles. Enfin, les dépenses de fonctionnement courant des cours municipaux d'adultes au titre de la **formation continue** représentent 0,6 M€.

## Recettes

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement et à la formation s'élèvent à 21,7 M€ au projet de BP 2016, en baisse de 3,4 % par rapport à 2015.**

7,6 M€ de recettes de fonctionnement seront perçues au titre des **services annexes de l'enseignement** dont 5,8 M€ au titre des participations familiales pour les ateliers bleus, les classes de découvertes et les études surveillées (+0,1 M€ par rapport à 2015) et 1,8 M€ au titre de la participation de l'État aux charges de santé scolaire (-0,4 M€ par rapport à 2015).

Le projet de BP 2016 prévoit 4,9 M€ de recettes de fonctionnement au titre de **l'enseignement secondaire**. 2,9 M€ sont inscrits au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et 1,9 M€ de recettes sont liées à l'Ecole du Breuil dont 1,6 M€ de participations de l'Etat et de la Région.

4,8 M€ de recettes sont liées à **l'enseignement primaire**, dont 2,7 M€ de recettes de loyers des logements de fonction des directeurs d'écoles, 1,4 M€ de remboursements de charges et 0,5 M€ de recettes liées à la location des locaux scolaires pour diverses activités.

4,3 M€ de recettes sont par ailleurs liées aux droits d'inscription pour la **formation continue** dispensée au sein des cours municipaux d'adultes, en hausse de 2,1% par rapport à 2015, afin d'intégrer l'impact de la réforme votée en juin 2015 qui consiste à augmenter les tarifs de l'offre de formations de loisirs (cours de langues étrangères et pratiques artistiques notamment).

Enfin, 0,2 M€ **d'autres recettes** de fonctionnement sont liées à l'enseignement et à la formation, notamment au titre de la redevance versée par l'Ecole professionnelle supérieure d'arts graphiques et d'architecture.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### Dépenses

**L'enseignement et la formation feront l'objet de 149,5 M€ d'investissements en 2016.**

Le **primaire** représentera un effort de 78,2 M€.

Avec 28,3 M€ de crédits d'entretien alloués, les ressources dévolues à la rénovation et à l'équipement des écoles restent à un niveau élevé. Ces moyens soutiendront notamment la

programmation localisée des mairies d'arrondissement (19,2 M€), les travaux de mise en sécurité (2,8 M€) et l'amélioration des conditions de travail des personnels (1,7 M€).

15,9 M€ seront par ailleurs consacrés à la rénovation énergétique des écoles dans le cadre de la seconde phase du plan de rénovation qui permettra à la fin de la mandature d'avoir rénové 200 écoles.

33,9 M€ permettront, en cette deuxième année de la mandature, d'assurer le lancement de plusieurs nouveaux projets comme la restructuration de l'école Erlanger (16<sup>ème</sup>), la reconstruction dans le secteur Saint-Blaise de l'école élémentaire du clos (20<sup>ème</sup>) ou encore la rénovation du Groupe scolaire Kuss (13<sup>ème</sup>). Les travaux engagés se poursuivront, notamment ceux du Groupe scolaire Duplex (15<sup>ème</sup>) et ceux de deux écoles de la ZAC Clichy-Batignolles. Enfin, les travaux s'achèveront pour l'école rue de Torcy (18<sup>ème</sup>) avec la livraison de 7 nouvelles classes et celle de la rue de Charenton (12<sup>ème</sup>) avec la création de 3 nouvelles classes maternelles.

L'**enseignement secondaire** mobilisera 34,9 M€. Là aussi, l'attention est portée au bon entretien des établissements, avec 11,9 M€ alloués, soit une progression de 23 % par rapport au BP 2015, intégrant les besoins de rénovation des collèges, avec un effort particulier engagé sur les ensembles imbriqués Collège-Lycée.

Enfin, en matière de **périscolaire, de restauration scolaire et de services annexes**, 5,6 M€ permettront de renforcer les travaux de sécurité dans les cuisines des écoles et de poursuivre la modernisation de l'informatisation des établissements.

Pour l'**enseignement supérieur et la recherche**, la collectivité mobilisera 30,8 M€. Ce montant est en forte hausse par rapport au BP 2015 (+22,2 M€) en raison du lancement des nouveaux projets de la mandature, comme la restructuration et l'extension de l'ESPCI (10,0 M€) ou les travaux concernant l'institut universitaire d'hématologie pour la création du « Centre Meary » (3,0 M€).

À cela s'ajoutent 7,2 M€ de subventions d'investissement à destination notamment de l'ESPCI et de l'EIVP, mais aussi à l'appui de la création de logements pour les chercheurs dans la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) ainsi que la rénovation du campus Jourdan de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et l'amorce du projet de campus Condorcet dans le 18<sup>ème</sup>.

La collectivité interviendra également à hauteur de 3,7 M€ pour poursuivre la rénovation et la mise en sécurité des sites de la Sorbonne, de Descartes, des Cordeliers et de l'ENSCP.

2,1 M€ permettront par ailleurs d'accompagner la vie étudiante, via l'aide apportée au CROUS pour la restauration universitaire et les Maisons des initiatives étudiantes.

Les **écoles d'art**, enfin, se voient allouer 1,8 M€.

## **Recettes**

**En recettes, 5,8 M€ sont prévus** pour la dotation départementale des collèges.



## Sécurité

<i>en M€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	346,6 47,6	357,7 53,4
<b>Dépenses d'investissement</b>	17,3	21,4
<b>Recettes de fonctionnement</b>	3,0	3,6
<b>Recettes d'investissement</b>	1,0	0,5

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

**Pour l'exercice 2016, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'élève à 357,7 M€, dont 53,4 M€ au titre de la masse salariale.**

La délibération emplois programme la création de 43 emplois budgétaires au BP 2016. La sécurité est un secteur prioritaire pour la collectivité parisienne. Pour répondre aux besoins du contexte actuel, la création de 30 postes (27 Inspecteurs de Sécurité et 3 Ingénieurs) est inscrite afin de renforcer la sécurité sur l'espace public. 7 créations supplémentaires s'y ajouteront pour répondre aux besoins spécifiques liés au plan de déploiement des intervenants sociaux dans les commissariats (2 postes au budget départemental), à l'accueil et à la surveillance en mairie d'arrondissement (4 postes) et à la surveillance des nouveaux équipements de La Canopée (1 poste). Quatre postes sont par ailleurs être redéployés à la DPP.

L'unité d'assistance aux sans-abri joue en outre un rôle essentiel dans la mise en œuvre du plan d'accueil et de prise en charge des réfugiés et migrants, et est à ce titre renforcée par 5 créations de postes au budget municipal et 1 création au budget départemental.

Les **dépenses de fonctionnement** hors masse salariale consacrées à la sécurité représentent **304,3 M€** au projet de BP 2016, en hausse de 1,8 % par rapport à 2015, principalement sous l'effet de la constitution d'une provision au titre des mesures post-attentats (5 M€).

Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **contribution versée à la Préfecture de Police** s'élève à 285,1 M€ au projet de BP 2016, à un niveau stable par rapport au BP 2015. Les moyens dédiés à la sécurité parisienne ont été sanctuarisés. Cette contribution versée par la Ville vient compenser l'exercice à titre dérogatoire, par la Préfecture de Police, des compétences municipales de droit commun.

Hors contribution à la Préfecture de Police, les **dépenses au titre de la sécurité et de la salubrité publique** représentent 19,2 M€, en hausse de 5,3 M€ par rapport au BP 2015.

Les **dépenses de gardiennage** représentent 7,4 M€, en hausse de 5,8 % de BP à BP, notamment pour tenir compte de l'augmentation prévisible de l'activité liée à l'Euro 2016 et de la réouverture des Halles. Une provision de 0,5 M€ est également intégrée et dédiée à l'accueil et à la prise en charge des réfugiés.

La subvention versée en 2015 au **Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS)**, est reconduite en 2016 à hauteur de 4,8 M€.

Les dépenses consacrées à **l'hygiène et à la salubrité** s'élèvent à 1,0 M€ en 2016, en baisse de 13,3 % par rapport à 2015. Elles comprennent les frais de fonctionnement du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP) et du Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène (SMASH) qui conduisent des missions d'études et de surveillance dans les domaines de la santé environnementale et de l'hygiène publique. Ces missions seront désormais assurées par Airparif qui recevra à ce titre une subvention de fonctionnement.

Les **autres dépenses courantes** au titre de la sécurité s'élèvent à 1,0 M€.

### **Recettes**

**Les recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 3,6 M€ au projet de BP 2016, en augmentation de 18,7 % par rapport au BP 2015.**

Ces recettes sont pour l'essentiel constituées de loyers perçus sur les casernes de la gendarmerie pour 2,2 M€.

Les autres recettes de fonctionnement liées à la sécurité portent sur l'hygiène et la salubrité publique avec 1,2 M€ de recettes découlant de l'activité du LHVP et du SMASH.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

**Les dépenses d'investissement prévues pour la sécurité s'élèvent à 21,4 M€.**

15,0 M€ sont dévolus à la **Préfecture de Police**, pour la participation de la Ville aux travaux de la Préfecture et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

6,4 M€ sont dédiés aux mesures de **sécurité, de salubrité et d'hygiène**. En matière de sécurité, 0,2 M€ sont dévolus à l'entretien des casernes de gendarmerie, 0,3 M€ à la prévention et à la protection avec le déploiement de systèmes d'alertes anti-intrusion à distance et 6,3 M€ sont dédiés au déploiement de 165 nouvelles caméras dans le cadre du renforcement du Plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) afin notamment de renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et de ses visiteurs et d'améliorer la gestion de l'ordre public, de mieux gérer, mais aussi de lutter contre la pollution de l'air en contrôlant mieux les zones à circulation réduite ou réglementée (dont 3,0 M€ sur une provision à la DPA qui permettra le déploiement anticipé sur 2016). Concernant l'hygiène et la salubrité, cette enveloppe inclut 1,9 M€ pour les travaux d'office dans les immeubles en péril et 0,3 M€ pour les bains-douches.

### **Recettes**

**Les recettes d'investissement attendues pour la sécurité s'élèvent à 0,5 M€.**

## Services généraux

### PRECISION METHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « services généraux » est très globalisante dans la mesure où elle inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, « les opérations non ventilables » et les dépenses relatives à l' « administration générale ». Y sont ainsi inscrites les dépenses d'ordre<sup>1</sup>, les **dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité**, les **dépenses de péréquation** (hors FNGIR) et les **dotations aux états spéciaux d'arrondissement**. Ces trois catégories de dépenses sont détaillées ci-après.

Les dépenses découlant des projets de réaménagement des Halles et des voies sur berges, imputées sur la fonction 0, sont sorties du périmètre présenté et réintégrées dans la fonction « aménagement ». De même pour la subvention versée à la Préfecture de Police, réimputée pour plus de lisibilité dans la fonction « sécurité. »

### Budget hors contribution d'équilibre au Département

<i>en M€</i>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b> <i>dont masse salariale</i>	2 405,0 441,7	2 456,4 438,0
<b>Dépenses d'investissement</b>	142,1	158,9
<b>Recettes de fonctionnement</b>	6 297,3	6 282,9
<b>Recettes d'investissement</b>	150,1	173,0

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### - Dépenses de fonctionnement

Dans le projet de BP 2016, **le budget de fonctionnement consacré aux services généraux s'élève à 2 456,4 M€,** dont 438,0 M€ au titre de la masse salariale.

---

<sup>1</sup> Cependant, toutes les dépenses présentées dans cette partie du rapport sont des dépenses réelles, les dépenses d'ordre étant pour leur part détaillées dans la partie III du rapport. Les dépenses d'ordre sont dédiées aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), sont strictement équilibrées en dépenses et en recettes, et sont donc sans impact financier.

Il est à noter qu'une grande partie des dépenses de masse salariale actuellement imputée sur la fonction « services généraux » pour des raisons d'ordre technique, devrait être à terme rattachée aux politiques sectorielles.

La délibération « emplois » programme la création de 30 emplois budgétaires sur cette fonction au BP2016. Les services généraux se modernisent et évoluent pour répondre aux nouveaux enjeux et soutenir les ambitions du service public parisien. Chantier majeur de la mandature, le déploiement du budget participatif conduit à la création de 8 postes dans les services généraux (DDCT et DFA) afin d'assurer son pilotage. 6 postes sont également créés pour la gestion déléguée d'une partie des crédits du Fonds social européen et 1 poste pour la mutualisation de la gestion comptable avec la Métropole du Grand Paris (qui sera remboursé par cette dernière). Un poste est également créé pour le Plan d'accueil des réfugiés et des migrants.

La dernière phase de la réforme de la Fonction bâtiment, qui mutualise la maintenance et l'exploitation des équipements techniques à la Direction du patrimoine et de l'architecture (DPA), est accompagnée par 9 créations de postes. De même, 4 créations de postes sont prévues à la Direction des systèmes et technologies de l'information (DSTI) pour le Schéma directeur de la ville numérique et le Compte parisien, qui s'inscrivent dans une logique d'amélioration du service rendu et sont liés à d'importants projets informatiques.

En regard, 99 redéploiements sont proposés essentiellement issus d'une meilleure organisation des fonctions support. Ils concourent à l'objectif général d'évolution maîtrisée de la masse salariale, et soutiennent une gestion des ressources humaines tournée vers le développement des services publics et la mise en œuvre des engagements de la mandature.

### ➤ **Dépenses générales de l'administration**

Hors masse salariale, **le budget de fonctionnement consacré à l'administration générale est de 259,0 M€**, en recul de 2,6 % par rapport au BP 2015 (- 6,9 M€), en raison de l'adoption de mesures visant à rationaliser les dispositifs facultatifs de la collectivité, ainsi qu'à maîtriser les charges d'entretien et de fonctionnement des équipements et des services.

Est présenté ci-après l'ensemble des dépenses découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Celles-ci sont de nature très diverse : fluides, compte locatif, maintenance informatique, frais de formation, location des transports automobiles municipaux, etc...

Ainsi, le premier poste de dépenses porte sur les **fluides**, et plus particulièrement sur les charges liées à la consommation d'eau, d'électricité, de gaz et de carburants des équipements de la collectivité (crèches, écoles, équipements culturels et sportifs gérés en régie, etc.). Ce poste représente un montant total de 50,0 M€, en baisse de 3,1 M€ par

rapport au BP 2015 ; cette inscription reflétant l'engagement de la collectivité parisienne dans la maîtrise des dépenses de fluides depuis plusieurs années.

Le deuxième poste de dépenses concerne le **compte locatif**, qui regroupe l'ensemble des charges locatives et des loyers payés par la collectivité. Le compte locatif représente 45,0 M€, soit un montant en baisse de 0,8 M€ par rapport au BP 2015, ces économies étant notamment permises par la rationalisation de la politique immobilière entraînant la résiliation des baux Réaumur, Charonne, Allera y et Orillon.

Le troisième poste de dépenses porte sur la **location de véhicules au service des transports automobiles municipaux** (dont les charges sont isolées dans un budget annexe), à hauteur de 15,6 M€.

Les **subventions versées au titre des ressources humaines**, pour le financement des prestations de restauration et d'œuvres sociales, sont prévues pour un montant de 20,1 M€, dont 11,7 M€ pour l'ASPP, soit +0,2 M€ par rapport à 2015.

Les **dépenses de maintenance** représentent 14,9 M€ et progressent de 1,0 M€ par rapport à 2015 (maintenance informatique et entretien des bâtiments administratifs, principalement).

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « développement économique ») s'élèvent à 10,8 M€, en légère baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2015. Cette baisse s'explique par un effet périmètre et le transfert des dépenses de formation des services sociaux polyvalents du Département vers le CASVP dans le cadre de la mise en place du Nouveau Paris Solidaire.

Les **dépenses d'affranchissement et télécommunications** sont portées à 10,0 M€, soit une économie prévue de 2,7 M€ par rapport à 2015 permise notamment par la mise en place d'un plafond de dépenses pour les téléphones portables.

Les **dépenses de la Direction de la communication** prévues pour l'année 2016 sont de 7,6 M€, en baisse de 0,3 M€. Ce montant inclut notamment les frais de catalogues et imprimés (2,1 M€), les dépenses liées aux contrats de prestations passées avec des entreprises (2,1 M€) ainsi que les participations aux foires et expositions (0,8 M€).

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** relèvent également de cette fonction et représentent 6,6 M€ en 2016, en légère baisse de 0,3 M€ par rapport à 2015 ; elles comprennent notamment 1,4 M€ au titre de la mission funéraire qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise).

Les dépenses relatives à la **Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires** s'élèvent à 34,1 M€. Elles comprennent les **indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers** à hauteur de 17,4 M€ et la subvention versée pour **l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Paris** (3,9 M€). L'ensemble des dépenses de fonctionnement dédiées aux mesures de **lutte pour l'égalité** est également géré par cette direction, dont 4,4 M€ au titre de la politique de la ville et de l'intégration ainsi que 1,7 M€ pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les

hommes (1,1 M€). 0,9 M€ sont par ailleurs prévus au titre des subventions allouées à la vie démocratique et associative.

L'ensemble des **dépenses juridiques** de la collectivité parisienne représentent 3,8 M€, et principalement composées de 1,5 M€ de frais d'actes et d'honoraires d'avocats et de notaires.

**La subvention versée au titre des syndicats** émerge également sur cette fonction et atteint 2,8 M€ en 2016, soit un niveau stable par rapport à 2015.

Cette fonction inclut les dépenses découlant de l'achat de **vêtements de travail** pour les agents des directions techniques, à hauteur de 6,0 M€. Elle inclut également les **autres charges de gestion courante de l'administration**, telles que les frais d'assurance (2,9 M€), les frais de nettoyage des locaux (1,6 M€) ou encore les taxes foncières et autres impôts locaux acquittés au titre des équipements (1,0 M€).

#### ➤ **Dépenses de péréquation**

**Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 499,0 M€,** contre 447,3 M€ au BP 2015. Elles progressent de 11,5 % (+ 51,7 M€) sous l'effet de :

- o la montée en charge du **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** avec une augmentation de 23,1 M€ pour atteindre 181,4 M€ ;
- o la progression de 11,7 M€ de la **contribution au Fonds de péréquation de la CVAE**, qui s'élève à 27,6 M€ ;
- o la hausse de 9,4 M€ de la contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF)** pour s'établir à une prévision de 161,4 M€ ;
- o la hausse de 7,6 M€ de la contribution aux deux **Fonds de péréquation des DMTO**, mis en place en 2011 et 2014, dont le montant total atteint 102,4 M€.

#### ➤ **Dotations aux états spéciaux d'arrondissement**

**Les dotations versées aux états spéciaux d'arrondissement** sont imputées sur les « services généraux » ; elles s'élèvent à 140,8 M€ (+ 1,9 M€ par rapport au BP 2015). Cette variation s'explique par une progression des dépenses de fonctionnement des équipements de proximité portées sur la dotation de gestion locale (DGL). La hausse concerne principalement les postes de dépenses suivants :

- les centres d'animation (+ 1,6 M€) du fait de renouvellements de contrats en septembre 2015 pour huit arrondissements ;
- les crèches (+ 1 M€), du fait de l'augmentation du parc (+ 1,2 % entre 2015 et 2016) et de la prise en compte de la progression des prix des marchés d'alimentation (+0,4 %) et de nettoyage des crèches (+2 %) ainsi que de l'expérimentation des repas dans 19 halte-garderie de la ville ;
- les espaces verts (+ 0,3 M€) : la progression des coûts d'entretien s'explique par l'ouverture de nombreux nouveaux équipements en particulier 101 murs végétalisés

(budget participatif et opération « Du vert près de chez moi ») mais aussi 5 nouveaux espaces verts : jardin de la ZAC Gare de Rungis (13<sup>e</sup>), jardin Boucicaut (15<sup>e</sup>), jardin Villa Marcès (11<sup>e</sup>), jardin Halle Pajol Sud (18<sup>e</sup>), jardin Rosa Parks (19<sup>e</sup>) ;

- les bibliothèques (+ 0,3 M€) : la hausse des crédits permet de financer le nettoyage en année pleine de la nouvelle médiathèque Françoise Sagan (10<sup>e</sup>) et de faire face à la hausse des loyers des bibliothèques Andrée Chedid (15<sup>e</sup>) et Lévi-Strauss et Place des Fêtes (19<sup>e</sup>).

Ces progressions sont partiellement compensées par une diminution des inscriptions au titre des fluides, en raison du recalage sur 4 trimestres des crédits des 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, 5 trimestres ayant été exceptionnellement inscrits au BP 2015 au titre de l'expérimentation de la simple inscription (- 1,5 M€).

#### ➤ **Le rayonnement de Paris à l'international**

Le budget alloué aux **relations internationales** atteint 5,2 M€, contre 5,4 M€ en 2015. Il comprend principalement des subventions, à hauteur de 4,5 M€, dont 2,0 M€ sont dédiés à la lutte contre le SIDA. 0,1 M€ est également prévu pour la mise en place de projets de coopération décentralisée.

#### ➤ **Les charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 26,6 M€, soit un montant en légère baisse par rapport à 2015 (- 0,2 M€). Les annulations de titres sur exercices antérieurs représentent 15,5 M€ (niveau stable par rapport à 2015). Les indemnités versées dans le cadre de contentieux sont prévues à hauteur de 8,8 M€ (niveau stable par rapport à 2015). Un montant de 1,3 M€ est par ailleurs inscrit au titre des secours et dots.

#### ➤ **Autres dépenses de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 1 087,8 M€ en 2016 et comprennent essentiellement le montant de la contribution versée au FNGIR, qui reste stable à hauteur de 898,2 M€. Parmi ces dépenses figurent également les frais financiers qui atteignent 138,6 M€ contre 146,9 M€ en 2015 ; la participation versée à la CNRACL pour 6,0 M€ ; ainsi que les créances admises en non-valeur prévues pour un montant de 6,2 M€.

#### - **Recettes de fonctionnement**

**La majeure partie des recettes fiscales et des dotations de fonctionnement versées par l'Etat est imputée sur la fonction 0, « opérations non ventilables ». Toutefois, certaines taxes telles que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que les droits de stationnement et un grand nombre de participations sont imputés sur d'autres fonctions et ne figurent pas dans cette partie.**

Le **produit global des recettes relatives aux services généraux s'élève à 6 282,9 M€**, en baisse de 0,2 % par rapport au BP 2015 (- 12,5 M€).

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, **une partie de la fiscalité directe et des dotations perçues par la collectivité parisienne est transférée vers l'échelon métropolitain**. Ces transferts représentent **979,6 M€** dont 526,5 M€ liés aux recettes fiscalité directe (transfert de la part communale de la CVAE, de la TASCOM, de l'IFER et de la Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties) et 453,1 M€ liés aux dotations (transfert de la part « Compensation Part Salaire » de la DGF). **Ils sont toutefois intégralement compensés** en 2016 par des attributions de compensations d'un montant équivalent.

Dans le projet de BP 2016, les recettes des **contributions directes locales Ville et Département** atteignent au total 3 020,2 M€, soit - 13,7 % par rapport au BP 2015, essentiellement en raison du transfert d'une partie des recettes communales à la Métropole du Grand Paris (MGP). Ces recettes étant compensées par le versement d'une attribution de compensation du même montant, elles progressent en réalité, à périmètre constant, de 1,3 %.

Les autres facteurs d'évolution des recettes de fiscalité directe locale sont l'effet classique de la revalorisation nominale des bases de fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016 (1 %), ainsi que de l'évolution physique de ces bases.

	BP 2015	Projet de BP 2016	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 402,1	908,6	- 35,2%
Taxes foncières	988,2	1 004,2	1,6%
Taxe d'habitation	752,1	762,9	1,4%
Contribution foncière des entreprises	315,2	316,4	0,4%
Taxe sur les surfaces commerciales	15,6	0,0	- 100,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10,2	2,9	-71,6%
Rôles supplémentaires	17,3	25,3	46,2%
<i>Compensation du transfert de fiscalité MGP</i>		526,5	
<b>TOTAL</b>	<b>3 500,7</b>	<b>3 546,7</b>	<b>1,3%</b>

Les **contributions indirectes** atteignent 1 479,3 M€, en forte augmentation de 9,2 % par rapport au BP 2015, soit une hausse de 124,7 M€, essentiellement en raison de la progression des recettes de fiscalité immobilière.

	BP 2015	Projet de BP 2016	évol. %
Droits de mutation	851,2	970,0	14,0%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	268,8	260,0	-3,3%
Taxe de séjour	80,5	95,4	18,6%

Taxe sur l'électricité	71,1	69,9	-1,7%
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	57,0	57,0	0,0%
Impôts sur les spectacles	10,0	11,0	10,0%
TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	15,0	15,0	0,0%
Autres reversements de fiscalité	0,7	0,7	1,3%
Taxes funéraires	0,3	0,3	-3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 354,6</b>	<b>1 479,3</b>	<b>9,2%</b>

- La **taxe de séjour** atteint un montant prévisionnel de 95,4 M€, en hausse de 14,9 M€ par rapport au BP 2015, en raison de la mise en œuvre sur l'ensemble de l'année 2016 de la revalorisation tarifaire et de la taxe départementale additionnelle appliquée selon le principe de taxation au réel d'une part, des contributions attendues des plateformes de réservation sur Internet d'autre part..
- Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** recouvré par la Ville et le Département s'élève à 69,9 M€, en baisse de 1,2 M€ par rapport au BP 2015.

Le montant des **dotations et participations** s'élève à 585,4 M€, en baisse de 649,3 M€ par rapport à 2015, soit - 52,6 %, principalement du fait du transfert d'une partie de la DGF à la MGP. Une fois cet effet neutralisé, cette évolution est ramenée à - 15,9 %. Ces recettes comprennent : les concours de l'Etat, les autres participations ainsi que les recettes liées au RSA.

Après avoir progressé au rythme de l'inflation jusqu'en 2010, les **concours de l'Etat** à l'ensemble des collectivités locales se sont stabilisés en valeur à compter de 2011. En outre, depuis 2014, l'État diminue chaque année ses dotations aux collectivités locales au titre de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Pour Paris, les dotations prévues pour la Ville et le Département pour l'année 2016 reculent ainsi de 651,2 M€ pour atteindre 323,7 M€, (baisse de 198,1 M€ à périmètre constant), conséquence de la réduction des dotations nationales de 3,7 Mds € inscrite au PLF 2016 :

- La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** diminue de 70,6 % (- 652,0 M€) par rapport au BP 2015, passant de 923,4 M€ à 271,4 M€ dans le projet de BP 2016. Après la neutralisation du transfert de la part «Compensation Part Salaire» à la MGP dont le montant s'élève à 453, 1 M€, la baisse est ramenée à 21,5 % soit - 198,9 M€.
- Les **dotations de compensation** au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation et de la contribution économique territoriale diminuent de 2,4 M€ pour s'élever à 33,0 M€.
- La dotation générale de décentralisation (DGD) ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) restent stables pour atteindre respectivement un montant de 15,8 M€ et 0,2 M€.

Les **autres participations** représentent 3,2 M€ au BP 2016.

Les **recettes liées au RSA** s'élèvent à 258,5 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au BP 2015. La prise en charge du RMI puis du RSA par le Département est compensée par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Le montant prévu à ce titre (soit 246,6 M€) correspond au droit à compensation basé sur les dépenses engagées par l'Etat au titre du RMI au 31 décembre 2003. Il est complété par des recettes provenant du « Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion » (FMDI) inscrites à hauteur de 11,9 M€ pour 2016.

### La création de la Métropole du Grand Paris (MGP)

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la MGP percevra une partie de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres et prendra en charge un nombre croissant de compétences d'ici 2020.

Afin de ne pas déséquilibrer les budgets communaux, la loi prévoit que la MGP verse à ses communes membres des attributions de compensation, qui sont calculées par différence entre les ressources et les charges transférées.

Les recettes transférées par Paris seront les suivantes :

- part Ville de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (avec allocations compensatrices) : 502,45 M€
- part « Compensation Part Salaire » de la dotation forfaitaire de la ville : 453,1 M€
- taxe sur les surfaces commerciales : 15,23 M€
- imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : 8,6 M€
- taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0,25 M€

Les compétences dévolues à la Métropole relèveront dans un premier temps essentiellement du domaine de la stratégie et de la planification. La Ville de Paris n'y affectait pas de budget jusqu'à présent et ne transférera donc pas de dépenses en 2016. Le montant de ces attributions de compensations inscrit au budget primitif 2016 des communes est donc estimé à 979,6 M€ pour Paris (montant 2015 de la totalité des ressources transférées sans déduction de charges).

Par ailleurs, la loi Notre, promulguée le 8 août 2015, prévoit pour la Ville de Paris la constitution d'un **état spécial territorial** qui devra être intégré, dès le BP 2016, aux documents budgétaires.

Contrairement aux autres territoires qui disposeront de leur propre budget, Paris est le seul territoire à devoir établir un état spécial présenté sous la forme d'une annexe au budget général.

Cette annexe permet d'identifier les actions de la Ville de Paris en tant que territoire de la Métropole. Pour l'année 2016, elle fera apparaître les actions relevant de la compétence

politique de la ville.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

**Les ressources générales de la collectivité représentent 158,9 M€ en investissement.**

- **Dépenses d'administration générale**

**Les dépenses d'administration générale s'élèvent à 85,7 M€.**

L'entretien patrimonial et le matériel des équipements publics et des administrations mobilisent 40,3 M€, avec notamment 17,7 M€ consacrés à la modernisation des chaudières et des ventilations (+12,5 M€ par rapport au BP 2015). En outre, 7,5 M€ sont fléchés sur la rénovation et à l'entretien des mairies d'arrondissement, 6,1 M€ seront consacrés aux mises aux normes réglementaires dont 3,2 M€ pour les ascenseurs, 1,4 M€ permettront le ravalement des équipements de proximité et 1,2 M€ financeront l'amélioration des ateliers municipaux.

Les équipements funéraires mobiliseront pour leur part 4,6 M€ dont 2,9 M€ pour la construction d'un nouvel ossuaire.

Les investissements en matériel et applications informatiques représenteront par ailleurs 28,1 M€.

12,0 M€ seront dévolus à l'optimisation des implantations administratives, à travers la modernisation et le regroupement des sites administratifs.

0,4 M€ seront enfin investis pour la politique de la Ville et 0,3 M€ en faveur de la vie locale.

- **Budget participatif**

À l'issue de la campagne 2015 du budget participatif, 188 projets ont été retenus dont 8 projets parisiens et 180 projets d'arrondissement, pour un montant total de 67,7 M€.

À l'échelle parisienne, 35,2 M€ sont inscrits dont :

- 16,0 M€ au titre de projets de voirie : « En piste, encore plus d'aménagements cyclables » (8,0 M€) et « Paris aux piétons » (8,0 M€) ;
- 11,8 M€ au titre des espaces verts et de la végétalisation : « Cultiver en ville » (2,3 M€), « Du vert à tous les étages » (2,0 M€), « La reconquête de la petite ceinture » (7,5 M€) ;
- 4,4 M€ au titre de l'action sociale : « Développer l'aide aux personnes en situation de précarité » ;
- 3,0 M€ au titre de la propreté et de l'eau : « Des fontaines à boire dans tout Paris » (2,0 M€) et « Du matériel de nettoyage silencieux et non polluant » (1,0 M€).

Les projets d'arrondissement s'élèvent pour leur part à 32,5 M€ pour les vingt arrondissements. Les principaux postes d'investissement auxquels cette enveloppe sera consacrée sont les projets de voirie (38%), les espaces verts et la végétalisation (28%), la jeunesse et les sports (13%) et les écoles (13%).

- **Dotation d'investissement des arrondissements**

La dotation d'investissement des arrondissements s'élève à 5,4 M€, telle qu'elle a été délibérée au Conseil de septembre.

## **Recettes**

**Les recettes d'investissement non affectées, à hauteur de 173,0 M€,** sont constituées de 130,0 M€ de Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 33,0 de cessions de parts de satellites de la ville et de 10,0 M€ de fonds de soutien de l'investissement de l'Etat.

### III/ Les autorisations de programme

#### 1) Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2016

Il est proposé les inscriptions suivantes :

En dépenses :

- 1 842,65 M€ pour des opérations réelles ;
- 174,14 M€ pour la couverture d'opérations comptables équilibrées.

En recettes :

- 461,24 M€ pour des opérations réelles
- 174,14 M€ pour couverture d'opérations comptables équilibrées.

en M€	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 842,65	461,24
Opération comptables	174,14	174,14
<b>TOTAL</b>	<b>2 016,79</b>	<b>635,37</b>

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement 44,99 % et 55,01 % des autorisations de programmes nouvelles.

en M€	BP 2015	Projet de BP 2016	
AP de projet	669,54	907,36	44,99%
AP de plan	1 106,38	1 109,43	55,01%
<b>TOTAL</b>	<b>1 775,92</b>	<b>2 016,79</b>	<b>100,00%</b>

Les autorisations de programme sont réparties entre 239,99 M€ au budget départemental et 1 776,79 M€ au budget municipal, ces dernières se décomposant en :

- 326,79 M€ pour les investissements localisés dans les 20 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée ;
- 603,01 M€ pour les investissements localisables, affectés à l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 846,99 M€ pour les investissements non localisés, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique.

Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme par mission. Celles-ci se répartissent en deux catégories : les missions organiques, qui regroupent les activités spécifiques à chaque direction et représentent 1 060,76 M€ ; les missions transversales, qui regroupent les autorisations de programme par domaine d'intervention spécifique et les opérations comptables propres, et représentent 956,03 M€.

Mission	Libellés	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2015	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du maire	15 000	-
02000	Secrétariat général	25 000	-
03000	Inspection générale	5 000	-
05000	Systèmes et technologies de l'information	300 000	-
06000	Information et communication	241 850	-
08000	Prévention et protection	188 000	-
09000	Affaires juridiques	30 000	-
10000	Ressources humaines	676 000	-
12000	Finances et Achats	324 000	-
13000	Immobilier, logistique et transports	19 200 207	-
14000	Démocratie, citoyens et territoires	6 967 269	-
21000	Patrimoine et architecture	23 257 295	-
23000	Espaces verts et environnement	37 521 500	-
30000	Familles et petite enfance	44 933 890	2 526 300
34000	Action sociale, enfance et sante	9 040 000	587 000
40000	Affaires culturelles	93 058 467	15 199 184
50000	Finances (services communs)	31 000 000	162 000 000
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	187 947 346	-
60000	Urbanisme	119 793 000	41 525 000
61000	Voirie et déplacements	149 679 143	16 000 000
64000	Propreté et eau	22 384 108	360 000
65000	Logement et habitat	3 736 000	40 000
80000	Affaires scolaires	155 112 514	5 772 506
88000	Jeunesse et sports	155 323 726	5 050 533
<b>Mission organiques</b>		<b>1 060 759 315</b>	<b>249 060 523</b>
90000	Dons et legs	3 834 000	750 000
90001	Etudes	1 983 800	-
90002	Grands projets de rénovation urbaine	18 860 000	-
90003	Action en faveur des personnes handicapées	13 471 060	-
90004	Opérations sous mandat	65 712 413	6 460 000
90005	Schéma directeur informatique	18 889 000	-
90006	Compte foncier	238 140 000	271 253 000
90007	Avances de trésorerie	13 000 000	9 300 000
90010	Subventions d'équipement	502 383 650	90 000 000
90011	Avances sur marchés	12 071 000	8 550 000
90012	Budget participatif parisien	35 200 000	-
90013	Budget participatif d'arrondissements	32 481 500	-
<b>Missions transversales</b>		<b>956 026 423</b>	<b>386 313 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 016 785 738</b>	<b>635 373 523</b>

## A. Les missions organiques

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le projet de budget primitif 2016 s'établissent à 1 060,76 M€ en dépenses et 249,06 M€ en recettes.

### Dépenses

Les autorisations de programme des missions organiques se répartissent de la manière suivante entre projet et plan, par direction :

Direction	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Cabinet du maire	-	15 000	15 000
Secrétariat général	-	25 000	25 000
Inspection générale	-	5 000	5 000
Systemes et technologies de l'information	300 000	-	300 000
Information et communication	10 000	231 850	241 850
Prévention et protection	-	188 000	188 000
Affaires juridiques	-	30 000	30 000
Ressources humaines	300 000	376 000	676 000
Finances et Achats	-	324 000	324 000
Immobilier, logistique et transports	15 533 645	3 666 562	19 200 207
Démocratie, citoyens et territoires	2 400 000	4 567 269	6 967 269
Patrimoine et architecture	5 838 415	17 418 880	23 257 295
Espaces verts et environnement	20 700 000	16 821 500	37 521 500
Familles et petite enfance	30 280 000	14 653 890	44 933 890
Action sociale, enfance et sante	6 085 000	2 955 000	9 040 000
Affaires culturelles	73 923 000	19 135 467	93 058 467
Finances (services communs)	-	31 000 000	31 000 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	180 764 946	7 182 400	187 947 346
Urbanisme	29 850 000	89 943 000	119 793 000
Voirie et déplacements	101 530 000	48 149 143	149 679 143
Propreté et eau	2 448 000	19 936 108	22 384 108
Logement et habitat	-	3 736 000	3 736 000
Affaires scolaires	109 503 000	45 609 514	155 112 514
Jeunesse et sports	94 180 000	61 143 726	155 323 726
<b>TOTAL</b>	<b>673 646 006</b>	<b>387 113 309</b>	<b>1 060 759 315</b>

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR..... 187,95 M€

182,91 M€ sont proposés à l'inscription sur le budget municipal, avec notamment 131,40 M€ destinés à la restructuration et l'extension de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle (5<sup>ème</sup>).

Sont également proposés l'inscription des AP pour les projets suivants :

- 11,50 M€ pour l'acquisition en VEFA des ateliers « les Frigos » dans le secteur Masséna de la ZAC Paris Rive Gauche (13<sup>ème</sup>) ;
- 10,50 M€ pour la création d'un bâtiment dédié à la jeunesse et à la vie étudiante à Censier ;
- 10,50 M€ en complément d'AP pour le projet lancé de sécurisation de la Sorbonne ;
- Dans la continuité du BP 2015, 4,60 M€ sont alloués à des travaux de réhabilitation sur les marchés de quartier comme le marché de Passy (16<sup>ème</sup>) pour 2,00 M€, le marché aux fleurs de l'île de la cité pour 1,50 M€ ou encore pour la Halle Beauvau du marché d'Aligre (12<sup>ème</sup>) pour 1,00 M€ ;
- 1,95 M€ de complément d'AP pour la Maison de l'Initiative Etudiante Tournelles (sur le futur Campus Condorcet).

Parallèlement, 1,50 M€ seront consacrés aux travaux d'entretien récurrent des marchés parisiens avec notamment 0,25 M€ pour la création de 3 marchés BIO, et 3,10 M€ financeront des subventions pour des expérimentations dans le cadre du projet « ville intelligente ».

Sur le budget départemental, 5,03 M€ sont proposés, avec 4,92 M€ consacrés à la maison de l'économie sociale et solidaire.

JEUNESSE ET SPORTS.....155,32 M€

Sur le budget de la Ville, 147,06 M€ sont proposés en faveur du sport, dont 97,12 M€ pour l'entretien et la rénovation des piscines avec notamment 43,56 M€ pour le lancement des travaux d'entretien dans le cadre du « plan Nager à Paris ». Par ailleurs, sera également financé le lancement de nouveaux projets, avec :

- 12,00 M€ pour le gymnase pont de la ZAC Porte Vincennes –Porte Montreuil (12<sup>ème</sup>) ;
- 4,08 M€ pour la baignade dans le lac Daumesnil du Bois de Vincennes (12<sup>ème</sup>) et 1,00 M€ pour le bassin de la Villette (19<sup>ème</sup>) ;

- 3,60 M€ pour la rénovation du centre sportif Dejerine (20<sup>ème</sup>) ;
- 8,00 M€ pour la rénovation du gymnase Jean Bouin et 2,50 M€ pour le stade Coubertin (16<sup>ème</sup>) ;
- 2,00 M€ pour la mise aux normes du stade Boutroux de la ZAC Bédier (13<sup>ème</sup>) ;

4,89 M€ sont par ailleurs présentés au vote pour la jeunesse, avec 2,06 M€ sur les crédits localisés pour la rénovation du centre d'animation Hébert (18<sup>ème</sup>).

1,00 M€ financeront en outre le lancement du nouveau projet de centre d'hébergement jeunesse.

Par ailleurs, 14,20 M€ sont dédiés à l'entretien des équipements sportifs hors piscines (stades, gymnases et salles de sports) et 1,82 M€ à celui des équipements jeunesse (centres d'animations). Il faut également rajouter 0,40 M€ pour la réalisation de signalétiques sur les équipements sportifs pour les jeux olympiques et 0,84 M€ pour la subvention au Parc des Princes.

9,22 M€ sont enfin consacrés aux projets des mairies d'arrondissement.

AFFAIRES SCOLAIRES..... 155,11 M€

138,81 M€ sont proposés sur le budget municipal - dont 19,00 M€ de crédits localisés pour la programmation des mairies d'arrondissement - et 16,31 M€ sur le budget départemental.

Sur le budget de la Ville, la hausse par rapport au BP 2015 (69,53 M€) s'explique par le lancement en 2016 de nouveaux projets de la mandature, avec l'inscription de 77,10 M€ pour promouvoir la transition énergétique dont 73,40 M€ pour la rénovation de 200 nouvelles écoles et 3,70 M€ de complément pour l'ancien contrat de partenariat de performance énergétique des écoles.

En outre les projets suivants seront financés pour les équipements d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré :

- 12,75 M€ pour la restructuration et la valorisation foncière de l'école Erlanger (16<sup>ème</sup>) ;
- 4,00 M€ pour la rénovation de 23 classes du groupe scolaire Kuss (13<sup>ème</sup>) ;
- 2,50 M€ pour la mise en polyvalence et l'accessibilité de l'école Bignon dans le secteur Charolais Rambouillet (12<sup>ème</sup>) ;
- 2,10 M€ pour le regroupement de 3 cuisines scolaires du 9<sup>ème</sup> (Blanche, Chaptal, Batelière) ainsi que 2,00 M€ pour la mise aux normes de la cuisine centrale actuelle du 18<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, 33,48 M€ permettront notamment d'assurer les travaux récurrents d'entretien et de sécurité des équipements du 1<sup>er</sup> degré.

Sur le budget départemental, l'inscription de 16,31 M€ d'autorisations de programme est proposée pour le 2<sup>nd</sup> degré, principalement dédiés à l'entretien des collèges, mais aussi à la restructuration du service de restauration du collège Pierre-Mendès France (20<sup>ème</sup>) et à la mise aux normes électriques du Collège-Lycée Janson de Sailly.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....149,68 M€

149,68 M€ sont présentés sur le budget municipal.

Pour poursuivre le développement de l'offre de transport en commun avec le prolongement du tramway, 20 M€ sont inscrits pour l'extension du T3 dans les deux directions, vers Asnières Maillot/Dauphine et vers Vincennes/Nation.

Les mobilités douces et alternatives se voient allouer 17,72 M€, comprenant notamment 10,98 M€ pour les pistes cyclables, 5 M€ pour l'extension des « zones 30 » et des zones de rencontre et 1,24 M€ pour le stationnement des 2 roues.

48,13 M€ sont en outre dédiés à des nouveaux projets d'aménagement de l'espace public dont :

- 8,00 M€ pour le carrefour et boulevard de la Chapelle (18<sup>ème</sup>) ;
- 4,85 M€ pour la rue du faubourg Saint Antoine (11<sup>ème</sup>) ;
- 3,28 M€ pour le quartier du Marais (4<sup>ème</sup>) ;
- 2,40 M€ pour la Porte d'Italie (13<sup>ème</sup>) ;
- 2,30 M€ pour la rue Daguerre (14<sup>ème</sup>) ;
- 2,00 M€ pour le secteur Montparnasse/Ilot Gaité (14<sup>ème</sup>)
- 1,00 M€ pour la zone piétonne des Halles (1<sup>ier</sup>)

Les aménagements localisés font, pour leur part, l'objet d'autorisations de programme à hauteur de 8,80 M€, pour financer les projets des maires d'arrondissement.

Par ailleurs, il est proposé de consacrer 14,13 M€ à l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art afin de garantir la sécurité des Parisiens, 4,90 M€ à la poursuite de la mise en conformité des tunnels du boulevard périphérique, et 11,21 M€ à la modernisation de l'espace public, avec la poursuite de l'adaptation de l'éclairage public.

Enfin, 15,00 M€ sont présentés au vote, en dépenses comme en recettes, pour les opérations d'entretien en compte de tiers qui étaient auparavant imputés en budget de fonctionnement.

URBANISME..... 119,79 M€

Cette inscription couvre, sur le budget municipal, 89,79 M€ pour des opérations réelles et 30,00 M€ pour des opérations comptables.

Pour la poursuite des opérations d'urbanisme, il est proposé d'inscrire 87,85 M€ pour les participations de la Ville à la réalisation des équipements de Paris Rive Gauche, Clichy-Batignolles et Boucicaut.

0,91 M€ sont en outre dédiés aux études foncières et urbaines pour préparer les opérations de la nouvelle mandature.

Enfin, 30,00 M€, équilibrés en dépenses et en recettes, sont inscrits pour permettre les opérations de comptabilisation des acquisitions à titre gratuit.

AFFAIRES CULTURELLES.....93,06 M€

92,38 M€ sont proposés sur le budget communal.

6,82 M€ seront dédiés aux bibliothèques et médiathèques, incluant notamment 4,40 M€ pour les acquisitions de nouvelles collections et 1,10 M€ pour les crédits localisés finançant les projets des mairies d'arrondissement.

L'enseignement artistique se voit consacrer 2,45 M€, avec principalement 1,23 M€ sur les budgets localisés.

64,20 M€ financeront le soutien à la création artistique dont 52,95 M€ affectés à la rénovation des théâtres avec le lancement des travaux pour le Théâtre de la Ville (24,95 M€) et le Théâtre du Châtelet (26,00 M€)

Enfin, 17,83 M€ seront consacrés au « plan églises », avec les opérations suivantes :

- Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais (4e) pour 6,6 M€ ;
- Eglise Saint-Joseph-des-Nations (11e) pour 2,50 M€ ;
- Eglise Sainte-Anne-de-la-Butte-aux-Cailles (13e) pour 1,94 M€ ;
- Eglise Sainte Croix des Arméniens (3e) pour 1,20 M€ ;
- Eglise de l'Assomption (1er) pour 1,00 M€ ;
- Eglise Saint-Pierre-de-Montrouge (14e) pour 0,60 M€.

Sur le budget départemental, il est proposé d'inscrire 0,68 M€, pour l'entretien des archives de Paris.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE..... 44,93 M€

43,24 M€ sont proposés sur le budget municipal, en faveur de la petite enfance.

Ce montant comprend notamment 31,97 M€ pour les projets de crèches s'inscrivant au sein du programme d'ouverture de 5.000 nouvelles offres de places sur la mandature, parmi lesquels peuvent être cités :

- 6,10 M€ pour la construction de la crèche multiaccueil 62, rue de Saintonge (3<sup>ème</sup>), permettant la création de 99 places ;
- 4,00 M€ pour la construction de la crèche 73, boulevard Davout (20<sup>ème</sup>) permettant la création de 66 places ;
- 2,80 M€ pour la création de 44 places au sein d'une crèche collective dans le secteur PRG Bruneseau Nord (13<sup>ème</sup>) ;
- 2,55 M€ pour la restructuration de la crèche collective 82, rue Pernety (14<sup>ème</sup>) ;
- 2,25 M€ pour la restructuration de la crèche collective 11, rue Serge Prokofiev (16<sup>ème</sup>) ;
- 2,15 M€ pour la restructuration de la crèche collective 66, rue Pascal (13<sup>ème</sup>) ;
- 2,15 M€ pour la restructuration de la crèche collective 9, rue Servan (11<sup>ème</sup>) ;
- 2,00 M€ pour la restructuration de la crèche collective 12, rue Georgette Agutte (18<sup>ème</sup>) ;
- 1,80 M€ pour la création de 44 places supplémentaires dans la crèche de l'hôpital Bichat (18<sup>ème</sup>) ;
- 1,80 M€ pour la création de 44 places supplémentaires au sein des crèches collectives du groupe Hospitalier La Pitié-Salpêtrière (13<sup>ème</sup>) ;
- 0,96 M€ pour la création de la crèche collective 77 avenue du Docteur Netter – Cité Debergue (12<sup>ème</sup>) ;
- 0,80 M€ pour la création de 20 places supplémentaires au sein de la crèche collective de l'hôpital Trousseau (12<sup>ème</sup>).

12,96 M€ seront en outre dédiés à l'entretien des crèches, dont 9,24 M€ sur l'enveloppe des mairies d'arrondissement, 1,70 M€ pour leur équipement en matériel, 1,42 M€ pour les mises aux normes « Plan Climat » et 0,60 M€ pour la rénovation des locaux sociaux.

Sur le budget départemental, il est proposé l'inscription de 1,69 M€ pour la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT..... 37,52 M€

37,52 M€ sont proposés sur le budget municipal.

La végétalisation de la ville se voit consacrer 20,50 M€, pour permettre le lancement des projets de création de 30 nouveaux hectares d'espaces verts sur la mandature, avec notamment :

- 10,00 M€ pour la végétalisation et la reconquête de la petite ceinture ;
- 3,10 M€ pour poursuivre le programme de 200 points de végétalisation, dont 1,00 M€ pour le square de l'îlot Kellerman-Italie-Dominé (13<sup>ème</sup>) et 0,6 M€ pour le secteur Chevaleret-Oudiné (13<sup>ème</sup>) ;
- 3,00 M€ pour poursuivre la plantation de 20 000 nouveaux arbres durant la mandature ;
- 2,00 M€ pour mettre en œuvre l'objectif de 100 hectares de toitures et murs végétalisés ;
- 0,90 M€ consacrés à des actions relatives à la mise en œuvre du Plan Climat ;
- 0,80 M€ pour la Trame Bleue ;
- 0,70 M€ pour l'ouverture au public de jardins institutionnels.

Il est proposé en outre d'inscrire 14,51 M€ pour l'entretien et l'animation des espaces verts, dont notamment 5,68 M€ prévus pour les opérations programmées par les mairies d'arrondissement, 3,00 M€ pour le remplacement des arbres d'alignement, 2,40 M€ pour la rénovation des locaux sociaux, et 1,40 M€ pour l'acquisition de matériel mécanique pour l'entretien des jardins.

1,88 M€ sont consacrés au secteur du funéraire.

FINANCES (SERVICES COMMUNS)..... 31,00 M€

Sur le budget municipal, il s'agit de 3,00 M€ pour la réintégration des travaux effectués en régie par opération d'ordre et 17,00 M€ pouvant être individualisés en cours d'exercice.

Une provision de 11,00 M€ est en outre créée pour permettre de lancer un plan de modernisation des installations de sécurité des bâtiments, en particulier destiné aux équipements accueillant des enfants (établissements scolaires, équipements petite enfance, équipements sportifs et conservatoires). Cette provision sera ainsi consacrée en priorité à améliorer les installations de visiophonie, détecteurs de présence et d'intrusion, parois vitrées, systèmes d'ouverture des portes, protection des accès depuis la voie publique.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE..... 23,26 M€

22,77 M€ sont proposés sur le budget municipal pour l'entretien et la rénovation du patrimoine. Dans cette enveloppe, 12,70 M€ seront ainsi dédiés à la modernisation des chaufferies et des ventilations des équipements municipaux, améliorant leur performance énergétique, 1,20 M€ permettront d'améliorer les locaux de travail et 2,00 M€ d'assurer la mise aux normes réglementaires des ascenseurs.

Enfin, 3,60 M€ seront consacrés aux ravalements des équipements de proximité.

Sur le budget départemental, 0,49 M€ sont provisionnés pour l'entretien patrimonial dont 0,13 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs.

PROPRETÉ ET EAU..... 22,38 M€

Ces inscriptions, proposées sur le budget municipal, recouvrent notamment 16,83 M€ pour accélérer le renouvellement des véhicules et la sortie de la motorisation diésel.

Une enveloppe de 4,16 M€ est en outre soumise au vote pour l'entretien et la modernisation des sites de propreté et l'amélioration des conditions de travail dont 2,57 M€ pour le plan garage.

Enfin, 1,04 M€ seront consacrés au développement de la collecte, du nettoyage et du tri, dont 0,31 M€ pour l'achèvement du déploiement des nouveaux réceptacles de propreté dans l'espace public et 0,73 M€ pour l'acquisition et la pose de colonne à verre.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS..... 19,20 M€

19,13 M€ sont proposés sur le budget municipal et 0,08 M€ sur le budget départemental.

Le montant inscrit sur le budget de la Ville inclut notamment 14,03 M€ dans le cadre du schéma directeur pour les travaux de modernisation des implantations administratives dont 5,00 M€ qui permettront de financer l'aménagement du relogement et regroupement des différents services de la collectivité parisienne dans un immeuble de la ZAC Joseph Bédier – Porte d'Ivry (13<sup>ème</sup>).

Dans le cadre de la rénovation thermique des équipements et de l'entretien du patrimoine administratif, 4,14 M€ sont inscrits dont 1,50 M€ dans le cadre du plan climat à appliquer dans les bâtiments administratifs.

Enfin, 1,03 M€ sont consacrés à l'accessibilité des handicapés aux bâtiments administratifs.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ..... 9,04 M€

Un montant d'autorisations de programme de 7,82 M€ est proposé sur le budget départemental.

Une enveloppe de 2,24 M€ est consacrée à l'entretien des équipements sociaux, dont 0,70 M€ pour les Services d'Accueil Familial Départemental et 0,59 M€ pour les centres de santé.

Il est en outre proposé d'inscrire 6,09 M€ pour le lancement de nouveaux projets, dont :

- 1,80 M€ pour poursuivre la fusion des espaces d'insertion dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale, dont 1,40 M€ pour les espaces d'insertion du centre de Paris et 0,40 M€ pour ceux des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements ;
- 1,14 M€ pour les centres sociaux Ménilmontant situé rue du Soleil (20<sup>ème</sup>) et celui de la Porte Pouchet (17<sup>ème</sup>) ;
- 1,50 M€ pour les Services d'Accueil Familial Départemental (SAFD), dont 1,00 M€ pour la réalisation de celui de Lagny-sur-Marne (77) ;
- 0,70 M€ pour le développement de la salle de consommation à moindre risque ;
- 0,45 M€ pour la rénovation du centre de santé Epée de Bois (5<sup>ème</sup>).

Enfin, 1,22 M€ sont inscrits sur le budget municipal, dont 0,27 M€ pour l'entretien et l'équipement des centres de santé, et 0,95 M€ pour les rénovations des menuiseries du centre Eastman.

DÉMOCRATIE, CITOYENS ET TERRITOIRES.....6,97 M€

Le montant, inscrit sur le budget de la Ville, est dédié à hauteur de 6,42 M€ aux travaux de modernisation des mairies d'arrondissements dans le cadre de la rénovation thermique des équipements et de l'entretien du patrimoine administratif.

Ce montant inclut des nouveaux projets spécialement consacrés aux Mairies d'arrondissements :

- 1,00 M€ pour la restructuration partielle de la Mairie du 18<sup>ème</sup> ;
- 0,60 M€ pour la rénovation globale et la restauration de la salle des fêtes de la Mairie du 13<sup>ème</sup> ;
- 0,50 M€ pour la couverture de salle Sedaine et Campanile de la Mairie du 11<sup>ème</sup> ;

- 0,30 M€ pour la rénovation globale et le ravalement de la Mairie du 8<sup>ème</sup>.

0,29 M€ sont en outre proposés pour l'entretien des maisons des associations dans les arrondissements.

LOGEMENT ET HABITAT.....3,74 M€

Ce montant couvre la gestion du domaine intercalaire de la collectivité, répartie entre 3,51 M€ sur le budget municipal et 0,23 M€ sur le budget départemental. 1,00 M€ sont provisionnés pour les démolitions.

## Recettes

FINANCES (SERVICES COMMUNS).....162,00 M€

Cette inscription, à raison de 152,00 M€ sur le budget municipal et 10,00 M€ sur le budget départemental, englobe les prévisions de FCTVA (130,00 M€) et de produit des amendes de police (32,00 M€) pour 2016.

URBANISME.....41,53 M€

Ces autorisations de programme couvrent 30,00 M€ d'opérations comptables pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit, équilibrées par des dépenses du même montant, 5,93 M€ pour les recettes d'urbanisme, dont la taxe locale d'équipement et la taxe municipale d'aménagement.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....16,00 M€

Dont 15,00 M€ pour le remboursement des opérations en compte de tiers.

AFFAIRES CULTURELLES.....15,20 M€

Ces inscriptions couvrent 14,38 M€ de mécénat pour la rénovation des églises de la

Madeleine (8<sup>ème</sup>), Saint Germain des Près (6<sup>ème</sup>), Saint Augustin (8<sup>ème</sup>) et de l'Assomption (1<sup>er</sup>).

AFFAIRES SCOLAIRES.....5,77 M€

5,77 M€ sont inscrits en recettes sur le budget départemental, au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

JEUNESSE ET SPORTS..... 5,05 M€

Ces inscriptions couvrent les cofinancements prévus pour les équipements sportifs, notamment du CNDS.

### B. Les missions transversales

Pour le budget primitif 2016, les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales s'établissent à 956,03 M€ en dépenses et 386,31 M€ en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libelles	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES du BP 2016	
		Dépenses	Recettes
90000	Dons et legs	3 834 000	750 000
90001	Etudes	1 983 800	-
90002	Grands projets de rénovation urbaine	18 860 000	-
90003	Action en faveur des personnes handicapées	13 471 060	-
90004	Opérations sous mandat	65 712 413	6 460 000
90005	Schéma directeur informatique	18 889 000	-
90006	Compte foncier	238 140 000	271 253 000
90007	Avances de trésorerie	13 000 000	9 300 000
90010	Subventions d'équipement	502 383 650	90 000 000
90011	Avances sur marchés	12 071 000	8 550 000
90012	Budget participatif parisien	35 200 000	-
90013	Budget participatif d'arrondissements	32 481 500	-
<b>TOTAL MISSIONS TRANVERSALES</b>		<b>956 026 423</b>	<b>386 313 000</b>

La répartition des autorisations de programme entre AP de projet et de plan, par direction, est la suivante :

Direction	MISSIONS TRANSVERSALES		Total
	AP de projet	AP de plan	
Affaires culturelles	135 000	15 393 700	15 528 700
Affaires scolaires	12 470 000	13 704 680	26 174 680
Action sociale, enfance et santé	5 400 000	20 634 420	26 034 420
Démocratie, citoyens et territoires	2 400 000	3 735 000	6 135 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	25 064 000	21 631 000	46 695 000
Espaces verts et environnement	11 800 000	8 226 000	20 026 000
Familles et petite enfance	-	13 581 210	13 581 210
Relations internationales	1 000 000	-	1 000 000
Jeunesse et sports	-	7 441 800	7 441 800
Logement et habitat	70 000 000	244 710 613	314 710 613
Patrimoine et architecture	60 855 000	5 889 500	66 744 500
Propreté et eau	3 000 000	150 000	3 150 000
Prévention et protection	-	6 290 000	6 290 000
Ressources humaines	1 188 000	250 000	1 438 000
Systèmes et technologies de l'information	300 000	18 589 000	18 889 000
Urbanisme	-	238 732 000	238 732 000
Voirie et déplacements	38 000 000	90 455 500	128 455 500
Finances (services communs)	-	15 000 000	15 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>231 612 000</b>	<b>724 414 423</b>	<b>956 026 423</b>

Les principales inscriptions sont détaillées ci-après, par mission.

## Dépenses

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT..... 502,38 M€

DIRECTION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
	Dépenses
Affaires culturelles	10 857 700
Affaires scolaires	4 482 640
Action sociale, enfance et santé	16 714 400
Démocratie, citoyens et territoires	400 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	33 519 000
Familles et petite enfance	10 466 210
Relations internationales	1 000 000
Jeunesse et sports	2 355 500
Logement et habitat	311 748 200
Prévention et protection	6 290 000
Ressources humaines	1 188 000
Urbanisme	162 000
Voirie et déplacements	88 200 000
Finances (services communs)	15 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>502 383 650</b>

### *Logement et habitat (311,75 M€)*

Priorité de la collectivité, l'effort en faveur du logement social sera de 293,70 M€ en 2016. Il recouvre 223,70 M€ d'aides à la pierre financées par la collectivité et 70,00 M€ de délégation de crédits de l'Etat à ce titre.

S'y ajoutent 9,76 M€ pour l'éradication de l'habitat insalubre, 3,38 M€ pour l'aide à l'accession à la propriété, 3,61 M€ pour l'habitat privé et 1,30 M€ pour le dispositif multiloc.

### *Voirie et des déplacements (88,20 M€)*

61,00 M€ sont proposés sur le budget départemental pour l'adaptation des stations de la ligne 11 et 12,00 M€ pour le T9 qui permettra la liaison entre la porte de Choisy et Orly.

En outre, 6,00 M€ de subventions départementales financeront le réaménagement du secteur situé entre la Gare du Nord, la Gare de l'Est et le boulevard de Magenta et 4,00 M€ le projet des TZEN 5.

Enfin, 2,10 M€ sont dédiés à la participation de la Ville aux aménagements de voirie des opérations de la place de Vénétie.

#### *Développement économique, emploi et enseignement supérieur (33,52 M€)*

Cette proposition d'inscription se répartit entre 16,48 M€ sur le budget départemental et 17,04 M€ sur le budget municipal.

Ce sont 12,57 M€ qui sont destinés à soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante, avec :

- 6,00 M€ pour le projet Paris Parc incubateur de l'université Pierre et Marie Curie ;
- 2,00 M€ pour l'ESPCI et 0,32 M€ pour l'EIVP ;
- 1,60 M€ pour soutenir les investissements du CROUS en faveur de la vie étudiante parisienne.

11,92 M€ sont dédiés au développement économique et à l'innovation, avec 5,75 M€ pour le développement des pépinières, 3,50 M€ pour les pôles de compétitivités et 2,17 M€ pour les prêts d'honneur et fonds d'amorçage soutenant les jeunes entreprises.

6,00 M€ de subventions aux bailleurs sociaux pour l'insertion en pieds d'immeuble de librairies, disquaires, etc. afin de créer des espaces pluriels.

L'insertion, l'économie sociale et solidaire et le soutien à l'artisanat, enfin, se voient dédier 1,12 M€.

#### *Action sociale, enfance et santé (16,71 M€)*

11,97 M€ seront accordés au CASVP dont 11,5 M€ financeront les travaux dans deux EHPAD, 9,00 M€ pour Arthur Groussier (Bondy) et 2,50 M€ pour Belleville (20<sup>ème</sup>).

1,00 M€ seront dédiés à la Grande cause de la lutte contre l'exclusion, notamment pour l'espace solidarité insertion Famille de Paris et pour la Halte de nuit.

Entre outre, il est prévu :

- 1,97 M€ pour le schéma directeur handicap ;
- 0,95 M€ pour le schéma directeur gérontologique.

#### *Finances (services communs) (15,00 M€)*

Cette inscription, sur le budget municipal, couvre 15,00 M€ pour la Préfecture de Police et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

#### *Affaires culturelles (10,86 M€)*

L'établissement public Paris Musées se voit attribuer une subvention de 4,99 M€ afin de financer ses investissements, dont 1,00 M€ pour l'acquisition d'œuvres d'art. S'y ajoutent 3,01 M€ d'inscriptions techniques, qui correspondent à la couverture des projets muséaux que la Ville réalise pour le compte de l'EP Paris Musées.

2,86 M€ sont dédiés au soutien aux acteurs de la culture et de la mémoire, dont 0,60 M€ pour l'aide à l'équipement des cinémas et 0,14 M€ pour les ateliers d'artistes.

*Famille et petite enfance (10,47 M€)*

10,40 M€ sont ouverts, sur le budget municipal, pour subventionner des projets de crèches associatives qui concourront à la création de 5 000 places supplémentaires sur la mandature et pour accompagner les projets de rénovation et de modernisation.

Sur le budget départemental, 0,07 M€ sont destinés au subventionnement d'équipements PMI.

*Prévention et Protection (6,29 M€)*

6,29 M€ sont dédiés au déploiement de 165 nouvelles caméras dans le cadre du renforcement du Plan de vidéoprotection pour Paris (PVPP) afin notamment de renforcer la sécurisation de Paris, de sa population et de ses visiteurs et d'améliorer la gestion de l'ordre public, de mieux gérer, mais aussi de lutter contre la pollution de l'air en contrôlant mieux les zones à circulation réduite ou réglementée.

*Affaires scolaires (4,48 M€)*

2,84 M€ seront dédiés sur le budget départemental à la subvention des travaux dans les collèges autonomes et les ensembles imbriqués.

1,65 M€ seront ouverts sur le budget municipal pour les lycées municipaux et les écoles d'art.

*Jeunesse et sports (2,36 M€)*

Les ouvertures de crédits en faveur de la jeunesse et des sports intègrent notamment 2,28 M€ pour les parcs interdépartementaux.

COMPTE FONCIER.....238,14 M€

DIRECTION	COMPTE FONCIER
	Dépenses
Urbanisme	238 140 000
<b>TOTAL</b>	<b>238 140 000</b>

A raison de 237,50 M€ sur le budget municipal et de 0,64 M€ sur le budget départemental, la politique foncière couvre notamment :

- L'ouverture de 142,00 M€ pour le logement social, soit +2,00 M€ par rapport au BP 2015, afin de développer la capacité d'intervention de la Ville notamment dans le secteur diffus ;
- L'inscription de 50,00 M€ pour le compte foncier municipal, pour l'acquisition des emprises destinées aux nouveaux équipements de la mandature.

S'y ajoutent 45,50 M€ de crédits techniques, pour permettre la traduction comptable des acquisitions avec échéancier.

OPERATIONS SOUS MANDAT.....65,71 M€

DIRECTION	OPERATIONS SOUS MANDAT
	Dépenses
Familles et petite enfance	3 000 000
Logement et habitat	1 682 413
Patrimoine et architecture	61 030 000
<b>TOTAL</b>	<b>65 712 413</b>

61,30 M€ seront dédiés aux opérations de rénovation des musées dont 39,36 M€ pour le Musée Carnavalet, 9,60 M€ pour le Musée de la Libération et l'entrée des catacombes et un complément de 6,83 M€ pour le Musée d'Art Moderne.

BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN.....35,20 M€

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF DES PARISIENS
	Dépenses
Action sociale, enfance et santé	4 400 000
Espaces verts et environnement	11 800 000
Propreté et eau	3 000 000
Voirie et déplacements	16 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>35 200 000</b>

Le budget participatif parisien conduit pour la deuxième année consécutive à l'inscription au budget de la collectivité des projets votés par les parisiens:

- 16,00 M€ au titre de projets de voirie : « En piste, encore plus d'aménagements cyclables » (8,00 M€) et « Paris aux piétons » (8,00 M€) ;

- 11,80 M€ au titre des espaces verts et de la végétalisation : « Cultiver en ville » (2,30 M€), « Du vert à tous les étages » (2,00 M€), « La reconquête de la petite ceinture » (7,50 M€) ;
- 4,40 M€ au titre de l'action sociale : « Développer l'aide aux personnes en situation de précarité » ;
- 3,00 M€ au titre de la propreté et de l'eau : « Des fontaines à boire dans tout Paris » (2,00 M€) et « Du matériel de nettoyage silencieux et non polluant » (1,00 M€).

BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS.....32,48 M€

DIRECTION	BUDGET PARTICIPATIF D'ARRONDISSEMENTS
	Dépenses
Affaires culturelles	2 661 000
Affaires scolaires	4 165 000
Action sociale, enfance et santé	300 000
Démocratie, citoyens et territoires	281 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	130 000
Espaces verts et environnement	6 426 000
Familles et petite enfance	115 000
Jeunesse et sports	4 818 000
Logement et habitat	1 280 000
Propreté et eau	50 000
Voirie et déplacements	12 255 500
<b>TOTAL</b>	<b>32 481 500</b>

Pour la première année, les parisiens se sont exprimés sur des projets au niveau de leur arrondissement.

Les projets d'arrondissement s'élèvent à 32,48 M€ pour les vingt arrondissements. Les principaux postes d'investissement auxquels cette enveloppe sera consacrée sont les projets de voirie (38%), les espaces verts et la végétalisation (28%), la jeunesse et les sports (13%) et les écoles (13%).

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....18,89 M€

DIRECTION	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUES (SDI)

	Dépenses
Systèmes et technologies de l'information	18 889 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 889 000</b>

Le Schéma directeur informatique porté par le budget de la DSTI regroupe les efforts de mise à niveau et de développement des systèmes et technologies de l'information de la collectivité.

Les inscriptions recouvrent 4,93 M€ pour les équipements informatiques et téléphoniques, 5,39 M€ pour le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures, 6,44 M€ pour la maintenance applicative et 1,30 M€ pour les projets applicatifs.

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE..... 18,86 M€

DIRECTION	GRAND PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (GPRU)
	Dépenses
Affaires scolaires	12 470 000
Urbanisme	390 000
Voirie et déplacements	6 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 860 000</b>

Ces inscriptions couvrent notamment 9,33 M€ pour la reconstruction de l'école élémentaire du Clos dans le secteur Saint-Blaise, 3,14 M€ pour le groupe scolaire Baudricourt (13<sup>ème</sup>) et 6,00 M€ pour la participation aux aménagements de voirie de la ZAC Pouchet (17<sup>ème</sup>).

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES.....13,47 M€

DIRECTION	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES
	Dépenses
Affaires culturelles	1 200 000
Affaires scolaires	601 040
Action sociale, enfance et santé	620 020
Démocratie, citoyens et territoires	5 370 000
Espaces verts et environnement	1 800 000
Jeunesse et sports	230 000
Patrimoine et architecture	2 400 000

Ressources humaines	250 000
Voirie et déplacements	1 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 471 060</b>

Ces crédits sont destinés aux opérations de mise en accessibilité des équipements et des installations de la collectivité, avec notamment 4,49 M€ pour l'accessibilité dans les mairies d'arrondissement.

AVANCES DE TRÉSORERIE.....13,00 M€

DIRECTION	AVANCES DE TRÉSORERIE
	Dépenses
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	13 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 000</b>

13,00 M€ seront consacrés au contrat de revitalisation commerciale et artisanale pour le maintien et le développement des commerces de proximité.

AVANCES SUR MARCHÉ.....12,07 M€

DIRECTION	AVANCES SUR MARCHES
	Dépenses
Affaires scolaires	3 500 000
Action sociale, enfance et santé	1 000 000
Jeunesse et sports	21 000
Patrimoine et architecture	2 500 000
Propreté et eau	50 000
Voirie et déplacements	5 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 071 000</b>

Ces inscriptions sont à caractère technique et permettent la réintégration des avances sur marché dans les comptes de la collectivité.

DONS ET LEGS.....3,83 M€

DIRECTION	DONS ET LEGS
	Dépenses

Affaires culturelles	750 000
Action sociale, enfance et santé	3 000 000
Démocratie, citoyens et territoires	84 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 834 000</b>

ETUDES.....1,98 M€

DIRECTION	ETUDES
	Dépenses
Affaires culturelles	60 000
Affaires scolaires	956 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	46 000
Jeunesse et sports	17 300
Patrimoine et architecture	814 500
Propreté et Eau	50 000
Urbanisme	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 983 800</b>

Les crédits d'études permettent de lancer les études exploratoires afin d'assurer la mise en œuvre des nouveaux projets de la mandature et financent les diagnostics de sécurité des équipements de la collectivité parisienne.

## Recettes

COMPTE FONCIER.....271,25 M€

DIRECTION	COMPTE FONCIER
	Recettes
Urbanisme	271 253 000
<b>TOTAL</b>	<b>271 253 000</b>

Les recettes foncières comprennent notamment 200,00 M€ de prévisions de cessions foncières et 25,75 M€ liées au protocole foncier des Halles.

S'y ajoutent 45,50 M€ d'inscriptions à caractère technique.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....90,00 M€

DIRECTION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
	Recettes
Logement et habitat	70 000 000
Voirie et déplacements	20 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>90 000 000</b>

Ces inscriptions comprennent 20,00 M€ de reversement de subvention par la RATP et la région Ile de France pour le financement du tramway et 70,00 M€ au titre de la délégation de compétence de l'Etat pour le financement du logement social, qui viennent équilibrer la dépense de même montant.

AVANCES SUR MARCHÉ.....8,55 M€

DIRECTION	AVANCES SUR MARCHES
	Recettes
Affaires scolaires	3 500 000
Propreté et eau	50 000
Voirie et déplacements	5 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 550 000</b>

8,55 M€ sont inscrits en recettes, pour les réintégrations patrimoniales des avances sur marché.

OPERATIONS SOUS MANDAT.....6,46 M€

DIRECTION	OPERATIONS SOUS MANDAT
	Recettes
Familles et petite enfance	3 000 000
Logement et habitat	450 000
Patrimoine et architecture	3 010 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 460 000</b>

AVANCES DE TRÉSORERIE.....9,30 M€

DIRECTION	AVANCES DE TRESORERIE
	Recettes
Logement et habitat	300 000
Urbanisme	9 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 300 000</b>

Le remboursement de 9,30 M€ d'avances de trésorerie concédées par la collectivité est prévu en 2016, avec notamment 9,00 M€ reversés par les aménageurs.

DONS ET LEGS.....0,75 M€

DIRECTION	DONS ET LEGS
	Recettes
Affaires culturelles	750 000
<b>TOTAL</b>	<b>750 000</b>

## IV/ Les opérations d'ordre

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- Les mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :
  - Les opérations d'ordre de transferts entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042)
  - Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021)
- Les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041).

### 1) Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

Collectivité	Chapitre	Investissement		Fonctionnement		Chapitre	Collectivité			
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes					
Ville	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	356 253 000	323 435 991	323 435 991	356 253 000	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	042	Ville	
Département			88 800 000	94 000 000	94 000 000				88 800 000	Département
Consolidé			445 053 000	417 435 991	417 435 991				445 053 000	Consolidé
Ville	021	Virement de la section de fonctionnement		114 336 418	114 336 418		Virement à la section d'investissement	023	Ville	
Département				91 891 176	91 891 176				Département	
Consolidé			-	206 227 594	206 227 594	-			Consolidé	

- **Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections au projet de BP 2016 (chapitres 040 et 042)**

Les **amortissements des immobilisations** sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement. Au projet de BP 2016 les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 404,0 M€, dont 310,0 M€ sur la Ville et 94,0 M€ sur le Département.

L'inscription au titre de **l'amortissement des primes de remboursement des obligations** imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal s'élève à 1,1 M€ au projet de BP 2016.

L'inscription au titre des **provisions pour risques et charges**, imputées en chapitre 68 en dépenses de fonctionnement et en 49 en recettes d'investissement s'élève à 12,3 M€ au projet de BP 2016.

La **quote-part des subventions transférables** sont imputées en chapitre 13 en dépenses d'investissement et en chapitre 77 en recettes de fonctionnement, pour un montant au projet de BP 2016 de 89,45 M€, dont 88,7 M€ sur le Département et 0,75 M€ sur la Ville.

Les **reprises sur amortissements des immobilisations** sont imputées sur le chapitre 78 en recettes de fonctionnement et en chapitre 28 en dépenses d'investissement pour un montant de 1,1 M€ au projet de BP 2016, dont 1,0 M€ sur la Ville et 0,1 M€ sur le Département. Les **reprises sur provisions pour dépréciations des éléments financiers** sont imputées en chapitre 78 en recettes de fonctionnement et en chapitre 16 en dépenses d'investissement, pour un montant de 0,1 M€.

La **reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement** s'impute en chapitre 77 en recettes de fonctionnement et en chapitre 10 en dépenses d'investissement pour un montant de 354,4 M€ en 2016.

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 021 et 023)**

Au projet de BP 2016 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente une inscription de **114,3 M€ sur le budget municipal et 91,9 M€ sur le budget départemental**. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé par les recettes d'investissement et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

- 2) **Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales au chapitre 041)**

Collectivité	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Ville	233 574 500	233 574 500
Département	5 500 000	5 500 000
Consolidé	239 074 500	239 074 500

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 140,00 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat de l'opération Halles ;
- 62,50 M€ pour l'intégration patrimoniale des acquisitions à titre gratuit dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 18,97 M€ pour la réintégration des avances dans le bilan patrimonial de la collectivité, notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- 7,1 M€ au titre des écritures liées à l'amortissement de l'emprunt.



## VI Récapitulatif par chapitres

### 1) Projet de BP 2016 - Ville

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le **projet de BP 2016** s'élève à **5 494 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en progression de 2,27% par rapport au budget primitif 2015.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 5138 M€ de crédits réels et de 356,25 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 5 057 M€ de crédits réels, de 323,44 M€ de crédits d'ordre et de 114,34 M€ de virement à la section d'investissement.

- **Les recettes de fonctionnement**

LIBELLE	BP 2015	Projet de BP 2016	% / BP 2015
<b>73 - FISCALITE</b>	<b>3 314 934 834</b>	<b>3 820 868 182</b>	<b>15,26%</b>
Compensations des transferts à la Métropole du Grand Paris	0	979 609 363	
<i>dont part fiscalité</i>	0	526 502 915	
<i>dont part CPS de la DGF</i>	0	453 106 448	
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 190 971 511</b>	<b>516 291 354</b>	<b>-56,65%</b>
Concours de l'Etat	971 570 990	317 099 756	<b>-67,36%</b>
Autres participations	219 400 521	199 191 598	<b>-9,21%</b>
<b>70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>821 113 727</b>	<b>770 576 944</b>	<b>-6,15%</b>
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>19 925 090</b>	<b>19 445 440</b>	<b>-2,41%</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>10 513 000</b>	<b>4 252 000</b>	<b>-59,55%</b>
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>11 730 000</b>	<b>6 730 000</b>	<b>-42,63%</b>
<b>042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>3 460 000</b>	<b>356 253 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162</b>	<b>5 494 416 920</b>	<b>2,27%</b>

- Les dépenses de fonctionnement

LIBELLE	BP 2015	Projet de BP 2016	% / BP 2015
<b>012 et 656 - CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)</b>	<b>2 045 592 678</b>	<b>2 073 553 240</b>	<b>1,37%</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>985 666 276</b>	<b>1 003 551 212</b>	<b>1,81%</b>
011 - Charges à caractère général	701 899 454	700 434 058	-0,21%
65 - Autres charges de gestion courante	283 766 822	303 117 154	6,82%
* Subventions de fonctionnement	263 859 962	273 161 250	3,53%
* Autres charges	19 906 860	29 955 904	50,48%
<b>66 - CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>148 198 154</b>	<b>139 800 861</b>	<b>-5,67%</b>
<b>042 et 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>351 717 880</b>	<b>437 772 409</b>	<b>24,47%</b>
Amortissements	324 173 603	311 130 000	-4,02%
Provisions	6 000 000	12 305 991	105,10%
Autofinancement	21 544 277	114 336 418	430,70%
<b>65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 352 183 426</b>	<b>1 320 001 131</b>	<b>-2,38%</b>
Département de Paris	453 884 235	394 617 584	-13,06%
Centre d'action sociale	305 701 606	344 024 429	12,54%
Préfecture de Police	285 065 000	285 065 000	0,00%
SYCTOM	115 000 000	110 000 000	-4,35%
Caisses des écoles	76 938 200	74 540 000	-3,12%
Crèches associatives	53 360 759	54 928 888	2,94%
Enseignement privé	28 380 796	29 038 500	2,32%
Budget annexe de l'assainissement	25 546 730	21 546 730	-15,66%
CNRACL	8 306 100	6 240 000	-24,87%
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>34 810 250</b>	<b>30 929 398</b>	<b>-11,15%</b>
<b>014 -ATTÉNUATION DE PRODUITS</b>	<b>451 071 498</b>	<b>485 408 669</b>	<b>7,61%</b>
<b>022 - DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>3 408 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>-0,23%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162</b>	<b>5 494 416 920</b>	<b>2,27%</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le projet de BP 2016, le montant total des crédits de paiement s'élève à **2 315 M€** contre 1 905,91 M€ au budget primitif 2015 (+ 21,46 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **1 725,17 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **589,83 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **2 315 M€**, réparti entre **1 643,65 M€** de recettes sur opérations réelles et **671,35 M€** de recettes sur opérations

d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au projet de budget primitif 2016 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2015	Projet de BP 2016	BP 2015	Projet de BP 2016
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>1 597 951 332</b>	<b>1 725 171 631</b>	<b>1 249 693 452</b>	<b>1 643 652 222</b>
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		<i>234 890 005</i>	<i>235 001 500</i>	<i>772 684 099</i>	<i>783 759 312</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		<i>1 363 061 327</i>	<i>1 490 170 131</i>	<i>477 009 363</i>	<i>859 892 910</i>
<b>Crédits d'équipement</b>		<b>1 225 732 775</b>	<b>1 400 604 584</b>	<b>843 522 699</b>	<b>1 212 278 400</b>
204	Subventions d'équipement versées	322 165 000	348 836 919	5 100 000	20 000 000
Crédits d'équipement hors subventions versées		903 567 775	1 051 767 665	838 422 699	1 192 278 400
<i>dont 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>62 738 600</i>	<i>52 927 758</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>772 684 099</i>	<i>1 138 162 312</i>
<i>20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>23 423 100</i>	<i>19 160 755</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>273 408 340</i>	<i>294 462 244</i>	<i>3 000 000</i>	<i>0</i>
<i>23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>606 736 335</i>	<i>738 144 666</i>	<i>0</i>	<i>1 188 330</i>
<b>Opérations financières</b>		<b>364 711 257</b>	<b>312 749 160</b>	<b>402 800 753</b>	<b>412 460 710</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	220 000	220 000	145 810 000	125 810 000
13	Subventions d'investissement	270 000	280 000	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	309 636 257	262 065 160	50 000	40 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	22 000 000	3 500 000	0	0
27	Autres immobilisations financières	31 085 000	45 184 000	68 615 753	40 650 710
020	Dépenses imprévues	1 500 000	1 500 000	0	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	0	188 325 000	245 960 000
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>7 507 300</b>	<b>11 817 887</b>	<b>3 370 000</b>	<b>18 913 112</b>
45	Opérations pour comptes de tiers	7 507 300	11 817 887	3 370 000	18 913 112
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>307 958 008</b>	<b>589 827 500</b>	<b>656 215 888</b>	<b>671 346 909</b>
040	Transferts entre sections	3 460 000	356 253 000	330 173 603	323 435 991
041	Opérations patrimoniales	304 498 008	233 574 500	304 498 008	233 574 500
021	Virement section de fonctionnement	0	0	21 544 277	114 336 418
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 905 909 340</b>	<b>2 314 999 131</b>	<b>1 905 909 340</b>	<b>2 314 999 131</b>

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2016 de la Ville un besoin de financement de **863,10 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b> <i>hors autorisation d'emprunt</i>	<b>830 278 721</b>
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>929 990 271</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>-99 711 550</i>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> <i>hors virement de la section de fonctionnement</i>	<b>32 817 009</b>
<b>TOTAL</b>	<b>863 095 730</b>

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

<b>MOYENS DE FINANCEMENT</b>	
<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>114 336 418</b>
<b>AUTORISATION D'EMPRUNT</b>	<b>748 759 312</b>
<b>TOTAL</b>	<b>863 095 730</b>

## 2) **Projet de BP 2016 - Département**

Le **projet de BP 2016** s'élève à **3311 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement**, en progression de 2,9 % par rapport au budget primitif 2015.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 3222 M€ de crédits réels et de 88,8 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 3 125 M€ de crédits réels, de 94 M€ de crédits d'ordre et de 91,89 M€ de virement à la section d'investissement.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Les recettes de fonctionnement**

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2015</b>	<b>projet de BP 2016</b>	<b>% / BP 2015</b>
<b>73 et 731 - FISCALITE</b>	<b>2 240 893 185</b>	<b>2 375 609 759</b>	<b>6,01%</b>
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>507 917 751</b>	<b>448 111 826</b>	<b>-11,77%</b>
Concours de l'Etat	3 335 978	3 298 996	-1,11%
Autres participations	50 697 538	50 195 246	-0,99%
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	453 884 235	394 617 584	-13,06%
<b>016 - AUTONOMIE</b>	<b>14 300 000</b>	<b>14 100 000</b>	<b>-1,40%</b>
<b>015 et 17 - INSERTION</b>	<b>264 030 585</b>	<b>265 450 233</b>	<b>0,54%</b>
<b>70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>102 055 195</b>	<b>116 585 465</b>	<b>14,24%</b>
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 161 700</b>	<b>1 390 255</b>	<b>19,67%</b>
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>152 000</b>	<b>430 000</b>	<b>182,89%</b>
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>495 000</b>	<b>495 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>042 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>86 500 000</b>	<b>88 800 000</b>	<b>2,66%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 217 505 416</b>	<b>3 310 972 538</b>	<b>2,90%</b>

- Les dépenses de fonctionnement

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2015</b>	<b>Projet de BP 2016</b>	<b>% / BP 2015</b>
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>220 407</b>	<b>198 033</b>	-10,2%
	<b>232</b>	<b>647</b>	
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011, 65 et 6586</b>	<b>1 305 043</b>	<b>1 290 189</b>	-1,1%
	<b>303</b>	<b>793</b>	
011 - Charges à caractère général	101 727	86 107	-15,4%
	940	699	
65 et 6586 - Autres charges de gestion courante	1 203 315	1 204 082	0,1%
	363	094	
Aides Sociales	704 214	703 594	-0,1%
	800	900	
Participation au STIF	377 757	377 757	0,0%
	282	282	
Fonds de Solidarité Logement	19 850	23 350	17,6%
	000	000	
Dotation de fonctionnement des collègues	39 442	40 175	1,9%
	581	711	
Subventions (sauf aides sociales)	35 154	29 218	-16,9%
	200	014	
Autres charges de gestion courante	26 896	29 986	11,5%
	500	187	
<b>015 et 017 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE</b>	<b>419 943</b>	<b>424 900</b>	1,2%
	<b>811</b>	<b>000</b>	
Part allocation RMI, RSA	361 300	368 500	2,0%
	000	000	
Programme Départemental d'Insertion	55 374	52 374	-5,4%
	811	811	
Contrats d'avenir	3 069	3 025	-1,4%
	000	189	
Remises gracieuses RMI, RSA	200	1 000	0,0%
	000	000	
<b>016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE</b>	<b>145 900</b>	<b>151 650</b>	3,9%
	<b>000</b>	<b>000</b>	
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	0,0%
	<b>000</b>	<b>000</b>	
<b>67 et 68 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 247</b>	<b>3 289</b>	1,3%
	<b>600</b>	<b>300</b>	
<b>042 - PRELEVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>85 100</b>	<b>94 000</b>	10,5%
	<b>000</b>	<b>000</b>	
<b>014 - ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>1 035 443</b>	<b>1 054 618</b>	1,9%
	<b>470</b>	<b>622</b>	
<b>022 - DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>2 320</b>	<b>2 300</b>	-0,9%
	<b>000</b>	<b>000</b>	
<b>023- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>91 891</b>	
	-	176	
<b>TOTAL</b>	<b>3 217 505</b>	<b>3 310 972</b>	<b>2,90%</b>
	<b>416</b>	<b>538</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le projet de BP 2016, le montant des crédits de paiement s'élève à **307,05 M€** contre 293,54 M€ au budget primitif 2015 (+4,60 %).

Les dépenses d'investissement se ventilent entre **212,75 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **94,30 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **307,05 M€** réparti entre **115,66 M€** de recettes sur opérations réelles et **191,39 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2016 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRE S	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		BP 2015	Projet de BP 2016	BP 2015	Projet de BP 2016
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>196 543 692</b>	<b>212 749 294</b>	<b>197 943 692</b>	<b>115 658 118</b>
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>71 238 809</i>	<i>0</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		<i>196 543 692</i>	<i>212 749 294</i>	<i>126 704 883</i>	<i>115 658 118</i>
<b>Crédits d'équipement</b>		<b>188 120 685</b>	<b>207 440 924</b>	<b>178 522 580</b>	<b>105 449 506</b>
204	Subventions d'équipement versées	144 610 622	162 864 333	0	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		43 510 063	44 576 591	178 522 580	105 449 506
<i>dont 018</i>	<i>RSA - Programme d'équipement</i>	<i>920 000</i>	<i>810 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13	Subventions d'investissement	0	0	107 283 771	105 449 506
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	71 238 809	0
20	Immobilisations incorporelles	2 537 000	1 461 000	0	0
21	Immobilisations corporelles	5 001 020	3 421 500	0	0
23	Immobilisations en cours	35 052 043	38 884 091	0	0
<b>Opérations financières</b>		<b>5 479 050</b>	<b>1 500 000</b>	<b>14 388 612</b>	<b>10 208 612</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	10 000 000	10 000 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	500 000	250 000	0	0
27	Autres immobilisations financières	3 979 050	250 000	4 388 612	208 612
020	Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0	0
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>2 943 957</b>	<b>3 808 370</b>	<b>5 032 500</b>	<b>0</b>
45	Opérations pour comptes de tiers	2 943 957	3 808 370	5 032 500	0
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>97 000 000</b>	<b>94 300 000</b>	<b>95 600 000</b>	<b>191 391 176</b>
040	Transferts entre sections	86 500 000	88 800 000	85 100 000	94 000 000
041	Opérations patrimoniales	10 500 000	5 500 000	10 500 000	5 500 000

021	Virement section de fonctionnement	0	0	0	91 891 176
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>293 543 692</b>	<b>307 049 294</b>	<b>293 543 692</b>	<b>307 049 294</b>

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2016 du Département un besoin de financement de **91,89 M€** qui se décompose de la façon suivante :

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b> <i>hors autorisation d'emprunt</i>	<b>97 091 176</b>
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>105 799 788</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>-8 708 612</i>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> <i>(hors virement de la section de fonctionnement)</i>	<b>-5 200 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91 891 176</b>

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement :

<b>MOYENS DE FINANCEMENT</b>	
<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>91 891 176</b>
<b>AUTORISATION D'EMPRUNT</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91 891 176</b>

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **748,76 M€** dont :

- **748,76 M€** pour la Ville ;
- **0 M€** pour le Département ;



**PROJET DE DELIBÉRATION 2015 DFA 133 M 1<sup>ère</sup>****Relatif au budget d'investissement pour 2016****Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1<sup>er</sup> « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- à la somme de **8 712 417 780,11 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de **2 314 999 131,00 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

**Article 2 :** Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

**Article 3 :** Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**Article 4 :** Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2016, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2016, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de **748 759 312,00 €** ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Madame la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2016)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	44 072,75	
02000	Secrétariat général	7 672 215,39	6 185 668,00
03000	Inspection générale	16 568,41	
05000	Systèmes et technologies de l'information	4 544 345,12	120 000,00
06000	Information et communication	457 973,21	
08000	Prévention et protection	815 027,46	
09000	Affaires juridiques	231 915,46	40 970,00
10000	Ressources humaines	1 499 181,87	
12000	Finances et achats	45 414 000,00	
13000	Immobilier, logistique et transports	56 997 376,88	
14000	Démocratie, citoyens et territoires	21 307 810,99	
15000	Politique de la ville et de l'intégration	36 202,39	
21000	Patrimoine et architecture	933 351 105,93	576 155 168,14
23000	Espaces verts et environnement	199 092 147,00	7 079 373,04
30000	Familles et petite enfance	288 896 957,11	4 345 445,67
34000	Action sociale, enfance et santé	1 859 985,48	
40000	Affaires culturelles	335 719 397,26	42 697 345,05
50000	Finances (services financiers communs)	60 235 000,00	328 235 000,00
51000	Finances	3 041 854,46	3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	413 290 352,12	5 000 000,00
60000	Urbanisme	241 201 409,08	112 605 241,01
61000	Voirie et déplacements	931 643 222,05	108 492 156,70
64000	Propreté et eau	206 894 808,62	5 167 222,19
65000	Logement et habitat	21 490 636,09	167 870,93
80000	Affaires scolaires	436 862 651,06	29 553,00
88000	Jeunesse et sports	431 880 672,54	23 573 403,51
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>4 644 496 888,73</b>	<b>1 222 936 271,70</b>
90000	Dons et legs	3 499 390,81	4 570 522,00
90001	Etudes	17 306 833,31	2 018 812,28
90002	Grands projets de rénovation urbaine	102 676 198,18	35 360 968,99
90003	Action en faveur des personnes handicapées	21 911 520,23	1 294 200,00
90004	Opérations sous mandat	93 864 663,10	27 258 939,87
90005	Schéma directeur informatique	95 805 672,27	
90006	Compte foncier	1 467 464 285,40	769 219 529,79
90007	Avances de trésorerie	54 620 000,00	48 118 411,43
90010	Subventions d'équipement	2 095 842 105,10	179 339 178,10
90011	Avances sur marchés	33 948 722,98	33 656 002,30
90012	Budget participatif parisien	48 500 000,00	
90013	Budget participatif d'arrondissements	32 481 500,00	
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>4 067 920 891,38</b>	<b>1 100 836 564,76</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 712 417 780,11</b>	<b>2 323 772 836,46</b>

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	23 423 100,00		19 160 755,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	322 165 000,00		348 836 919,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 408 340,00		294 462 244,00		
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	606 736 335,00		738 144 666,00		
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 225 732 775,00</b>		<b>1 400 604 584,00</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 000,00		220 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	270 000,00		280 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 636 257,00		262 065 160,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	22 000 000,00		3 500 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 085 000,00		45 184 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00		1 500 000,00		
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>364 711 257,00</b>		<b>312 749 160,00</b>		
45...3	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	7 507 300,00		11 817 887,00		
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 597 951 332,00</b>		<b>1 725 171 631,00</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 460 000,00		356 253 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		233 574 500,00		
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>307 958 008,00</b>		<b>589 827 500,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 905 909 340,00</b>		<b>2 314 999 131,00</b>		
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	62 738 600,00		52 927 758,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	772 684 099,00		1 138 162 312,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 100 000,00		20 000 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000 000,00				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			1 188 330,00		
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>843 522 699,00</b>		<b>1 212 278 400,00</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	145 810 000,00		125 810 000,00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	50 000,00		40 000,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 615 753,00		40 650 710,00		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	188 325 000,00		245 960 000,00		
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>402 800 753,00</b>		<b>412 460 710,00</b>		
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 370 000,00		18 913 112,00		
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 249 693 452,00</b>		<b>1 643 652 222,00</b>		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	21 544 277,00		114 336 418,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	330 173 603,00		323 435 991,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		233 574 500,00		
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>656 215 888,00</b>		<b>671 346 909,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 905 909 340,00</b>		<b>2 314 999 131,00</b>		
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>656 029 500,00</b>	<b>360 888 140,00</b>	<b>6 278 200,00</b>	<b>114 609 982,00</b>	<b>67 708 229,00</b>	<b>58 677 167,00</b>
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>285 676 500,00</b>	<b>218 888 140,00</b>	<b>6 278 200,00</b>	<b>111 609 982,00</b>	<b>67 308 229,00</b>	<b>57 252 667,00</b>
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	210 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	235 510 500,00	54 000,00		1 596 634,00	8 064 026,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000 000,00	6 153 335,00		1 700 000,00	2 300 000,00	1 228 087,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		37 754 000,00	3 290 000,00	16 966 440,00	11 310 000,00	64 544,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 815 400,00	9 268 200,00	420 000,00	6 578 608,00	5 121 000,00	1 369 036,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 930 600,00	165 493 132,00	630 000,00	84 624 300,00	37 250 091,00	54 591 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	3 500 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 000,00	84 000,00				
	<b>Opérations d'équipement</b>						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>		81 473,00	1 938 200,00	144 000,00	3 263 112,00	
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>370 353 000,00</b>	<b>142 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>1 424 500,00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	356 253 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 100 000,00	142 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
	<b>Restes à réaliser - reports dépenses</b>						
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>#####</b>	<b>142 000 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>5 166 442,00</b>	<b>6 475 033,00</b>
	<b>Recettes réelles</b>	<b>946 722 022,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 766 442,00</b>	<b>5 050 533,00</b>
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	32 960 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	120 000 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000 000,00				315 000,00	5 050 533,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	783 759 312,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					1 188 330,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 710,00					
45	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			450 000,00		3 263 112,00	
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>451 872 409,00</b>	<b>142 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>1 424 500,00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 336 418,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	323 435 991,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	14 100 000,00	142 000 000,00		3 000 000,00	400 000,00	1 424 500,00
	<b>Restes à réaliser - reports recettes</b>						

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

5	6	7	8	9	TOTAL	Chap (1)
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagements et services urbains, environnement	Action économique		
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
7 161 500,00	56 785 746,00	228 652 000,00	730 872 667,00	27 336 000,00	2 314 999 131,00	
7 161 500,00	53 785 746,00	228 652 000,00	661 222 667,00	27 336 000,00	1 725 171 631,00	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		220 000,00	10
			70 000,00		280 000,00	13
		40 000,00	5 300 000,00	11 500 000,00	262 065 160,00	16
					0,00	18
50 000,00	83 333,00		4 600 000,00	46 000,00	19 160 755,00	20
	7 651 935,00	225 902 000,00	39 858 000,00	6 040 000,00	348 836 919,00	204
150 000,00	1 750 000,00	10 000,00	265 155 000,00	825 000,00	294 462 244,00	21
					0,00	22
6 937 500,00	44 088 790,00	2 700 000,00	300 224 253,00	5 675 000,00	738 144 666,00	23
					3 500 000,00	26
			39 850 000,00	3 250 000,00	45 184 000,00	27
					0,00	
					0,00	
24 000,00	211 688,00		6 155 414,00		11 817 887,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	69 650 000,00	0,00	589 827 500,00	
					356 253 000,00	040
	3 000 000,00		69 650 000,00		233 574 500,00	041
<b>RECETTES</b>						
80 000,00	5 526 300,00	354 743 000,00	398 963 925,00	0,00	2 314 999 131,00	
80 000,00	2 526 300,00	354 743 000,00	329 313 925,00	0,00	1 643 652 222,00	
					0,00	010
			213 000 000,00		245 960 000,00	024
			5 810 000,00		125 810 000,00	10
	2 526 300,00		35 035 925,00		52 927 758,00	13
		354 443 000,00			1 138 202 312,00	16
					0,00	18
					0,00	20
			20 000 000,00		20 000 000,00	204
					0,00	21
					0,00	22
					1 188 330,00	23
					0,00	26
		300 000,00	40 348 000,00		40 650 710,00	27
80 000,00			15 120 000,00		18 913 112,00	45
0,00	3 000 000,00	0,00	69 650 000,00	0,00	671 346 909,00	
					114 336 418,00	021
					323 435 991,00	040
	3 000 000,00		69 650 000,00		233 574 500,00	041
-7 081 500,00	-51 259 446,00	126 091 000,00	-331 908 742,00	-27 336 000,00	0,00	

**PROJET DE DELIBÉRATION 2015 133 M 2<sup>ème</sup>****Relatif au budget de fonctionnement pour 2016****Le Conseil de Paris,**

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1<sup>er</sup> « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'exposé des motifs de Madame la Maire de Paris sur le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1:** Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

- Dépenses .....	5 494 416 920,00 €
- Recettes.....	5 494 416 920,00 €

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

**Article 2 :** La Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

**Article 3 :** Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	701 899 454,00		700 434 058,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 042 195 268,00		2 070 155 830,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	451 071 498,00		485 408 669,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 635 950 248,00		1 623 118 285,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00		3 397 410,00		
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>4 834 513 878,00</b>		<b>4 882 514 252,00</b>		
66	CHARGES FINANCIERES	148 198 154,00		139 800 861,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 810 250,00		30 929 398,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00		3 400 000,00		
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 020 930 282,00</b>		<b>5 056 644 511,00</b>		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	21 544 277,00		114 336 418,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	330 173 803,00		323 435 991,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>351 717 880,00</b>		<b>437 772 409,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162,00</b>		<b>5 494 416 920,00</b>		
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11 730 000,00		6 730 000,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	303 521 729,00		314 307 492,00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 314 934 834,00		3 820 868 182,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 190 971 511,00		516 291 354,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	517 591 998,00		456 269 452,00		
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 338 750 072,00</b>		<b>5 114 466 480,00</b>		
76	PRODUITS FINANCIERS	19 925 090,00		19 445 440,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 513 000,00		4 252 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 369 188 162,00</b>		<b>5 138 163 920,00</b>		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	3 460 000,00		356 253 000,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 460 000,00</b>		<b>356 253 000,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>5 372 648 162,00</b>		<b>5 494 416 920,00</b>		
+						
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						

#### Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	
---	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = FI 021 ; DI 040 = FF 042 ; FI 040 = DF 042 ; DI 041 = FI 041 ; DF 043 = FF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - FF 042 ou solde de l'opération FI 021+ FI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>935 603 204,00</b>	<b>1 136 444 973,00</b>	<b>68 188 042,00</b>	<b>612 495 418,00</b>	<b>305 156 709,00</b>	<b>203 993 426,00</b>
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>497 830 795,00</b>	<b>1 136 444 973,00</b>	<b>68 188 042,00</b>	<b>612 495 418,00</b>	<b>305 156 709,00</b>	<b>203 993 426,00</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 700 000,00	214 505 841,00	11 275 042,00	39 819 533,00	22 876 018,00	63 575 117,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		410 815 946,00	49 583 000,00	436 928 194,00	123 411 700,00	124 846 100,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	344 577 385,00	140 831 284,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 400 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 000,00	344 149 802,00	7 330 000,00	133 448 230,00	158 853 793,00	13 551 709,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00					
66	CHARGES FINANCIERES	121 500 000,00	17 000 000,00		1 300 861,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 255 000,00	9 142 100,00		998 600,00	15 198,00	2 020 500,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>437 772 409,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 336 418,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	323 435 991,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses						
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 446 719 220,00</b>	<b>191 002 123,00</b>	<b>1 377 500,00</b>	<b>16 979 012,00</b>	<b>14 713 642,00</b>	<b>107 128 956,00</b>
	<b>Recettes réelles</b>	<b>3 444 869 220,00</b>	<b>191 002 123,00</b>	<b>1 377 500,00</b>	<b>16 979 012,00</b>	<b>14 713 642,00</b>	<b>107 128 956,00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		6 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		15 387 991,00	810 000,00	14 022 284,00	12 880 883,00	35 425 056,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 113 250 433,00	262 000,00		80 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	317 568 787,00	3 527 369,00	237 500,00	2 189 418,00	469 799,00	46 830 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		161 989 263,00	330 000,00	639 310,00	1 004 460,00	24 843 900,00
76	PRODUITS FINANCIERS	13 000 000,00	944 000,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 050 000,00	2 161 500,00		48 000,00	358 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 850 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes						
	<b>SOLDE</b>	<b>2 511 116 016,00</b>	<b>-945 442 850,00</b>	<b>-66 810 542,00</b>	<b>-595 516 406,00</b>	<b>-290 443 067,00</b>	<b>-96 864 470,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		<b>A1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		

5	6	7	8	9	TOTAL	Chap (1)
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagements et services urbains, environnement	Action économique		
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
788 581 027,00	419 604 585,00	29 262 923,00	964 687 431,00	30 399 182,00	5 494 416 920,00	
788 581 027,00	419 604 585,00	29 262 923,00	964 687 431,00	30 399 182,00	5 056 644 511,00	
1 653 314,00	34 142 207,00	7 013 123,00	294 649 481,00	5 224 382,00	700 434 058,00	011
47 860 700,00	326 149 490,00	18 253 300,00	521 265 800,00	11 041 600,00	2 070 155 830,00	012
					485 408 669,00	014
					3 400 000,00	022
739 067 013,00	59 312 888,00	3 996 500,00	144 472 150,00	13 935 200,00	1 623 118 285,00	65
					3 397 410,00	656
					139 800 861,00	66
			4 300 000,00	198 000,00	30 929 398,00	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 772 409,00	
					114 336 418,00	023
					323 435 991,00	042
					0,00	043
<b>RECETTES</b>						
3 589 963,00	221 015 230,00	446 032 000,00	1 022 975 134,00	22 884 140,00	5 494 416 920,00	
3 589 963,00	221 015 230,00	91 629 000,00	1 022 975 134,00	22 884 140,00	5 138 163 920,00	
					6 730 000,00	013
	84 187 470,00	1 000 000,00	138 921 708,00	11 672 100,00	314 307 492,00	70
			707 061 329,00	214 420,00	3 820 868 182,00	73
3 489 963,00	136 827 760,00	997 000,00	3 740 758,00	413 000,00	516 291 354,00	74
100 000,00		86 532 000,00	170 464 899,00	10 365 620,00	456 269 452,00	75
		3 000 000,00	2 501 440,00		19 445 440,00	76
		100 000,00	285 000,00	219 000,00	4 252 000,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	354 403 000,00	0,00	0,00	356 253 000,00	
		354 403 000,00			356 253 000,00	042
					0,00	043
-784 991 064,00	-198 589 355,00	416 769 077,00	58 287 703,00	-7 515 042,00	0,00	

**PROJET DE DÉLIBÉRATION 2015 DFA 133 M 3<sup>ème</sup>****Relatif aux évolutions de tarifs****Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment le Livre III, Titre 1<sup>er</sup> « Budgets et comptes », chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu l'exposé des motifs de Madame la Maire de Paris sur le projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

**DÉLIBÈRE**

**Article unique** : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion des taxes faisant l'objet d'une délibération particulière, Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, par voie d'arrêté, à une évolution des tarifs dans la limite maximum de 1 %.